

Verbatim du Conseil d'Administration du 5 septembre 2018

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Monsieur Louis de MESNARD (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Emmanuelle VENNIN (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX).

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (procuration à Sébastien CHEVALIER),
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Alexandre FOURNIER
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Membres absents

Madame Tania CARNET,
Monsieur David COUSSON.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Amélie BOUDIER),
Madame Amélie BOUDIER,
Monsieur Théo CADEL (suppléé par Rémi CADEL),
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT,
Madame Clara PRIVÉ (suppléée par Lou NOIRCLERE-FRESSE).

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (procuration à Jean SUISSE),
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Sandrine ROUSSEAU),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Francine CHOPARD),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Cédric CLERC),
Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND).

Membre absent

Madame Pascale PONSE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances et au budget,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,
Monsieur Grégory WEGMANN, Conseiller spécial en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « La P'tite Fac ».....	31
III) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2019.....	33

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018)

*(La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Chers collègues et chers amis, je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle, dont vous voyez qu'elle est rénovée, pour ce premier conseil d'administration de l'année universitaire qui marque vraiment le... Cette journée marque vraiment symboliquement le début de notre année académique.

Donc un conseil d'administration qui est aujourd'hui, comme vous le savez, un conseil extraordinaire dans notre calendrier institutionnel en ce sens que c'est un conseil d'administration qui a comme vertu de nous permettre de débattre des grandes orientations budgétaires et des grandes orientations sur la campagne d'emplois. Il s'agit de s'informer mutuellement, de débattre, mais c'est un conseil d'administration qui n'est pas décisionnel.

On a simplement rajouté un élément technique sur le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « La P'tite Fac », à la crèche, qui avait besoin... On a besoin formellement d'une délibération du conseil d'administration pour leur verser cette subvention qui est indispensable à leur bon fonctionnement.

Mais en dehors de ce point vraiment technique, c'est un conseil d'administration de débats dont j'espère qu'ils seront les plus riches possible et les plus stimulants possible.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Avant de rentrer dans ces points d'ordre du jour et de rentrer dans ces débats budgétaires et de campagne d'emplois, je voudrais, avec quelques-uns des vice-présidents, vous relayer un certain nombre d'informations importantes.

L'actualité, vous l'imaginez, a été riche au cours de ces quelques semaines passées et donc il y avait beaucoup de choses qu'on souhaite pouvoir partager avec vous.

Tout d'abord, des premières séries d'informations qui sont des informations d'une grande tristesse pour notre communauté puisque nous avons eu depuis le début de l'été à déplorer la perte, je crois, de six membres de notre communauté, étudiants, personnels de l'université :

- Mme Terrasse à l'UFR de Sciences et Techniques,
- M. Patrice Dupré à l'IUT de Chalon,

- M. François Vinckel à l'UFR Droit,
- Mme Josette Théry, qui était une des personnes qui s'occupait de l'administration de l'école doctorale Santé - Environnement,
- et puis trois étudiants :
 - une étudiante en STAPS,
 - un jeune interne de Santé publique, Alexandre Munoz,
 - et puis un jeune chirurgien également, Christophe-Marie Combier.

Au total, c'est sept personnes qui sont décédées sur une communauté de 30/35 000 personnes.

On sait que chaque année, il y a bien sûr un certain nombre de décès, mais le tribut payé par notre communauté au cours de ces dernières semaines est, je trouve, particulièrement... particulièrement lourd.

Donc, bien entendu, j'ai, toujours au nom de l'établissement, adressé mes condoléances les plus sincères à l'ensemble des familles et puis également aux communautés pédagogiques qui sont celles de ces collègues et de ces étudiants.

Pour les autres points d'information que je voudrais pouvoir partager avec vous cet après-midi avant de rentrer dans l'ordre du jour proprement dit, je voudrais d'abord vous donner un certain nombre d'informations sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté.

D'abord, je voudrais vous dire que la loi d'habilitation qui permettra au gouvernement de réformer par ordonnance le cadre juridique de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, mais singulièrement dans notre région, cette loi a été votée par le Parlement dans le courant du mois d'août et donc l'État va maintenant...

Donc c'est une loi qui est très vaste, qui porte sur la modernisation de tout un ensemble de questions de l'État et l'enseignement supérieur correspond à un article bien précis dans cette loi qui a un spectre très large.

Le gouvernement est en train de rédiger l'ordonnance qui en découlera pour l'enseignement supérieur et cette ordonnance, elle doit être prise probablement avant la fin de l'année 2018.

Et donc une fois que cette ordonnance sera prise, il est convenu... en tout cas, ce qu'est la demande de l'État, c'est que la révision du cadre juridique dans chaque région sur chaque... en tout cas, sur chaque site universitaire, puisse intervenir dans les six mois de la promulgation de l'ordonnance.

Ce qui amène, vous le voyez, à un calendrier sur la révision du cadre en Bourgogne-Franche-Comté qui est un calendrier probablement inclus dans le cadre de l'année universitaire qui débute.

C'est donc, bien entendu, un enjeu qui est un enjeu considérable. Considérable.

Nous avons cette semaine, lundi, une première réunion de travail en conseil des membres pour commencer, pour ouvrir le dialogue sur le chemin que nous pouvons prendre collectivement au niveau de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec des discussions qui ont, comme vous l'imaginez bien, porté sur trois cadres évolutifs possibles, soit :

- se situer dans le cadre expérimental que permettront les ordonnances - c'est un premier cadre juridique possible ;
- le second cadre juridique possible qui est discuté, c'est celui d'une COMUE renforcée ;
- et puis le troisième cadre juridique qui est envisagé, c'est celui d'une fusion partielle d'un certain nombre d'établissements de la COMUE.

Donc on a engagé la discussion sur ce thème.

Et puis j'ai également rencontré en tête-à-tête, au cours des dernières semaines, les deux recteurs, de région et d'académie, la rectrice de l'académie de Dijon et le recteur de région académique, et puis j'ai rencontré il y a quelques jours le nouveau préfet de région pour également m'entretenir de la vision qu'on peut avoir sur ces évolutions possibles du cadre juridique qui lie les établissements de Bourgogne-Franche-Comté.

Donc les choses sont lancées. Je vous tiendrai, bien sûr, régulièrement informés.

On a convenu dans le cadre du conseil des membres, parce que c'est un chantier qui est long, qui est difficile, qui va nécessiter des réflexions approfondies, on a convenu de se voir de façon itérative pour parler et pour affiner, pour reconstruire le modèle dans les semaines et dans les mois qui viennent et donc, encore une fois, possiblement un moment viendra où je voudrais partager cela dans le cadre du congrès, mais je veux le faire au bon moment et il est encore trop tôt pour le faire.

Voilà donc sur ce qui se dessine. Ce sera un des grands, un des très grands chantiers, en tout cas, de l'année qui s'ouvre.

Toujours au niveau de la COMUE...

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Simplement, une petite précision parce que j'ai entendu votre dernière phrase, « le moment venu ».

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- C'est-à-dire quand tout sera bouclé et qu'on n'aura rien à dire...

Le Président.- Non, non ! Justement ! Mais non, justement !

M. Rollin.- ...ou est-ce qu'à un moment ou à un autre, les grandes orientations, même si ce n'est pas encore des choses définitives, mais tel ou tel... Comment ? Dispositif se précise, c'est déjà à ce moment-là où il y aura le point d'étape ou... Voilà.

Parce que connaissant comment vous avez fait la première fois pour la COMUE, cela s'est passé comme cela : le moment venu, c'était pour voter les statuts. On a découvert les statuts en comité technique au moment de l'approbation. Donc voilà, j'aimerais savoir si...

On sait. Le système des ordonnances... voilà. On sait quelle est votre préférence qui est qu'il n'y ait plus d'élus et qu'on ne vous embête plus dans le conseil. Donc on se doute bien que vous allez nous consulter au moment final, ce sera une partie de plaisir pour vous, mais voilà, j'aimerais quand même qu'on soit informé un peu plus qu'avant la finalité.

Le Président.- Alors, cela sera le moment venu et au bon moment. Il faut que ce ne soit pas trop tôt, il faut que ce ne soit pas trop tard. Si c'est trop tôt, on n'aura vraiment rien de substantiel sur lequel discuter. Si c'était maintenant, je n'aurais vraiment pas grand-chose à vous dire si ce n'est ce que je viens de vous dire. Donc il faut précisément choisir le bon moment.

Il ne faut pas que ce soit trop tard non plus, je suis bien d'accord avec vous, et ce n'est pas mon intention.

Quand on a construit la COMUE, il n'y avait pas de choix possible. Le choix, c'était COMUE ou COMUE. Donc il n'y avait pas vraiment de... Le contexte n'était pas tout à fait le même.

Ici, les options qui vont s'ouvrir vont être des options qui peuvent être substantiellement différentes. Donc j'attends de voir.

On a aussi une réunion prévue fin septembre avec des représentants de la DGESIP, les acteurs du site, le nouveau conseiller d'établissement qui vient d'être remplacé, précisément pour faire une sorte d'analyse de texte et d'explication de texte sur les ordonnances et qu'on puisse voir ce que les ordonnances permettent de faire ou ce qu'elles ne permettent pas de faire. Tout cela nécessite une analyse un peu juridique qu'on n'a pas et donc on a ce premier jalon qui sera important à la fin du mois de septembre.

Autre point sur l'espace Bourgogne-Franche-Comté, je n'ai toujours pas, nous n'avons toujours pas de feed-back sur la mission de l'inspection générale qui est venue travailler au printemps dernier sur le fonctionnement de la COMUE. Donc là aussi nous sommes en attente de ce rapport.

Et puis je voudrais également vous dire que nonobstant tout cela et malgré les difficultés qui sont réelles et malgré les incertitudes qui sont réelles, nous avons continué à travailler de façon un peu... Comment dire ? Opérationnelle et peut-être un peu concrète et peut-être même un peu terre-à-terre - mais voilà -, pour faciliter, pour essayer de fluidifier le travail de la COMUE et les liens entre établissements et COMUE. Et donc nous avons identifié, aménagé 200 m² de locaux sur le campus Montmuzard qui permettront pour 50 m² d'aménager une salle de réunion équipée en visioconférence, précisément dédiée à des réunions et à l'organisation de toutes sortes de réunions qui sont nécessaires entre l'uB et la COMUE. Cette salle dédiée sera ici à la Maison de l'Université, symboliquement à la Maison de l'Université, aussi pour bien montrer qu'il y a une vraie appropriation, ce que j'essaie de faire depuis le départ. Essayer de construire un sentiment d'appropriation de la COMUE à l'université de Bourgogne.

Symboliquement, je pense qu'il est important qu'il y ait une salle identifiée, dédiée à la COMUE à la Maison de l'Université. C'est un symbole qui est important. C'est l'ancienne salle des serveurs qui a été déshabillée depuis que l'on a ouvert le datacenter, qu'il fallait que l'on rééquipe et c'est désormais chose faite.

Et puis 150 m² de locaux qui vont être équipés en bureaux et qui permettront d'installer sur le campus Montmuzard des personnels administratifs qui pourront travailler en lien avec la COMUE et exercer sur le campus de Dijon une partie... Tout ou partie, je ne sais pas. Ensuite, c'est les équipes administratives qui verront comment il faut s'organiser. En tout cas, elles auront la possibilité d'exercer leur mission, leur fonction, leur responsabilité administrative sur le campus Montmuzard.

C'est un des bâtiments, une des maisons qui sont rue Recteur Bouchard, à côté des services techniques. C'est une maison qui appartient à l'université de Bourgogne, qui sera dédiée et qui sera clairement identifiée COMUE, et on a fait ce choix parce que ce local, cette maison est tout près de l'INRA et que, de fait, cela permettra aussi très facilement de constituer une structure administrative, pour la COMUE, à l'interface entre l'université de Bourgogne et l'INRA où il y a une activité de recherche liée à la COMUE qui est importante.

Donc cela, c'est des choses concrètes que nous avons faites au cours des semaines passées, et j'ai vu le président de la COMUE il y a quelques jours - il était

informé de cela, il y a longtemps déjà - et je lui ai proposé qu'on inaugure ensemble, symboliquement là aussi, ces locaux pour montrer qu'au-delà des difficultés, il y a aussi des convergences et des actions concrètes pour avancer. Donc il m'a donné son accord pour cela.

Voilà donc pour l'essentiel de l'actualité de la COMUE, et le dernier point d'actualité sur les relations Bourgogne-Franche-Comté et COMUE, c'est Pascal qui va vous le donner sur le plan scientifique et sur le dossier important, vous le savez, du budget de la recherche.

M. Neige.- Oui, effectivement, je vais vous faire un petit point d'information qui ne sera que partiel parce qu'on ne connaît pas complètement l'atterrissage, mais qui concerne la ventilation des crédits récurrents de la recherche aux laboratoires.

Dans le cadre de la construction de la COMUE, il est prévu depuis le début que les enveloppes mises à disposition par les établissements pour les crédits récurrents de laboratoires soient travaillées... Enfin, que ces enveloppes soient analysées et travaillées et réparties entre laboratoires par un système qui doit tendre à quelque chose d'assez homogène, toutes choses égales par ailleurs, à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, et donc c'est la COMUE qui doit se charger de cela.

Cela n'a pas été possible il y a un an, cela n'a pas été possible sur le budget 2018 et ce sera apparemment possible sur le budget 2019.

Donc la COMUE a bien travaillé à cela, en relation avec les vice-présidents Recherche des établissements, et on est en train d'aboutir à une proposition.

Pour l'instant, je n'ai pas vu le fonctionnement... Enfin, le modèle n'est pas allé jusqu'au bout, donc je connais les paramètres d'entrée, mais je ne connais pas la sortie. J'ai une réunion demain où j'en saurai beaucoup plus. Mais disons que globalement, pour le moment, ce qui est plutôt bien et c'est ce que l'on voulait, nous, Michel de Labachellerie qui était en charge de ce dossier a travaillé en tenant compte du fait qu'à l'université de Bourgogne, dans les dotations aux laboratoires, on a toujours tenu compte des effectifs des chercheurs des EPST, ce qui n'est pas le cas à l'UFC. Cela paraît peut-être un peu technique, mais cela a une incidence assez forte sur la ventilation des crédits. Donc ce sera bien le cas encore pour le futur et ce ne sera pas le cas à l'UFC qui continuera avec son système. Donc il admet un système un petit peu différent entre les deux.

Dans les paramètres, il y a également, évidemment, la taille des laboratoires en termes de chercheurs donc et enseignants-chercheurs permanents.

Et puis il y a la spécificité scientifique. Chaque domaine scientifique n'a pas les mêmes types de dépenses et donc on admet qu'il y ait un écart pour un même nombre de personnes entre des laboratoires de domaines scientifiques fort différents.

Donc cela est en train d'être finalisé.

Ce qu'on sait également, c'est que pour le moment, dans l'attente peut-être de liens plus forts dans le futur, je ne sais pas à quelle échéance, mais pour le moment, les enveloppes votées dans les conseils centraux par établissement pour ces crédits reviennent dans les laboratoires des mêmes établissements. Il n'y a pas de mélange d'enveloppes financières entre établissements parce que pour l'université de Bourgogne, de mémoire, cela doit être de l'ordre de 2,2 millions, je crois, les crédits récurrents, eh bien, cela veut dire que c'est la COMUE qui s'occupe, en lien avec les VP Recherche des établissements, de ventiler cela entre les laboratoires tutelles dont l'uB assure la tutelle ou la cotutelle.

Et puis autre exigence que j'avais, qui était assez forte et, pareil, on a l'assurance que ce sera accepté, c'est qu'on puisse mettre à disposition l'ensemble... les 100 % de cette enveloppe aux laboratoires dès le début de l'exercice.

Donc cela est très technique aussi, mais ce n'est pas ce que fait l'université de Franche-Comté. L'année dernière, on a eu un désaccord là-dessus. Donc je ne sais pas comment fonctionnera la Franche-Comté, mais en tout cas, pour ce qui est de l'université de Bourgogne, cela veut dire qu'on sera en capacité, comme les années précédentes, de dire aux laboratoires dès je pense là, peut-être novembre, en fonction de l'avancement du modèle avec la COMUE, quelle sera leur enveloppe financière de crédits récurrents pour 2019, ce qui me semble être absolument essentiel pour le bon fonctionnement des laboratoires.

La conséquence du modèle qui va tourner, c'est qu'il y aura certains laboratoires qui seront mieux dotés qu'avant et d'autres qui seront moins bien dotés évidemment, puisqu'il y a une sorte de travail à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté et qu'on n'avait pas les mêmes usages dans tous les établissements.

Et il y a un paramètre supplémentaire qui est ajouté, qui est de donner de l'inertie au changement, c'est-à-dire de ne pas faire des baisses ou des augmentations trop brutales, c'est-à-dire de donner plusieurs années, de commencer tout de suite le rééquilibrage et de le faire en plusieurs années et pas d'un coup.

Donc on a présenté cela ce matin aux directeurs... à la réunion des directeurs de laboratoire et de composante.

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- Sur ce point, que je comprend bien, on aura toujours la même dotation globale pour l'université de Bourgogne. Par contre, la répartition de cette dotation au sein des laboratoires pourrait évoluer à la lecture des critères imaginés collectivement et proposés par la COMUE.

M. Neige.- Oui, tout à fait. Alors, peut-être pour anticiper les questions, je ne sais pas... J'ai oublié de le dire.

Dans les critères qui nous semblaient importants, il y a la performance des laboratoires qui n'est *a priori*... Encore une fois, j'ai la réunion demain, technique, avec Michel, mais *a priori* qui n'est pas prise en compte pour le modèle tel qu'il existe aujourd'hui simplement parce que la COMUE imagine que ce sont les pôles thématiques de la COMUE qui vont travailler à l'établissement de ces critères de performance par domaine scientifique, en fait, parce que c'était trop compliqué de mettre... Et ce n'est pas justifié, d'ailleurs. De mettre les mêmes critères pour des domaines très différents. Donc les pôles thématiques vont réfléchir à des critères de performance, entre guillemets, des labos qui devraient compter pour un cinquième, pour 20 % en gros de la part de dotation, et cela pourrait être entré dans l'équation pour le budget 2020 *a priori*.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Cela a été un des... Enfin, ce dossier-là a été un des engagements très forts du dossier ISITE et c'est probablement le fait qu'on accepte de se lier les uns aux autres sur les critères de répartition de la dotation récurrente

de la recherche, c'est probablement un des éléments forts qui font qu'on avait gagné ISITE. Donc c'est vraiment une très bonne chose qu'on puisse avancer.

Michel de Labachellerie a présenté en conseil des membres, lundi, les grandes lignes. Je trouve que c'est plutôt bien fait.

Vous savez qu'il m'arrive d'être critique vis-à-vis de la COMUE. Quand les choses sont bien faites, il faut le dire également. Je trouve que c'est quelque chose qui est bien fait, qui a vraiment du sens et je ne crois pas que compte tenu de la disparité qui était vraiment très importante entre tous les établissements, on pouvait imaginer un système qui soit aussi raisonnablement équilibré.

Donc Pascal en verra les détails demain et quand Pascal aura vu les détails, on fera... bien sûr, on soumettra cet algorithme de répartition, ces règles de répartition à notre commission de la recherche, chaque établissement va le débattre et le soumettre à sa commission de la recherche, et puis ensuite, une fois que ce sera validé et que ce sera validé dans les instances de la COMUE, on pourra utiliser cette règle pour ventiler les crédits recherche en interne aux établissements.

Alors, je crois qu'ils ont quand même utilisé une petite règle d'excellence là, cette année, mais qu'ils sont partis sur les règles AERES de 2012, il me semble.

M. Neige.- Je ne sais pas... Oui, peut-être. Oui, avec une... Il y a une difficulté... Enfin, il y a plein de difficultés, mais il y en a eu une qui est que les laboratoires n'ont plus de note depuis quelques années.

Le Président.- Oui.

M. Neige.- Or il y a des nouveaux laboratoires, donc on ne peut pas ressortir leurs notes historiques. Enfin, il y a tout un petit tas d'ajustements techniques, mais globalement, je trouve effectivement que notre système est assez équilibré.

Le Président.- Donc je pense que si tout va bien et si Pascal valide demain, on en débattera en commission de la recherche, nous en interne, à l'uB, la semaine prochaine.

Tu dis un mot peut-être sur les grands domaines de recherche, la démarche que tu relances sur les grands domaines de recherche.

M. Neige.- Oui, autre point d'information et on a présenté cela ce matin aussi à la réunion des directeurs de laboratoire et de composante et j'en avais abondamment parlé en conseil académique précédemment, c'est le lancement des groupes d'animation des domaines de recherche de l'université de Bourgogne.

Vous savez que dans le contrat d'établissement, il y a une structuration recherche en six grands domaines. Ces domaines étaient pour l'instant un peu sur le papier, on va dire, et reflétaient la structuration de l'université, mais n'étaient pas en quelque sorte orchestrés pour les mettre à leur bonne place et qu'ils puissent servir l'établissement.

Donc on va lancer ces groupes d'animation d'ici la fin de l'année civile, d'abord par une séance plénière puis par une séance par domaine scientifique, et nous avons prévu d'emblée que ce soit un lieu de discussion et qui mixe les directeurs de laboratoire, les directeurs de composante, ou leurs représentants à chaque fois, et puis également les partenaires Grand Campus, les directeurs et directrices des écoles doctorales. Et on a également d'emblée prévu qu'il y ait des

représentants élus, par ailleurs, au conseil académique, ce qui nous paraît important pour faire le lien entre les groupes et le conseil académique.

Évidemment, ces groupes n'auront aucune... aucun pouvoir décisionnel. Ce sont des groupes qui ont pour objectif principal de préparer, de travailler à la prospective scientifique de l'établissement pour les années à venir, c'est quand même important.

Qui ont également pour rôle de renforcer ou de trouver peut-être des nouvelles pistes de liens et de structuration entre l'enseignement et la recherche.

Et puis on va leur assigner également un rôle, on y reviendra peut-être après, pour commencer à aider le conseil... la commission de la recherche et la gouvernance à faire l'arbitrage des appels à projets de la Région pour lesquels on a eu quelques changements qui vont rendre les choses un petit peu difficiles cette année. Donc on voudrait s'appuyer sur ces groupes pour nous donner des indications fortes en termes de structuration dans les différents domaines pour préparer et aller voter les arbitrages.

Donc ces groupes, on va faire cesancements. C'est vraiment un relais stratégique entre composantes, laboratoires, gouvernance. C'est pour discuter. C'est pour qu'on puisse faire des propositions, avancer sur certains points... En tout cas, particulièrement sur la prospective de l'établissement.

Le Président.- Merci. Merci, Pascal.

Alors deux points d'information ayant trait maintenant à l'enseignement et à la pédagogie.

D'abord un petit point sur Parcoursup que je vais laisser faire Christelle.

Mme Serée-Chaussinand.- Bonjour à tous.

Donc c'est un petit point chiffré sur Parcoursup. Tout d'abord, vous dire donc les derniers chiffres issus de la plateforme au 4 septembre.

Il nous reste à l'heure actuelle 346 candidatures en attente. Ce ne sont pas forcément des candidats, certains ayant fait plusieurs vœux. Et ces candidatures en attente portent sur des filières qui sont habituellement et de façon récurrente en tension à l'uB, à savoir en tête de liste, si j'ose dire, Sciences de l'éducation, la licence EFEC de l'ESPE, Info-Com, Gestion et STAPS.

Alors, STAPS Dijon et non pas Le Creusot puisqu'au Creusot, nous avons épuisé la liste des candidats.

Cela représente environ 1 % des 30 000 et quelques dossiers que nous avons classés.

Du point de vue des inscriptions aussi, des chiffres intéressants à vous transmettre.

Au 31 août qui était le dernier jour de la deuxième campagne ou deuxième session d'inscription à l'uB - nous en avons eu une en juillet et donc une deuxième de quatre jours en août -, nous avons eu 4 691 inscriptions au total, qui se répartissaient en 3 356 inscriptions en juillet, donc entre le 5 et le 16 juillet, et 1 335 inscriptions donc les quatre derniers jours d'août.

Cela représente une augmentation de 378 primo-inscriptions par rapport à l'an dernier, soit environ 8 %, ce qui marque l'attractivité de notre université et aussi le fait que nous avons donc accueilli plus de jeunes que l'an passé.

Un autre point peut-être à partager avec vous, c'est le lancement concret maintenant du dispositif Agil pour les candidats accueillis à l'université en « oui si ».

Nous avons 300 candidats environ et donc nous sommes dans la confection des emplois du temps des UE... pardon, pas des UE, des modules de remédiation transversale. Donc on est dans un travail un petit peu laborieux mais qui devrait aboutir à un résultat satisfaisant d'ici la fin de la semaine prochaine.

Et les cours commenceront la semaine du 17 septembre.

Et donc je tiens à vraiment remercier toutes les équipes, notamment des sept formations qui se sont donc engagées dans ce dispositif, pour le travail très important qu'elles ont fait, et puis aussi globalement l'ensemble des composantes pour leur collaboration autour de Parcoursup, de la réforme liée à la loi ORE, tout au long de l'année. Merci donc à tous.

Le Président.- Oui, merci. Merci, Christelle.
Oui, allez-y.

M. Noirclère-Fresse.- Tout d'abord, je vous remercie pour l'annonce de... enfin, pour l'annonce de ces chiffres.

Moi, je vais tout simplement réémettre le souhait que l'on a depuis quand même... même avant la mise en place, finalement, de cette réforme, dès qu'on a appris que cela allait se faire, de la publication des paramétrages de l'outil d'aide à la décision, donc en fait, des algorithmes locaux de Parcoursup sur l'université de Bourgogne parce qu'effectivement... Donc là, on a les chiffres des candidatures en attente. Malheureusement, je ne les ai pas sous les yeux, mais il y a aussi les chiffres des candidats qui se sont fait refuser leur... Les candidats et les candidates qui se sont fait refuser leur... Comment dire ? Leur accession dans certaines licences et ces candidats, ils ont le droit de savoir aussi pourquoi est-ce qu'ils ont été refusés et cela passe par l'algorithme d'aide à la décision. De l'outil d'aide à la décision, pardon. L'algorithme local que vous refusez finalement de publier sur l'université de Bourgogne, contrairement à d'autres universités comme l'université de Nanterre, par exemple, qui les a publiés. Donc peut-être qu'il faudrait penser à essayer de suivre d'autres universités qui ont choisi la carte de la transparence plutôt que cette carte du refus de publication des algorithmes locaux.

Mme Serée-Chaussinand.- Je rectifierai juste un point sur ce que vous avez dit, à savoir qu'il n'y a pas de refus du moins pour les filières non sélectives qui représentent 95 % des filières de l'université. Vous mentionnez peut-être les IUT. Les chiffres que je vous ai donnés, j'aurais peut-être dû le préciser, n'incluaient pas les IUT où là, effectivement, il y a une possibilité de dire non, mais cela, cela ne change pas par rapport aux années précédentes.

M. Noirclère-Fresse.- En fait, vous ne répondez pas à la question, la question qui est la publication de ces algorithmes d'aide à la décision, et vous me répondez sur le fait qu'il n'y a pas de refus alors qu'il y en a finalement.

Malheureusement, je n'ai pas mon ordinateur aujourd'hui, donc je n'ai pas les chiffres de ces refus. Mais cet algorithme, refus ou non finalement, pour des questions de transparence quand même, serait intéressant d'être publié.

Mme Serée-Chaussinand.- Alors je pense que nous avons eu plusieurs fois l'occasion en conseil d'administration de répondre à cette question...

Intervenante.- Pas de réponse.

Mme Serée-Chaussinand.- Donc je vous renvoie...

Intervenante.- Pas de réponse.

Mme Serée-Chaussinand.- Je vous renvoie aux précédents CA.

M. Noirclère-Fresse.- On n'a pas eu de réponse.

Mme Peggy Cénac-Guesdon.- On a eu la discussion, mais vous n'avez pas répondu.

M. Noirclère-Fresse. Peut-être qu'on l'aura au prochain CA.

M. Debeaufort.- Si vous permettez, juste un élément. L'algorithme, c'est une aide à la décision. C'est les jurys qui prennent la décision. Ce n'est absolument pas l'algorithme mis à disposition sur Parcoursup.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, alors si on veut entrer dans la discussion, mais je crois encore une fois que nous l'avons déjà eue, il n'y a pas d'algorithme au singulier. Il y en a, si vous voulez, alors à ce moment-là, plusieurs pour chacune des formations et ce n'est pas la fin du classement. Un algorithme ne résout pas le classement. Donc ne cherchez pas à avoir quelque chose qui, en fait, à proprement parler, n'existe pas.

M. Noirclère-Fresse.- Moi, je suis quand même plutôt heureux que vous reconnaissiez enfin que c'est des algorithmes parce qu'il y a une période où vous ne vouliez même pas le reconnaître. Mais donc là, du coup, vous l'avez reconnu. Mais effectivement, c'est... Enfin, je crois qu'on connaît tous ici le système, cela ne sert à rien de revenir dessus. Ces commissions qui se sont réunies, ce jury qui s'est réuni n'a pas non plus de transparence, finalement. On n'a pas de... On ne peut pas avoir accès aux critères de décision et c'est de ces critères-là dont je parlais et qui sont finalement tout aussi bien décrits avec le paramétrage de ces algorithmes. Mais en tout cas, je vous remercie d'avoir reconnu qu'il y avait des algorithmes locaux.

Le Président.- Je n'ai pas véritablement entendu qu'il y avait des algorithmes.

Mme Serée-Chaussinand.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Noirclère-Fresse.- Vous avez parlé d'algorithmes au pluriel. Donc au moins, vous le reconnaissez.

Le Président.- Bien. En tout cas, la chose importante, c'est qu'il n'y a pas une espèce d'obscur intelligence artificielle qui classe les étudiants. Ce sont bien des jurys humains qui, en toute souveraineté...

M. Noirclère-Fresse.- (*intervention inaudible*).

Le Président.- Mais il n'y a pas plus et pas moins de transparence qu'un jury d'examen dans l'enseignement supérieur. Il y a un jury...

M. Noirclère-Fresse.- Mais si ! Bien sûr que si !

Le Président.- ...qui est fait avec des femmes et des hommes qui sont les jurys...

M. Noirclère-Fresse.- Alors là, c'est... C'est impossible de votre part d'annoncer cela, Monsieur. C'est...

Le Président.- ...et qui prennent en responsabilité une décision.
Philippe.

M. Salvadori.- C'est amusant ou triste de voir que le débat n'a pas progressé d'un iota.

Bien sûr que si, il y a des paramétrages par discipline. C'est ce qu'on nous a demandé, bien. Ou que vous avez appliqués.

L'enjeu, moi, de ce que j'entends, c'est l'intérêt des étudiants et plus exactement plutôt des lycéens. Ils font... On va leur redemander. Alors, j'espère... J'ai cru entendre de la part de M. le Premier ministre qu'on tirerait quelques leçons du fonctionnement, donc il y aura évidemment des changements.

Dans ces changements, de toute manière, et je re-cite le Premier ministre, pour une fois que je m'abrite derrière des autorités aussi importantes, vous y serez sensible, c'est : « la liberté de choix des lycéens sera préservée ». Très bien. Encore faut-il qu'elle soit pleinement éclairée.

Je pense qu'il n'est pas... Il n'y a pas de secret d'État à préserver en l'occurrence, quand il s'agit de dire à des étudiants... à des lycéens, pardon, de bacs technologiques ou de bacs professionnels qu'ils ont tant de pour cent de moins de chance d'être bien classés que ceux qui sont issus de bacs généraux dans tel ou tel type d'études.

Je trouverais... Ce serait le minimum d'une société de l'information, de la liberté, d'un libéralisme véritablement appliqué qui me semble être la philosophie profonde de cette réforme et de ce gouvernement, d'éclairer totalement le marché et la liberté de choix.

Si j'étais parent, parce que je ne peux pas me mettre à la place de tous ces jeunes gens, je le regrette beaucoup d'ailleurs, mais si j'étais parent ayant des enfants devant choisir, je serais très content de savoir que ce n'est peut-être pas la peine qu'ils émettent un vœu pour telle ou telle filière où, compte tenu de l'origine et de ce qu'ils ont fait, ou s'ils ont le BAFA ou pas ou je ne sais trop quoi d'autre, puisque dans certaines universités, il paraît qu'on classe dans certaines filières suivant ce type de prérequis, je serais très content d'être éclairé sur la validité des choix exprimés.

On en revient. C'est exactement le même problème que celui de l'affirmation d'un choix préférentiel, d'un premier choix. Il s'agit d'éclairer et donc de rendre plus fluide.

Ce qu'on a vu dans Parcoursup, il n'y a pas de catastrophe chez nous, tout le monde en a bien conscience. 1 %, c'est fort malheureux, mais ce qu'on a vu, c'est l'obscurité de... (*suite inaudible*).

Lorsque nous sommes partis en juillet, nous ne savions pas combien nous serions d'étudiants à la rentrée. Je prends l'exemple de la Psychologie, il y avait en juillet 120 personnes qui n'avaient... à qui on avait proposé une place et qui n'avaient pas répondu et là qui viennent de répondre en masse parce qu'ils ont attendu et qu'ils n'ont pas eu, etc. Bon.

Visibilité. Aide au choix. Mettre en avant les critères tout à fait légitimes qui sont dans l'esprit de la loi, que chaque département et chaque discipline pratique, cela me semblerait le minimum, le minimum qu'on puisse donner aux lycéens et à leurs familles : quelles sont vos chances objectives de rentrer chez nous et comment êtes-vous perçus. Parce que cela aussi c'est important. Comment êtes-vous perçus par la filière à laquelle vous postulez.

Quand on donne des coefficients très nettement différents suivant les origines de bac aux réponses que nous donnons, c'est... nous envoyons, pour le meilleur et pour le pire, une image aux lycéens, l'image de ce qu'à nos yeux, ils sont et de leurs chances de réussite. C'est l'esprit de la réforme.

Il n'y a aucune contradiction entre l'esprit de la réforme... Je ne porte aucun jugement là-dessus, je dis simplement les faits. Entre l'esprit de la réforme et la publication intégrale de tous les paramétrages discipline par discipline. Ce serait même, je crois, la meilleure application qu'on puisse faire de l'esprit de cette réforme.

Le Président.- Alors Denis Hameau et ensuite vous interviendrez.

M. Hameau.- Oui, très rapidement. Je pense que pour l'université, même si, pour chaque cas et chaque enfant et chaque parent, c'est compliqué quand on n'a pas de réponse, on peut dire que statistiquement cela s'est plutôt bien passé. Mais statistiquement. Maintenant, dans chaque cas, encore une fois j'insiste, c'est important.

La deuxième chose, c'est que la question des algorithmes est une question démocratique. C'est un enjeu démocratique. Donc cette question, c'est bien de la poser.

Pour autant, il faut la mettre dans le contexte. Le contexte, c'est qu'il manque de places dans les universités, donc on est à la fois dans un contexte où on cherche à orienter le mieux possible les personnes selon le parcours qu'elles ont et on sait aussi que cela est perfectible, et la deuxième chose, c'est qu'on cherche aussi à sélectionner puisqu'il manque de places. Et donc c'est dans cette double tension-là qu'on se situe.

Pour autant, je pense que la question des algorithmes, elle est très importante parce qu'elle crée de la confiance quand on est dans la transparence, elle crée de la défiance dès qu'on ne sait pas l'expliquer.

Non, mais je... Après, il y a des sujets politiques, on est d'accord. C'est à l'État de prendre ses responsabilités. Pour autant... pour autant... Voilà.

C'est une pression de la société qui va être de plus en plus forte sur ce sujet et les règlements généraux sur la propriété... enfin, sur la protection des données personnelles, sur tout cela vont pousser les institutions forcément à un moment donné à publier les choses. Cela ne pourra pas être tenable.

On est au début de l'histoire, on verra, mais je pense que cela ira dans ce sens.

Le Président.- On est clairement au début. Clairement, la volonté de la ministre est d'évaluer ce qui s'est passé cette année, de le faire progresser, donc on

va voir. Elle a mis, d'ailleurs, d'ores et déjà en place une commission d'évaluation et donc on verra bien ce que donne cette évaluation dans l'année.

Moi, ce qui me semble, c'est que sur l'académie de Dijon, les choses se sont passées de façon très, très équilibrée. On a peu d'étudiants qui n'ont pas de proposition. D'ailleurs, il est possible que dans la seconde phase qui va s'ouvrir, la question se règle.

Et vous voyez, on avait décidé l'an passé d'augmenter de 250 la capacité d'accueil à l'uB, on est déjà à 330 inscriptions, là au 30 août, en plus par rapport à l'an dernier à la même date. Donc on n'a pas été... Sur l'uB en tout cas, on n'a pas été dans une approche de sélection, on a plutôt été dans une approche d'orientation et on ne peut que s'en réjouir et j'espère qu'on pourra continuer comme cela.

Ce qui ne veut pas dire que ce soit aussi simple dans toutes les académies. Il est certain qu'on est dans une académie qui, eu égard au fonctionnement de Parcoursup, est particulièrement exemplaire.

Allez-y, je vous en prie.

M. Magnat.- Pour rebondir sur tout ce qui s'est dit, il n'y a pas de remise en cause du travail effectué et non plus on n'alarme pas sur le nombre d'étudiants qui restent sur le carreau, malheureusement. Mais pour rebondir sur l'intervention de M. Salvadori et de M. Noirclère, en prenant le problème sous un autre angle, c'est aussi un enjeu d'attractivité pour l'université de faire cet effort de démarcher... Voilà, de cet effort de transparence. On nous vend la transparence à tout-va, le nouveau monde, etc., mais voilà, avec une université classée au classement de Shanghai, ce serait un plus de se dire que l'université de Bourgogne fait l'effort de publier ses moyens, ses paramétrages ou les critères de sélection du jury. Voilà mon avis.

Le Président.- Bien, écoutez, je vous entends. On a déjà eu ce débat. Je pense qu'on ne le clôturera pas aujourd'hui.

Oui, allez-y.

M. Noirclère-Fresse.- Juste une dernière intervention, bien sûr.

Enfin, on entend très bien ce que vous dites sur l'orientation plutôt que de la sélection sur l'université de Bourgogne. En effet, les chiffres sur l'académie, sur l'université, sont beaucoup moins alarmants que les chiffres qui peuvent être nationaux ou sur d'autres universités, et cela, je n'irai pas jusqu'à dire que cela peut être à saluer, mais en tout cas cela prouve une application de la loi ici...

Non, parce que je ne peux pas me permettre de dire que c'est à saluer en sachant qu'il y a quand même humainement, comme vous l'avez si bien dit, 376 - c'est cela ? – étudiants qui... enfin, futurs étudiants qui sont encore dans l'attente alors...

Mme Serée-Chaussinand.- C'est des « en plus ».

M. Noirclère-Fresse.- Oui... Enfin, voilà.

Mme Serée-Chaussinand.- (*intervention inaudible*).

M. Noirclère-Fresse.- Mais voilà. C'est aussi pour revenir sur le fait qu'effectivement, sur cette région, que ce soit de l'orientation plutôt que de la sélection, très bien. Si la stratégie, d'une certaine manière, de communication est

d'affirmer cela, alors effectivement la transparence ne peut qu'appuyer cette stratégie de communication.

Et, effectivement, il y a une grosse pression de la société civile à l'heure actuelle avec la RGPD en mai dernier, il me semble, et cet été aussi.

Un exemple bien précis, c'est le défenseur des droits qui a été saisi et ce défenseur des droits, il a... Comment dire ? Provoqué l'instruction suite à cela. Il a été saisi notamment par plusieurs organisations dont, bien sûr, l'UNEF, sinon je n'en parlerai pas forcément, mais aussi le Syndicat des avocats de France.

Donc cela montre qu'il y a une pression de beaucoup d'acteurs de la société et répondre positivement à cette pression en mettant tout simplement de la transparence, de l'honnêteté, d'exposer les critères de paramétrage de l'outil d'aide à la décision, les algorithmes locaux, eh bien, cela ne peut qu'appuyer le fait qu'effectivement, dans cette région, ce soit de l'orientation plutôt que de la sélection.

Et d'ailleurs, je vais réitérer ce que j'ai dit tout à l'heure : certaines universités ont fait le choix de cette transparence. Peut-être que l'université de Bourgogne serait... Comment dire ? Ce serait intéressant pour l'université de Bourgogne de suivre ce choix.

Le Président.- En tout cas, ce que je veux dire, pour clore ce point, c'est que si la situation est équilibrée dans notre académie, c'est pour des raisons démographiques certainement, mais aussi parce que les équipes ont fait un travail absolument remarquable pour déployer une réforme qui est une réforme qui est lourde, qui a été considérablement mobilisatrice, et on l'a fait collectivement sur un laps de temps d'environ six mois pour la rendre opérationnelle, ce qui est quand même un tour de force et je l'ai dit ce matin devant la conférence conjointe des doyens et des directeurs de laboratoire. Vraiment j'ai tenu à féliciter tous ceux, équipes pédagogiques et équipes administratives, qui ont implémenté cette réforme dans notre université en un temps aussi court avec un fonctionnement qui est équilibré.

Je pense que le dispositif a également bien fonctionné parce qu'on a été en lien régulier avec les services du Rectorat aussi. Le fonctionnement a été d'une grande fluidité et c'est certainement aussi un des éléments qui explique le bon déploiement de cette réforme dans notre académie.

Donc on va travailler, on va effectivement améliorer.

Maintenant, on a un beau challenge cette année, c'est de mettre en place les formations de remédiation. C'est un beau dossier et un beau défi pédagogique et organisationnel. On va s'y employer et puis on va évaluer et puis je ne doute pas qu'il y ait des choses à améliorer.

De toute façon, vous savez, moi, mon sentiment personnel était initialement, et je pense que cette réforme aurait pu être déployée raisonnablement sur deux ans, que le faire sur une année nous a véritablement mis dans une situation de tension qu'on aurait peut-être pu s'éviter, mais bon, voilà, la décision a été prise de le faire en un an, tout le monde a joué le jeu et il faut féliciter vraiment toute la communauté universitaire pour cela.

Alors, pour rester sur la pédagogie, je voudrais dire qu'on a beaucoup travaillé toute cette année sur Parcoursup. On n'a pas fini parce que l'année qui vient va être marquée par l'implémentation de l'arrêté licence qui a été également publié il y a très peu de temps et cet arrêté licence est une modification extrêmement profonde du fonctionnement de la licence universitaire française telle qu'elle est et telle qu'elle existe dans les universités françaises depuis longtemps et là aussi on

n'aura qu'une année et donc pratiquement six mois parce que pour concevoir le dispositif et ensuite le mettre en application, on a pratiquement six mois pour concevoir ce dispositif alternatif qui va conduire à une sorte de modularité beaucoup plus importante, à une souplesse beaucoup plus importante du cycle Licence, et c'est un chantier qui est à la fois tout à fait intéressant sur le plan pédagogique mais qui va être également considérablement mobilisateur de toutes nos énergies.

Donc Christelle va se retrouver encore une fois, sur cette année, au cœur de l'actualité. Sans compter la réforme du bac, effectivement, qui va arriver et qu'il va falloir arriver à articuler avec cette réforme du cycle Licence.

Donc vous voyez qu'on est sur des années de réformes très profondes en matière de pédagogie universitaire.

Mais là encore, je ne doute pas que toute notre communauté, toutes les équipes pédagogiques, tous les doyens avec lesquels, je le disais ce matin, on travaille véritablement comme une équipe. Équipe de gouvernance, doyens, on travaille en équipe et je ne doute pas qu'avec les doyens, on ne soit capable de faire preuve de créativité pour mettre en place cette licence qui résulte de cet arrêté licence.

Autre point d'information dont j'ai plaisir à vous parler, c'est le projet « universités européennes ».

Vous savez que c'est un projet qui a été annoncé par le président de la République l'an passé au moment de son discours à la Sorbonne. Que ce projet qui était un concept a essaimé rapidement dans toute l'Europe et presque tous les pays d'Europe se sont appropriés ce concept d'université européenne. À tel point que la communauté européenne, la commission européenne a décidé, alors même que cela ne fait pas partie des programmes normalement financés par l'Europe actuellement, de ventiler une enveloppe financière sur ce projet « universités européennes ».

Donc un appel à projet va être lancé probablement d'ici fin octobre, un premier appel à projets pilote, sur une partie de l'enveloppe financière de la Direction générale de l'éducation et de la jeunesse de l'Europe pour financer quelques réseaux d'universités européennes. Peut-être quatre. Peut-être cinq. Peut-être six. Donc cela sera quelque chose d'expérimental, mais qui préfigure une volonté maintenant clairement affichée de l'Europe de mettre en place, de financer ce type de réseau dans le nouveau programme qui s'appellera « Horizon Europe ».

Donc c'est un enjeu, me semble-t-il, assez exaltant quand on... en tout cas, pour tous ceux qui croient en la place de l'Europe, dans les valeurs de l'Europe dans le monde, et donc nous avons commencé de travailler sur un projet d'université européenne.

J'ai écrit au début de l'été au président de l'université de Mayence parce qu'il me semble évident que compte tenu de l'histoire de nos relations avec l'université de Mayence, on peut ensemble construire quelque chose qui n'est pas artificiel et nous avons décidé ensemble de travailler avec l'université d'Opole en Pologne parce que nous avons des relations à trois qui sont déjà significatives, et Mayence a des relations fortes avec Opole, et donc nos trois universités vont constituer le cœur d'un projet d'université européenne.

Autour de nos trois universités, nous allons agréger d'autres établissements qui sont des établissements avec lesquels nous avons déjà un certain nombre de partenariats et donc tous ensemble on va essayer de construire un projet qui va être un projet... Alors, le titre, la traduction du titre en anglais est assez... n'est pas très plaisante, pas très... Il s'agit de former des « multiplicateurs de l'Europe ».

Alors, ce qu'on appelle des « multiplicateurs de l'idée européenne », ce sont en fait des enseignants, ce sont des communicants, ce sont des journalistes, ce sont des leaders d'opinions qui sont susceptibles de faire un petit peu le ciment de l'Europe. Donc c'est un projet qui va être construit autour de l'histoire de l'Europe, de la construction politique de l'Europe, des valeurs de l'Europe, et donc qui clairement s'insère dans l'idée de renforcer le sentiment d'appartenance européen.

Nous avons déjà eu une journée de travail avec nos collègues de l'université de Mayence, donc les choses sont lancées sur ce dossier.

Alors peut-être qu'on passera, peut-être qu'on ne passera pas. Peu importe. Le projet est lancé et il ne faudra pas qu'il s'arrête parce que l'Europe a besoin des universités pour se renforcer dans cette période qui est une période difficile.

Dans notre université, c'est Samuel Mercier qui va porter politiquement ce dossier. Évidemment, le moment venu, et donc cela n'est pas tout à fait le moment parce qu'il faut qu'on fixe le cadre général, mais l'ensemble des directeurs de composante et des directeurs de labo, essentiellement dans le domaine des sciences humaines et sociales, puisqu'on a vu que c'est un projet qui est essentiellement de sciences humaines et sociales, seront sollicités pour venir participer à ce projet.

Je profite...

Oui, Philippe ?

M. Salvadori.- J'avoue que là aussi... À titre personnel - cela n'engage que moi -, je vois mal comment participer à un programme idéologique. Il me semblait que la science et l'idéologie n'avaient rien à voir.

Si... Vous me parlez de choses que je ne connais pas, qui n'ont aucun fondement scientifique... Les valeurs de l'Europe, je ne sais pas ce que c'est.

Qu'on cimente grâce à des multiplicateurs cette idéologie vague au service d'intérêts politiques et que ce soit l'objectif qui soit assigné à notre croissance intellectuelle dans les sciences sociales et humaines, cela me laisse vraiment... Je ne dirai même pas perplexe parce que cela ne m'étonne pas, mais amusé.

Tout cela, c'est du vent. C'est du vent. Cela n'a aucun fondement scientifique.

Il existe en France et en Europe des instituts d'études européennes dont l'objet est justement l'analyse scientifique de l'aventure européenne, mais on ne s'assigne pas dans cette perspective le fait de servir un certain type de construction européen.

Alors, si vous vous enthousiasmez à l'idée de mettre notre université au service d'une certaine idée de l'Europe et d'un certain type de construction de l'Europe, je vous en laisse la responsabilité politique. En tous les cas, moi, je ne la partage pas.

Le Président.- Deux exemples concrets, Philippe. On travaille avec l'université de Mayence, on a créé avec l'université de Mayence un cursus de formation d'enseignants qui seront des enseignants qui auront le label, le diplôme leur permettant d'enseigner dans les deux pays, et cela est typiquement un exemple que l'on veut et que l'on peut vouloir développer, un corps d'enseignants, et c'est le cas actuellement entre la France et l'Allemagne, mais qui peuvent enseigner la géographie en France et en Allemagne ou l'histoire en France et en Allemagne. Cela est un exemple concret.

On a monté ensemble avec Mayence et Opolé l'Europa Master qui forme des juristes et des administrateurs dans le domaine du droit européen et les futurs cadres administratifs de l'Europe. Là aussi, c'est un exemple concret de ce que l'on peut être capable de faire ensemble et cela donne une idée du cadre dans lequel peut se situer ce projet d'universités européennes qui ne demande bien sûr qu'à s'étoffer, mais je... voilà.

Ce sont deux exemples concrets sur lesquels j'ai... dans lesquels j'ai été impliqué et sur lesquels je peux parler, mais il y en a bien d'autres.

Sébastien et puis Denis Hameau ensuite voudrait intervenir, je crois.

M. Chevalier.- Juste, de ce que j'ai compris du message de construction de cette université européenne, c'est qu'elle dépasse largement le cadre de simplement défendre les valeurs de l'Europe. C'est des lieux de collaboration scientifique, d'échanges d'enseignants, d'échanges d'étudiants, et donc je ne comprendrais pas qu'on se cantonne à cette vision-là. Je pense que l'on peut largement dépasser simplement ce... cet objectif que tu décris.

J'ai un autre... une autre interrogation, c'est que finalement la compétition... Enfin, c'est un dispositif qui sera très compétitif encore une fois de plus. Donc cela veut dire que des grands centres nationaux sont déjà en train de travailler à des universités européennes avec des pointures européennes et je me pose la question de la taille critique. Est-ce qu'à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté, on a intérêt à ce qu'il y ait une université européenne défendue par l'UFC, une défendue par l'uB - je ne sais pas du tout s'il y a un projet à l'UFC - et est-ce qu'il n'y aurait pas une cohérence à ce que ce soit UBFC qui porte, qui défende, mais bien sûr en partenariat, en accord, en concertation complète, pour avoir la taille critique en termes de nombre d'étudiants, en termes de laboratoires, en termes d'enseignants-chercheurs et en termes peut-être de partenariats multiples qui dépasseraient ceux que nous avons, nous, à l'uB plus particulièrement ? Est-ce qu'il y a une réflexion qui est en cours ? Est-ce que l'uB a fait le choix d'aller directement dans son projet propre et sans véritablement le partager avec les autres acteurs du site ?

Le Président.- Alors, il y a deux questions.

D'abord, je ne me suis peut-être pas très bien exprimé. Évidemment, dans le projet, il y aura des échanges d'étudiants, il y aura des échanges d'enseignants... Il y a toutes ces choses-là qui font les ingrédients d'une université. Simplement, dans le projet d'universités européennes, on peut le dire et on doit le dire, c'est quelque chose qui est assez flou quand même pour l'instant et on ne sait pas bien si ces universités européennes doivent être des universités totalement pluridisciplinaires ou s'il faut, au contraire, les thématiser. Et le choix qui a été fait, parce qu'avec Mayence, ce que nous avons en commun, c'est plutôt dans le domaine des sciences humaines et sociales, est plutôt de donner cette coloration thématique centrée sur les sciences humaines et sociales, et évidemment, l'idée, c'est de faire des échanges d'étudiants, de faire de la mobilité, de faire toutes ces choses-là. C'est tout à fait clair.

Il y a, par exemple, des projets d'universités européennes qui sont en train de se construire dans le domaine de l'agronomie. Je sais que Montpellier a communiqué il y a peu de temps avec... Je ne sais pas si c'est (*mot inaudible*), enfin...

Donc probablement tous les consortiums qui se construiront n'auront pas la capacité d'embrasser la totalité du champ académique et peut-être la bonne façon,

c'est de donner une coloration thématique qui donne un peu sa spécificité au consortium qui se construit.

Il se trouve que pour nous, il n'y a pas d'autre choix un peu construit, compte tenu de notre histoire, que de travailler avec Mayence, et avec Mayence, on a relativement peu de relations dans le domaine des sciences expérimentales. Nos relations, elles sont dans le domaine des sciences humaines et sociales, notamment sur l'Europa Master dont je vous parlais ou sur la formation des enseignants et je trouve que c'est bien parce que cela montre aussi...

On a eu, vous le savez, au cours des années passées, beaucoup de discussions sur le positionnement des sciences humaines et sociales.

Quand on a construit ISITE, il est vrai que les sciences humaines et sociales étaient au cœur du projet comparativement aux sciences que j'appelle « expérimentales ».

On est ici sur un projet qui peut fantastiquement mettre en valeur les sciences humaines et sociales et je crois que c'est une belle opportunité, de fait.

Ensuite, deuxième question sur le... dans quel cadre le situer.

Pour l'instant, c'est l'uB qui prend l'initiative. C'est l'uB qui a un partenariat fort et structurant avec Mayence et donc c'est un projet qui est porté par l'uB.

J'en ai parlé avec le président de la COMUE. On a déjeuné ensemble il y a peu de temps. Il est au courant.

Il est possible qu'à un moment, dans l'évolution de ce qui se construira, ce projet ait à être porté par le collectif, pourquoi pas ? Mais si j'attends que le collectif et que l'université de Franche-Comté soient décidés et capables de s'engager dans un projet de cette nature, on n'est pas près d'avancer. Donc je préfère construire le projet parce que le partenariat avec Mayence est un partenariat réel et puis on verra ensuite, on verra dans les mois qui viennent, on verra dans les années qui viennent si on a intérêt collectivement à ce que ce projet apparaisse comme porté par la COMUE.

Je crois qu'il faut qu'on soit attentif aussi. Pour l'instant, je ne veux pas préjuger de ce que va être l'évolution du cadre juridique de l'enseignement supérieur dans notre région. Pour l'heure, l'université de Bourgogne est encore un établissement autonome et c'est encore un établissement qui porte sa politique et qui a son autonomie en termes de formation et de recherche.

Il se trouve que la COMUE porte à juste titre, d'abord c'est un engagement qu'on avait pris, les projets dans le cadre du programme investissements d'avenir. Ce n'est pas un projet PIA, c'est un projet pilote qui est porté par l'Europe. On va donc s'inscrire dans ce projet pilote, on va avancer et puis on verra si, à un moment de l'histoire qui se construit, il est opportun d'imaginer un portage par la COMUE.

En tout cas, il fallait identifier les partenaires.

Je ne sais pas ce que sont les partenaires internationaux de l'université de Franche-Comté. Je connais bien ceux de l'université de Bourgogne, donc il me paraît plus logique de partir sur cette base-là.

Par ailleurs, j'ai cru comprendre que l'université de Franche-Comté a des partenariats peut-être forts avec la Suisse. En tout cas, n'a peut-être pas d'université... Je ne pense pas d'ailleurs qu'elle ait de lien avec une université suisse de la même profondeur que celui qu'on a avec Mayence, mais la Suisse, pour l'heure, n'est pas éligible dans ce dispositif de financement européen.

Donc tout cela me donne à penser que l'université de Bourgogne, établissement autonome, porte un projet et puis on verra bien à un moment donné s'il faut voir, imaginer un portage alternatif.

Mais bon, tout ceci est transparent et le président de la COMUE est parfaitement au courant et je lui ai expliqué ma façon de voir comme je vous l'explique cet après-midi.

Philippe... Philippe... Non, Denis. Denis voulait intervenir et puis ensuite Philippe.

M. Hameau.- Oui, très rapidement et après, je devrais vous laisser parce que c'est la rentrée pour les élus aussi.

L'Europe, c'est un machin, d'accord. Mais c'est un machin qu'on a laissé devenir ce qu'il est devenu par les votes des uns et des autres. Mais c'est un machin qui a permis deux choses à mon sens. Un, la paix. Donc peut-être que ce n'est pas une réalité scientifique, mais enfin, c'est quand même une réalité... C'est mieux de vivre en paix que sous les bombes. Et deuxièmement, le marché. Alors, c'est plus ou moins bien, mais c'est aussi une réalité.

Et la deuxième chose, c'est qu'elle a des tas de choses sur lesquelles elle est perfectible, le social, l'environnemental, le fiscal... Voilà. Mais cela dépendra des gens qui voteront ou pas en 2019.

Mais oui, c'est aussi simple que cela. Cela dépendra aussi de la capacité des gens à se mobiliser et à comprendre que dans un monde tel qu'il est aujourd'hui, ce n'est pas forcément à l'Assemblée nationale que tout se décide, c'est peut-être plutôt là où est l'Europe et que si on veut peser sur les vrais choix, c'est là que cela se situe. Mais cela veut dire que les partis politiques doivent aussi prendre leur part et expliquer les choses correctement.

Donc j'espère bien que dans un monde où l'économie de la connaissance, l'économie durable en tout cas, est vraiment un enjeu - en tout cas, moi, je travaille dans ce sens avec vous pour la Métropole et, bon, la Région, je pense aussi -, que la science nous sera utile parce que sur l'agroécologie, si on ne s'appuie pas sur les scientifiques, je ne vois pas comment on va faire, par exemple.

Sur la question du climat, c'est la même chose.

Voilà, c'est juste pour prendre deux exemples qui me paraissent utiles.

Donc certes, il y a l'idéologie, mais il y a aussi des réalités.

Et puis je vais vous laisser parce qu'il faut que je m'occupe de trois ou quatre réunions justement sur d'autres sujets qui peuvent aider à l'université.

Le Président.- Merci. Merci, Denis.

Il est certain que l'Europe, elle est perfectible et il est vrai que sur les thèmes que tu dis, la protection sociale, l'environnement, les choses sont perfectibles. Mais comparons ce que sont ces choses dans l'espace européen par rapport à ce qu'elles sont dans le reste du monde et je pense que l'espace européen est probablement le seul pôle géographique dans le monde qui soit capable de conjuguer une vision quand même humaniste minimale, même s'il y a des tensions et même si rien n'est parfait, avec une vision réaliste, dynamique, économique et imaginons ce que serait un monde sans l'Europe actuellement. Et même si l'Europe n'est pas parfaite et même si elle est perfectible, je crois qu'il faut la protéger et la renforcer.

En tout cas, pour moi, c'est une de mes convictions fortes et c'est un petit peu ce qui a prévalu quand on a fait ce choix avec l'université de Mayence de proposer ce thème-là qui est raisonnablement compatible avec ce que sont actuellement les partenariats que l'on porte avec l'université de Mayence et avec celle d'Opolé.

M. Rollin veut intervenir et puis on s'arrêtera là sur ce thème.

Philippe, pardon... Non, mais allez-y. Allez-y, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- On ne va pas faire un débat sur l'Europe parce que...

Le Président.- Non, non, non ! On ne va pas faire un débat.

M. Rollin.- Mais simplement, quand j'entends que sur l'Europe, elle est perfectible sur le plan social, pour être perfectible, il faut avoir démarré quelque chose.

Le Président.- Pardon ?

M. Rollin.- Pour être perfectible, il faut déjà avoir une politique sociale. On ne peut pas dire que l'Europe a une politique sociale. C'est, d'ailleurs, peut-être aussi pour cela qu'aussi on peut se poser la question parce que j'entends... Les élections européennes... Si beaucoup de personnes, des Européens convaincus...

Moi, j'étais un européen convaincu, mais je n'irai pas voter aux européennes. Je suis désolé, mais quand je vois les notions d'humanisme qui ont été abandonnées par l'Europe, quand je vois les actions sociales qui n'ont jamais été mises en place.

La question du marché ? Oui, le marché, le marché, le marché, marché ! Mais les questions sociales n'intéressent pas, voilà. Donc... Mais ce n'est pas une question politique.

Donc à un moment, il faut peut-être arrêter ce débat politique au sein de notre conseil d'administration parce que c'est... pour certains, cela ne peut plus être entendable. Voilà, je le dis.

Mais pour « perfectible », il faut utiliser le mot « perfectible » quand on peut améliorer les choses, quand les choses existent sur certaines questions, et on ne peut pas dire qu'il y ait une politique sociale ou alors je ne l'ai pas encore vue. Je ne l'ai pas vue écrite quelque part.

Le Président.- Mais en tant qu'université, je pense que les universités ont vocation à s'engager et, précisément, c'est peut-être... Et vous avez raison, en fait. Mais c'est parce que les universités s'engageront et qu'elles porteront les valeurs qui sont les leurs que l'Europe pourra peut-être devenir plus protectrice et plus sociale et peut-être moins axée sur l'économie comme elle l'est actuellement.

Philippe et puis on arrêtera sur ce point.

M. Salvadori.- Oui, oui. Moi, je ne fais pas de politique à l'université et je trouve que certains types de discours venant d'institutions politiques sont parfaitement déplacés. Ce n'est pas un lieu où on fait des campagnes électorales, le conseil d'administration de l'université, quel que soit le parti politique.

J'étais intervenu parce que j'avais déploré que lors de la campagne présidentielle, l'autorité de notre Président se soit mise au service d'un candidat. Ce n'est pas pour tolérer des intrusions politiques de membres extérieurs à notre université dans le débat académique.

Moi, je voulais simplement dire, Monsieur le Président, et en toute amitié, que danser votre gigue humaniste sur le cadavre des lettres classiques et de la civilisation, de la littérature italienne que vous avez éliminée de nos formations, c'est légèrement indécent.

Je croirai à vos propos, je croirai en votre humanisme européen, quand vous consoliderez dans notre université ce qui fait les fondements de la civilisation européenne. Or, vous les avez largement ébréchés, ces fondements. Et il s'agissait de trouver cent heures, je tiens à le rappeler.

Le Président.- Je serai le plus heureux des présidents...

M. Salvadori.- Non, non, non ! Cent heures, Monsieur le Président ! Cent heures !

Le Président.- ...si l'État me donne les moyens financiers...

M. Salvadori.- Vous avez les moyens, c'est une question de volonté. Si la priorité était bien celle que vous dites, c'est-à-dire de servir les valeurs de l'Europe, vous l'auriez démontré. Or, ce que vous avez démontré, malheureusement, c'est tout à fait le contraire.

Le Président.- Bien...

M. Salvadori.- Je vous l'ai dit en temps et heure, au moment où vous avez pris cette décision, et avec un petit peu de solennité, je le redirai et je vous le redirai chaque fois que vous faites semblant de l'oublier.

La culture européenne, elle est dans sa diversité à consolider jour après jour, on en est bien d'accord, Monsieur le Président. Montrez-le.

Le Président.- J'en suis absolument convaincu et, encore une fois, je serai le plus heureux des présidents si l'État me donne les moyens raisonnables de financer...

M. Salvadori.- Cent heures !

Le Président.- ...à la hauteur de nos ambitions.

M. Salvadori.- Cent heures...

Le Président.- Bien, sur ce point...

M. Salvadori.- ...pour sauver la civilisation et la culture italienne dans l'université de Bourgogne.

Le Président.- Sur ce point sur les universités européennes, donc on fera là aussi des points réguliers de l'évolution de ce dossier.

M. Salvadori.- C'est moins que la subvention MEDEF, Monsieur le Président.

(Sourires)

Le Président.- Allons... Allons...

M. Salvadori.- Eh oui !

Le Président.- Arrêtons... Arrêtons avec cela.

M. Salvadori.- Non, mais arrêtons quoi ? On parle de quoi ? On parle de choses concrètes ?

Vous faites des choix, Monsieur le Président, vous les faites, mais ne venez pas nous raconter que vous faites d'autres choix que ce que vous faites.

Le Président.- Je fais des choix et j'assume tout à fait mes choix.

Mme Grayot-Dirx.- Non, mais vous mettez en tête d'épingle cent heures, en réduisant tout le reste de ce qu'on a pu mener ailleurs, que ce soit sur les maquettes ou sur les réformes.

M. Salvadori.- Eh bien, voilà...

Le Président.- Bien...

M. Salvadori.- Cent heures stratégiques.

Le Président.- Je vais...

Mme Grayot-Dirx.- Ce n'est pas la seule chose qui compte dans l'université.

Le Président.- Je vais continuer.

M. Salvadori.- C'est une chose d'Europe.

Le Président.- Je vais continuer sur les points d'information.

Mme Grayot-Dirx.- Ce n'est pas la seule qu'on a faite.

Le Président.- Je vais continuer sur les points d'information pour vous dire, et peut-être qu'on ne partagera pas cette appréciation encore une fois, Philippe, mais que... Et vous le savez probablement. Notre université qui était rentrée, l'an passé, dans le classement de Shanghai maintient... non seulement maintient sa présence dans le classement de Shanghai cette année, mais progresse dans le classement de Shanghai.

C'est une chose qui est importante et je pense que c'est un générateur de... qui devrait être un générateur, je pense, de confiance pour nous tous.

On était rentré l'an passé dans le classement de Shanghai. Sur le classement global de Shanghai, je ne vous parle pas des classements disciplinaires, mais dans le classement de Shanghai entre la 600 et la... entre la 700 et la 800^e place. On a progressé d'une tranche cette année, on est entre la 600 et la 700^e place.

C'est pour moi une très bonne nouvelle pour nous tous, qui montre la solidité du tissu de recherche de notre université.

Il n'y a que trois établissements en France qui progressent cette année dans le classement de Shanghai, l'École normale supérieure, l'université Toulouse 1 et l'université de Bourgogne. C'est également quelque chose de notable.

Et puis comme dans ce classement interviennent un certain nombre de critères sur lesquels nous ne pouvons pas être compétitifs et notamment le nombre de prix Nobel issus de notre université ou participant à nos équipes, on a repris ce classement... Pascal Neige et Emmanuel Ranc ont repris ce classement en fonction des seuls critères de publications scientifiques, et sur ce seul critère des publications scientifiques, nous sommes dans les 500 premiers.

On ne mène pas une politique universitaire en fonction des classements, mais quand les classements sont présents, qui montrent une progression, qui sont présents sur différents classements, ils montrent incontestablement la qualité et la valeur de l'établissement.

Je pense qu'il faut que tous, nous soyons conscients de cela.

Tu veux peut-être...

M. Neige. - Oui, je voulais apporter une précision.

Comme vous l'a dit le Président, on doit notre classement pratiquement exclusivement à nos publications et donc on est allé un petit peu plus loin pour savoir quels types de publications étaient attaqués par le... enfin, quelles bases de données étaient attaquées par les gens qui font Shanghai.

En fait, il y a deux bases de données qui sont à analyser, qui sont utilisées dans le classement. Il y a une base de données qu'on connaît assez bien dans les sciences dites « expérimentales » ou « sciences de la matière », qui est la base de données qui s'appelle « Science Citation Index Expanded », donc une grosse base de données qui contient un certain nombre de publications... enfin, de revues.

Mais ce qu'on sait peut-être moins, c'est qu'il y a une deuxième base qui est attaquée, qui est la « Social Science Citation Index », et j'ai regardé un petit peu ce qu'il y avait dedans, et en termes de couverture de revues et de thématiques, c'est à peu près ce qu'on entend en France par les sciences humaines et sociales au sens assez large.

Dedans, il y a beaucoup de choses. Des choses économiques. Il y a du management. Il y a de la linguistique. Il y a du droit. Il y a de l'histoire... Il y a tout un tas de domaines.

Alors, cela est assez intéressant.

C'est un peu plus dur d'aller voir pour l'université de Bourgogne comment on contribue à ces deux bases. Il faut qu'on aille un peu plus loin, c'est un petit peu long. Mais, en tout cas, cela veut dire que c'est en théorie l'ensemble des domaines de recherche de l'université qui sont utilisés pour construire la base de données utilisée à Shanghai.

Sur le « Social Science Citation Index », il y a une série de revues. Il y en a de l'ordre de 3 000, un peu plus de 3 000 revues mondiales qui sont utilisées dans la base. Donc c'est une couverture assez large.

Alors, je ne suis pas spécialiste de ces domaines, je vais essayer de voir un petit peu si cela couvre... si cela parle aux gens de ces domaines, les revues qui sont indexées, mais je trouve que c'est intéressant de savoir que Shanghai utilise ces deux bases.

Le Président. - Tout à fait.

Philippe ?

M. Salvadori.- Rassurez-vous, Monsieur le Président ! Rassurez-vous !

Le Président.- Mais ça va.

(Sourires)

M. Salvadori.- J'ai renoncé depuis longtemps à vous faire comprendre que créer l'abondante littérature qui remplirait quatre fois cette salle de critiques des systèmes d'évaluation, le classement de Shanghai est parmi les plus débiles qu'on puisse imaginer, ce n'est pas grave.

Un cas concret, et je suis tout à fait d'accord avec vous et avec Pascal sur le fait que ce qui est... si ce classement montre quelque chose, ce n'est évidemment pas le classement global, qui consiste à additionner des carottes et du savon pour que... et d'essayer de ne tenir compte d'aucun arrière-plan ni d'aucune tradition scientifique nationale ni... La question que pose Shanghai, c'est simplement : êtes-vous une université de recherche anglo-américaine ? Donc on peut mesurer l'écart qui nous en sépare.

Non je suis d'accord avec vous, c'est au niveau de chaque discipline que là, entre pairs, on retrouve des choses qui sont assez proches de nos habitudes d'évaluation et là, je suis parfaitement d'accord. Quand je vois qu'en écologie, au classement mondial de Shanghai, c'est l'université de Montpellier qui est en tête, je me dis que cela doit vouloir dire quelque chose.

J'ai quand même par... Parce que je n'ai rien à faire comme... tout doyen. Comme je m'embêtais, j'en avais marre des sudokus et des mots croisés, j'ai regardé le droit. Le classement en droit. « Law ».

Mme Grayot-Dirx.- Eh bien oui, mais bon, là ce n'est ...

M. Salvadori.- Eh bien oui !

Mme Grayot-Dirx.- ...pas forcément la meilleure discipline...

M. Salvadori.- Voilà ! Voilà !

Mme Grayot-Dirx.- Mais ce n'est pas le... (suite inaudible).

M. Salvadori.- Voilà, exactement. C'est-à-dire que si vous regardez, c'est très amusant, là pour le coup, le nationaliste français que je suis devient tout triste, eh bien il y a une longue suite... Je crois que parmi les 100 premiers, il doit y avoir 97 universités américaines. Donc je me dis une longue suite de drapeaux « Stars and Stripes », très bien. Je me dis qu'il y a quand même un petit biais cognitif là, on est d'accord ? On est d'accord.

C'est simplement pour, non pas remettre en cause votre enthousiasme qui est publicitaire et qui vise à... Il faut bien que les gens de politique qui nous évaluent et nous donnent de l'argent aient l'impression qu'il y ait quelque part des critères objectifs pour nous soutenir, c'est très bien, mais je crois quand même qu'il faut être très précautionneux.

Nous contribuons inégalement à ce classement pour des raisons qui viennent tout simplement du fait que lorsqu'il a été créé par un chimiste chinois, vous

le savez sans doute mieux que moi, il avait deux finalités, et qu'il a toujours fondamentalement et auxquelles nous nous raccrochons très indirectement.

La première, je l'ai dit, c'est : « êtes-vous une université anglo-américaine de recherche digne de recevoir nos étudiants chinois qui ne peuvent pas encore être formés en Chine ? », Donc là, cela va devenir... Vu la montée en puissance très rapide de la science chinoise, cela va bientôt être terminé cet aspect-là.

L'autre aspect... l'autre aspect du classement de Shanghai, c'est justement, et c'est pour cela qu'on est passé de la publication de 500 à 800, est d'étalonner la progression de la science chinoise et des universités chinoises.

Donc aujourd'hui nous montons et d'autres montent et monteront beaucoup plus vite que nous et, ce jour-là, j'espère que nous n'aurons pas à déplorer notre recul avec la même importance que nous accordons aujourd'hui à notre changement de catégorie qui ne nous dit pas si nous étions 703^e et si nous sommes devenus 687^e ou s'il s'agit d'une progression beaucoup plus significative.

Je borne là mon propos. Vous voyez qu'il n'a rien de polémique vis-à-vis de votre campagne publicitaire et de celle des institutions publiques de Bourgogne autour du classement de Shanghai. Il faut bien que ce genre de choses se fasse. Il n'empêche que scientifiquement, tout cela c'est du pipeau.

Le Président.- En tout cas, Shanghai, c'est quand même un minimum de rationalité puisque ce n'est pas un classement sur des éléments déclaratifs. Ce sont des éléments objectifs qui sont... bien sûr, qui ont leur arbitraire, on est bien d'accord. Mais quoi qu'il en soit, c'est quand même un classement sur des éléments objectifs qui est regardé très, très largement, y compris...

M. Salvadori.- Par les décideurs.

Le Président.- ...y compris par les pouvoirs publics en France qui, chaque année, au mois d'août, attendent ce classement avec beaucoup à la fois d'excitation et d'inquiétude et on ne peut pas occulter son existence. Et tant qu'à faire, je préfère diriger un établissement qui y apparaît et qui y progresse plutôt qu'un établissement qui n'y figurerait pas.

M. Salvadori.- Alors, Monsieur le Président, dites au site où... J'ai souvenir du site de ce classement de Shanghai, parce que là aussi j'ai regardé. Ils affichent... Enfin, le premier onglet, c'est 1 à 500.

Le Président.- Oui, je sais bien.

M. Salvadori.- Voilà. C'est-à-dire qu'en gros, cela veut dire concrètement qu'un étudiant chinois qui veut aller à l'étranger et qui veut regarder où son investissement est le plus rentable, il ne va pas descendre après 500. Donc il faut qu'on monte au-dessus de 500, Monsieur le Président !

Le Président.- Mais j'espère bien.

M. Salvadori.- Il faut ! Il faut ! Il faut !

(Sourires)

On veut de l'argent, Monsieur le Président !

Le Président.- J'espère bien qu'on va monter.

M. Salvadori.- Et pas seulement pour la langue et la littérature italienne !

Le Président.- J'espère bien qu'on...

M. Salvadori.- Pour laquelle vous allez débloquent les cent heures pour vendredi !

(Sourires)

Le Président.- ...et, en tout cas, et je l'espère, et c'est la raison pour laquelle on a fait cette analyse distincte sur les publications, nous sommes dans les 500 sur les publications et cela est important parce que dans l'histoire des prix Nobel, ce n'est pas parce qu'on a eu un prix Nobel, il y a cinquante ans, qu'on est dans la réalité structurelle actuelle...

M. Neige.- Ce n'est pas cela qu'on a dit.

Le Président.- ...et les publications, c'est l'existant, c'est l'actuel, et être dans les 500 premiers du classement de Shanghai sur les publications, je crois que c'est quelque chose qui est tout à fait notable.

On ne va pas s'étendre davantage sur ce point.

Enfin, avant de terminer ces points d'information... Je suis désolé, c'est un peu long, mais vous voyez qu'on avait beaucoup de choses à se dire, et avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, je voudrais quand même vous dire que nous avons reçu hier les résultats de l'appel à projets « vie étudiante » de la Région. Que dans cet appel à projets « vie étudiante », il y a notamment les volets CROUS.

Vous savez que je m'étais ému et que j'avais exprimé beaucoup d'inquiétude au moment où avait été annoncée la fusion des CROUS de Bourgogne et de Franche-Comté. Eh bien, cette inquiétude n'était peut-être pas totalement infondée puisque le CROUS, dans son périmètre actuel, qui est déjà une préfiguration du CROUS Bourgogne-Franche-Comté, a déposé à l'appel d'offres régional pour 166 000 euros au profit des territoires de Franche-Comté contre 70 000 euros au profit des territoires de Bourgogne, alors qu'on sait très bien qu'en Bourgogne, il y a des besoins très importants à Nevers... Notamment à Nevers, à Auxerre, à Mâcon, au Creusot, à Chalon, il y a des besoins importants.

Donc plus du double demandé pour la Franche-Comté, et que face à cette demande, la Région a financé presque intégralement les demandes formulées pour le CROUS de Besançon, a financé 164 000 euros, c'est écrit en petit, mais 164 000 euros pour 166 000 qui sont demandés, donc vous voyez qu'on n'est pas très loin du 100 %, et que la Bourgogne qui demandait chichement 70 000 euros se voit dotée de 57 000 euros.

Je vais donc écrire à la préfiguratrice du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté pour exprimer mon interrogation, on va dire. Je la rencontrerai et j'écrirai également à la présidente du CNOUS pour dire que ce n'est pas comme cela qu'on construira la Bourgogne-Franche-Comté académique, *a fortiori* dans le contexte

d'émotion qui avait prévalu à l'annonce du transfert du siège du CROUS de Dijon à Besançon.

En tout cas, ceci montre que les choses étaient fondées et nous allons réagir fermement à cette situation qui est absolument inacceptable.

Ceci étant, je passe la parole à Frédéric pour la suite de l'ordre du jour.

M. Rollin.- Président ?

M. Debeaufort.- Merci, Monsieur le Président.
Bonjour... Pardon.

Le Président.- Alors deux remarques rapidement, Jean-Emmanuel Rollin et puis Sébastien Chevalier. Rapidement... Francine veut intervenir.

M. Rollin.- Moi, ce n'est pas une remarque sur le CROUS... (*suite inaudible*). Moi, j'ai une question d'information puisque, ça y est, depuis hier soir, nous savons que nous allons être... nous allons avoir le prélèvement à la source. Est-ce que l'université est prête ?

Le Président.- Alors, cela, il faut le demander au Directeur général.

M. Helleu.- Oui, on sera prêt. Alors, on sera prêt, c'est la DRFIP qui travaille beaucoup dessus, je crois, avec l'Agent comptable. J'en ai beaucoup parlé. J'en ai parlé très récemment avec Claude Trivulce... Oui, tout à fait.

Après, il y a beaucoup de choses qui ne dépendent pas de nous. Nous, on est sur du déclaratif. Le prélèvement sera fait, c'est la DRFIP qui fait le prélèvement.

On sera prêt autant que l'est Bercy si c'est la question.

M. Rollin.- Alors là, vous m'inquiétez parce que là...

(*Rires*)

Non, non ! C'est-à-dire que si les bugs de Bercy (*mot inaudible*), ils vont encore se répercuter si vous êtes... l'université n'est pas prête parce que... Voilà.

M. Helleu.- Oui, la fonction paye, vous savez... La fonction paye, cela, c'est la DRFIP. Enfin, c'est le fameux fichier KX. Enfin, le versement et le paiement de la paye, c'est fait par la DRFIP. Alors, certes, il y a une instruction de notre part, mais c'est quand même la DRFIP et c'est eux qui mettent en place un logiciel censé tout calculer et être sans bug sur... pour préparer le prélèvement à la source.

Alors, on fera une information auprès des personnels. Il y aura une information, je crois, au mois de novembre et, encore une fois, j'en ai parlé avec Claude Trivulce, il y a deux jours, pour voir comment on s'y prenait.

Donc il y aura une information qui sera faite... alors, en novembre parce que Claude m'a dit lui-même qu'il ne fallait pas la faire trop tôt parce que les gens vont oublier et trop tard, ce sera trop tard. Donc il faut le faire au bon instant, donc plutôt en novembre. Et on va rappeler... De toute façon, on rappellera les règles qui sont les règles de l'État, donc c'est...

Mais ensuite, de toute façon, il n'y a pas de logiciel adapté en dehors de la DRFIP. C'est un pilotage du ministère des Finances qui a recruté... Alors, j'ai cru entendre, qui a recruté 5 000 informaticiens.

M. Rollin.- 40 000.

M. Helleu.- Oui.

M. Rollin.- 40 000 ont été recrutés pour cela et on supprime des postes.

M. Helleu.- Mais nous, on n'a pas pu recruter. Eh oui, mais on est bien d'accord. Mais c'est un pilotage Bercy, donc... voilà. Moi, je suis aussi sûr que l'est le ministre des Finances, je ne peux pas vous en dire plus. Je pense qu'il n'y a pas de souci là-dessus. Non mais...

M. Rollin.- Non, non ! À l'évidence, tout se passera très bien. Lui, au moins, (*suite inaudible*). Je suis content de savoir que M. le Directeur général des services est serein.

M. Helleu.- Oui, serein sur une chose qui m'échappe. Donc moi, je suis serein sur ce que font les autres. Je fais *a priori* confiance à tout le monde donc... Si on nous dit que cela va bien se passer, cela va bien se passer.

Je suis également concerné, je vous le rappelle. Et ma femme aussi. Et puis pour la petite histoire, on a fait une déclaration séparée.

Donc il y avait des informations qui ont circulé. À chacun de prendre les mesures qu'il convient notamment sur ce qui est... Et puis c'est pareil, ensuite, on verra à quelle moulinette on passe.

M. Rollin.- Oui, parce que vous savez quand même que... On sait que si cela se passe mal, c'est quand même à l'université qu'on va se retourner.

M. Helleu.- Exact. C'est bien ce que j'ai dit à Claude Trivulce ce que vous dites.

M. Rollin.- Ce ne sera pas facile. On n'ira pas à Bercy. Sauf si on est obligé de tous faire des ordres de mission pour aller jusqu'à Bercy. Mais cela va être compliqué.

M. Helleu.- On se rejoint. Oui.

M. Rollin.- On va aller directement, je pense, au service Paye voire... Cela va être directement dans votre bureau et il faudra peut-être mettre un petit distributeur de tickets. Cela va être compliqué.

M. Helleu.- Dans mon bureau... Il y a le service BIATSS...

M. Rollin.- Oui.

M. Helleu.- ...il y a Claude, etc...

M. Rollin.- Oui.

M. Helleu.- Il y a du monde quand même. Et puis il y a Pierre-Étienne.

M. Rollin.- Ah oui ! Alors avant d'arriver à vous il va falloir que...

M. Helleu.- Il y a différents échelons. Mais ensuite... Non, non, c'est une information qui est très intéressante parce que justement, ce que dit la DRFIP, ce que disent les agents, c'est : « vous nous enverrez les réclamations, vous nous enverrez les gens ». La réponse, non, c'est que les gens vont évidemment s'adresser au service RH. C'est pour cela que nous faisons beaucoup d'information en amont pour expliquer, mais ensuite, il faudra que tout le monde soit très... De toute façon, tout le monde sera très attentif sur sa fiche de paye et voilà. Je ne peux pas vous en dire plus à part vous dire qu'on essaiera d'être prêt. On sera prêt autant que l'est le ministère des Finances dont relève la paye des agents de l'État.

Mais c'est... Oui, c'est un sujet d'inquiétude. Mais il y aura une information qui transitera partout. Et de toute façon, on fera une information à partir de novembre. C'est Claude qui m'a dit que ce n'est pas la peine de la faire trop tôt parce qu'il y a des choses qui ne sont pas complètement fixées et puis trop tard, on ne pourra pas. Donc on le fera autour de novembre.

Il y aura une information qui sera envoyée avec la fiche de paye de novembre. Bon et puis après, évidemment, on sera... on peut répondre à toutes les questions.

Le Président.- Alors, Francine Chopard voulait intervenir et puis Sébastien Chevalier.

M. Jobard.- Si je peux me permettre.

Le Président.- Pardon... C'est qui qui intervient ? Ah ! C'est Pascal.

M. Jobard.- Il y a une demi-journée d'étude la semaine prochaine, mardi, où on va vous réexpliquer, je pense, ce qu'est le prélèvement à la source.

Pour les universités, comme nous sommes en paye à façon, on n'a absolument pas la maîtrise sur les logiciels. La paye des universités est faite au même titre que la paye de tous les fonctionnaires d'État. Donc s'il y a un bug au mois de janvier... bon, cela peut être... ce sera sur pratiquement tous les fonctionnaires.

Donc, en fait, je n'espère pas qu'il y aura un bug. Je pense que... En principe, le ministère des Finances a, je pense, beaucoup travaillé. Les prélèvements en trois ou quatre fois, cela je ne sais pas trop d'où cela sort. La difficulté qu'ils auront peut-être, c'est d'arriver à rattacher les prélèvements aux bonnes impositions, mais cela, je pense que c'est le problème de Bercy.

(Sourires)

M. Rollin.- Je préfère ne pas être imposé sur la paye, je ne sais pas, du Président, si vous voulez.

M. Jobard.- Ah, non, non ! De toute façon, tout le monde aura un prélèvement sur sa...

M. Rollin.- Oui, oui ! Vous parlez de rattachement et de taux d'imposition ou quoi que ce soit.

M. Jobard.- S'il y a un double prélèvement ou s'il y a un triple prélèvement... bon.

(Sourires)

Le Président.- Bien, Madame Chopard, vous vouliez intervenir et puis ensuite Sébastien et puis on passera à l'ordre du jour.

Mme Chopard.- Oui, je voulais effectivement intervenir par rapport à l'émotion qui est la vôtre par rapport aux appels à projets « vie étudiante » de la Région, donc un déséquilibre que vous pointez entre la Franche-Comté et la Bourgogne.

Donc c'est le CROUS qui a... C'est la directrice du CROUS qui a fait des demandes...

Le Président.- Tout à fait, tout à fait.

Mme Chopard.- C'est ça, ok. Je voulais par là même... Cette émotion, je l'entends, je vais la relayer. Bien sûr, vous allez...

Le Président.- Je vais la relayer moi-même.

Mme Chopard.- ...également la remonter auprès de notre présidente.

Le Président.- Non, non ! Votre présidente n'a rien à voir là-dedans. C'est à la directrice du CROUS.

Mme Chopard.- Voilà. Sur l'émotion, je vous rappelle aussi... Je ne vais pas revenir sur les appels à projets recherche 2018.

Donc là, il se trouve que les deux derniers appels à projets, les... ça y est, c'est affecté, que ce soient les projets « excellence » ou « plateformes », il semblerait qu'on arrive à un équilibre finalement sur la totalité des appels à projets entre ce qui a été réparti entre Bourgogne et Franche-Comté. Donc ceci...

On a une réunion d'exécutif cette semaine, donc on va présenter effectivement les résultats chiffrés des propositions qui seront faites en commission plénière en octobre et il semblerait que la convergence, l'harmonisation finalement soit là.

C'est vrai que cela a été douloureux. Je comprends l'émotion, mais peut-être qu'il y a des... effectivement des explications.

Le Président.- En tout cas, pour l'instant, je n'ai pas d'élément, mais peut-être que c'est des délibérations à venir, c'est cela ? Bon, donc on verra quand ces délibérations seront arrivées, mais pour l'instant, j'attends.

Encore une fois, j'ai vu la présidente de Région fin juin, elle m'a dit que les choses se rééquilibreraient. Moi, je lui fais confiance et j'attends que cela se

rééquilibrer et je ne réagirai pas tant que je n'aurai pas vu la réalité des choses à la fin de l'année.

Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, peut-être juste pour finir, trois informations concernant les NCU et EUR.

NCU, il y a eu le lancement officiel... enfin, la première opération donc opération de RITM, a eu lieu hier à l'université de Franche-Comté, la prochaine aura lieu mardi prochain matin à l'université de Bourgogne, donc le projet est lancé.

Deuxième élément, l'EUR EIPHI a fait sa rentrée solennelle hier. Donc ça y est, c'est pareil, c'est lancé.

Et puis une information qui va être faite par UBFC mais que je peux vous donner dès à présent, c'est qu'on a reporté de deux semaines le retour des appels à projets RITM-BFC. Le retour initial était prévu pour lundi prochain, 10 septembre, et à la demande des collègues qui seront en pleine réponse ISITE et qui sont en pleine préparation de la rentrée, on a décalé au 24 septembre, à 12 heures, pour le retour des appels à projets. Donc l'information officielle sera menée par la COMUE pour informer l'ensemble des communautés.

Le Président.- Merci beaucoup, Sébastien. Merci bien.
Donc Frédéric, on avance.

M. Debeaufort.- On va essayer d'avancer.
Merci, Monsieur le Président.

II) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « La P'tite Fac »

M. Debeaufort.- Après ces très nombreux points d'information qui montrent que l'été a quand même été... même s'il a été reposant, il a été riche, je vous propose qu'on passe au deuxième point de l'ordre du jour qui concerne le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « La P'tite Fac ».

Comme vous vous en rappelez probablement, nous avons voté, il y a quelques mois, pour ne pas dire quelques années, l'augmentation du nombre de berceaux et les travaux qui allaient avec. Cette augmentation du nombre de berceaux a donc induit des dépenses supplémentaires puisqu'on a plus d'enfants à accueillir à « La P'tite Fac » qu'il nous faut prendre en compte et donc nécessite le versement d'une subvention pour tenir compte de cette augmentation de berceaux et corriger cet écart.

Le document que vous avez reçu, vous avez reçu la convention de versement.

Je ne sais pas si vous souhaitez des compléments d'information ou, si nous le pouvons, passer directement à l'approbation.

Peut-être, Magali, tu veux rajouter quelque chose ou Alain, tu peux...

M. Helleu.- Oui, je peux rajouter un mot. Comme l'a expliqué Frédéric, il y a quelques années, il y eu des travaux d'extension en 2015. Nous étions sur un coût berceau à à peu près 3 900 euros. Le nombre de berceaux à l'université est passé... Sur un total de 55, on est passé de 32 à 44, soit 12 berceaux de plus, et à l'époque, l'université n'a pas apporté financement, donc ce sont des débats qu'on avait eus, qui ont déjà eu lieu et moi, j'ai... Mon attention, enfin l'attention du Président, a été

attirée par Alix Meyer, le nouveau directeur, qui a dit « j'ai un déficit ». Donc ils ont fini sur un déficit relativement important sur l'année 2017. Ils avaient un déficit prévisionnel de 60 000 euros sur 2018 et un risque de cessation de paiement.

Alors, quand on ramène... Bon 40 000, c'était la demande d'Alix Meyer, c'était le prix moyen d'un berceau multiplié par 12, on arrivait sur un montant annuel de 40 000. Donc ce qu'on a fait au mois de juin, c'est qu'on a bien voté la convention annuelle qui, en fait, tient compte de cette modification et introduit 40 000 euros – donc on est passé de 137 à 177 000 euros plus 8 000 euros qui sont apportés par l'université au titre des charges genre de chauffage, des choses comme cela. Donc on retrouvait bien ces 40 000 euros.

Mais quand on a parlé ensuite du versement sur les trois années qui était la demande d'Alix Meyer, M. l'Agent comptable, à juste titre, m'a dit « on ne peut pas le faire sans convention ». Vous savez qu'au-delà de 23 000 euros, il est absolument obligatoire d'avoir une convention. Du coup, c'est la convention exceptionnelle, non pas la convention récurrente annuelle, qui est soumise à votre approbation.

Cette convention est de 120 000 euros. Comme on a déjà versé 23 000 euros. Alors, le chiffre, je dois le dire, précisément c'est 23 780 au titre de l'année 2018. Il y a un complément à verser sur l'année 2018, mais au titre des années 2016, 2017, 2018, qui est soumis dans la convention. Alors, c'est un montant de 96 220 euros au titre des trois années, de façon à permettre à cette association de répartir et puis de rembourser les sommes.

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'université, quand on... cela, j'en avais déjà parlé, quand on regarde les charges... Les charges, c'est 65 % pour les salaires, 25 % pour les charges sociales sur un budget qui est de l'ordre de 600 000 euros. La CAF... En termes de recettes, c'est 48 % versement de la CAF, 24 % des parents, 23 % l'uB et 4 % le CNRS.

Le CNRS a arrêté son financement, l'uB donc a repris les berceaux, d'où... mutation d'une partie des berceaux, et on est obligé, nous, d'apporter le cofinancement parce qu'on est engagé aussi avec d'autres partenaires qui payent leur part. Voilà pour faire court.

Donc on est sur cette nouvelle convention pour un versement extraordinaire qui permet à l'association de verser... On a versé un premier versement de plus de 23 000 euros qui leur permet de tourner, qui a évité la cessation de paiement. On était complètement limite pour redémarrer l'année. C'est pour cela que c'est soumis. Cette convention vous est proposée au conseil d'administration de ce jour parce qu'il nous faut verser en urgence à l'association de façon à ce qu'elle puisse finir l'année correctement.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas de question, je vous soumetts au vote cette proposition de convention de versement de subvention exceptionnelle au titre des années 2016, 2017 et 2018, d'un montant de 96 220 euros pour « La P'tite Fac ».

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

27 voix pour (unanimité)

Et je vous propose de passer au dernier point de l'ordre du jour qui est le débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois.

Nous allons commencer par les aspects budgétaires et je donne la parole à Dominique qui va vous présenter cela.

M. Delmas.- Merci, Frédéric.

III) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2019

M Delmas.- Chers collègues, chers amis, je suis très heureux de vous revoir pour ce moment annuel de rentrée universitaire pour vous présenter ce budget prévisionnel 2018 que l'équipe de gouvernance donc vous propose, toujours dans un cadre, je vous le rappelle, qui est très contraint du plan de retour à l'équilibre financier de l'établissement même si, vous allez le voir, effectivement, nous avons fait le choix de réviser un petit peu ce plan de retour à l'équilibre en raison de ce que l'on avait pu vous présenter lors du résultat de l'exercice 2017.

Alors, juste pour vous rappeler, mais vous les connaissez maintenant très bien, ces graphiques que je vous présente à chaque fois sur donc la clôture d'exercice 2015 qui avait été marquée par justement ce déficit de 360 000 euros qui résultait du non-versement, je vous le rappelle, de 1 million d'euros par l'État et qui avait reconnu que ce résultat d'exercice n'était pas un réel déficit.

Néanmoins, le résultat 2016 faisait apparaître un déficit plus conséquent, je vous le rappelle ici, -1,8 million d'euros, et l'État, comme d'habitude, changeant ses règles du jeu en cours de partie, avait donc considéré que nous étions en déficit deux années de suite et, de ce fait, nous nous trouvions sous cet article du code de l'éducation nationale qui nous imposait la réalisation d'un plan de retour à l'équilibre financier pour notre établissement.

Le résultat de l'exercice 2017, pour la première fois, inversait donc cette tendance décroissante de notre compte de résultat pour atteindre, vous le voyez ici, une valeur positive d'un peu plus de 5 millions d'euros.

Alors, ce résultat qui était extrêmement positif pour notre communauté était à la fois, comme je vous l'avais expliqué la dernière fois, la conséquence à la fois de causes conjoncturelles et structurelles.

Conjoncturelles parce que l'État a, courant 2017, réalisé un ajustement exceptionnel nous attribuant plus de 4 millions d'euros à notre subvention de charges pour service public et un peu plus de 1,4 million d'euros de financements publics autres que l'État auxquels s'ajoute l'ANR comme vous pouvez le voir ici sur ce graphique.

Alors, je ne sais pas si vous souvenez, lors du conseil d'administration où je vous avais présenté cette situation financière, je vous avais indiqué, grâce à ces graphiques, la situation extrêmement fluctuante de ces financements, notamment les financements en provenance de la Région ou de l'Union européenne et de l'ANR, ce qui, vous l'imaginez bien, devra nous inciter à la plus grande prudence pour l'élaboration de notre budget prévisionnel.

Causes conjoncturelles, vous le voyez, mais pas que. Également causes structurelles qui résultent à la fois des mesures que nous avons prises dès mai 2016, anticipant le résultat de fin d'exercice et qui se sont poursuivies dans le cadre donc du PREF.

Comme je l'ai mentionné ce matin aux directeurs de composante et de laboratoire, je voudrais ici remercier les membres du CA et puis, officiellement, puisqu'il y a un verbatim, les directeurs de composante, les directeurs de laboratoire, et puis à travers vous, l'ensemble de notre communauté pour les efforts qui ont été,

je le sais, extrêmement conséquents et puis la responsabilité dont chacun d'entre vous a fait preuve pour que ces éléments structurels puissent contribuer au redressement financier de notre université, je l'espère, dans la durée.

Et finalement, s'il y a une seule chose politique à retenir de tout cela, l'élément, on va dire, majeur de ce résultat d'exercice 2017, en dépit effectivement d'un maintien du PREF jusqu'à fin 2019, c'est que nous redevenons maîtres de nos choix et de notre destin et surtout de nos choix budgétaires.

Alors, exemple très concret de cela, c'est le choix politique que nous avons décidé, que vous avez voté dès cette année au titre du BR1, à savoir d'investir à nouveau dans des actions essentielles engageant la sécurité des usagers ainsi que des travaux de mise en conformité et en sécurité, ce qui a nécessité, vous le savez, un prélèvement sur réserves pour plus de 2 millions d'euros.

Et puis nous avons fait le choix, vous avez fait le choix d'investir également dans des équipements destinés au bon accomplissement des missions de l'université pour plus de 830 000 euros.

Ainsi... Oh, j'ai fait une petite erreur, pardon. Je suis allé trop vite, je vous mettais déjà la fin...

Donc notre préparation du budget primitif s'est réalisée dans, justement, ce maintien, certes révisé, mais du plan de retour à l'équilibre financier et puis d'un contexte national qui est relativement incertain puisqu'en effet, il a été annoncé par courrier ministériel du 5 juillet dernier la baisse des droits d'inscription dès la rentrée 2018, soit 14 euros en moins - on verra que cela a un impact budgétaire important.

Le second point important, c'est la création de la « contribution vie étudiante et campus » ou CVEC, qui doit permettre le financement d'une offre sportive et culturelle définie par le conseil d'administration.

Et puis, enfin, la loi de finances 2018 qui prévoit une augmentation du budget, vous le voyez, de l'ESR de près de 209 millions d'euros, dont 15 millions d'euros permettant de financer la mise en œuvre de la loi ORE et 15... 50 millions d'euros pour financer le glissement vieillesse technicité.

Alors, il faut savoir ici que l'uB a reçu, je vous l'ai mis en rouge, pour 2018 780 220 euros pour le GVT, alors qu'il coûte près de 1,5 million d'euros à l'établissement. Cela fait, en gros, 52 % de la somme dont nous aurions besoin.

La compensation relative à la hausse de la CSG, estimation donc qui correspond en gros à 1,7 point au 1^{er} janvier 2018. Le ministère a estimé une indemnité compensatrice à hauteur, vous le voyez, de 813 583 euros qui correspond, en fait, au plafond d'emplois État alors que notre besoin est de 913 000 euros.

Et puis, enfin, que nous réserve la loi de finances 2019 ? Là encore, c'est une grosse incertitude qui nous incite bien évidemment à la plus grande prudence.

Donc ces éléments étant portés à votre connaissance, on va aborder donc plus précisément la construction de ce budget prévisionnel 2019 avec, ici, sur la diapositive, un rappel du calendrier qui, comme chaque année, vous le voyez, a débuté par une première phase de dialogue d'objectifs et de moyens courant avril-mai puis un premier séminaire le 12 et 13 juin, suivi d'un second séminaire le 12 juillet.

Je voudrais simplement ici signaler le cadre extrêmement responsable et respectueux que nous avons eu avec les directeurs de laboratoire et les directeurs de composante, qui a permis d'avancer sur bon nombre de situations.

Et puis nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour cette présentation, ce débat en conseil d'administration, qui a été précédé ici par une conférence plénière

aux directeurs de laboratoire et de composante ce matin, puis ensuite un vote de ces orientations budgétaires le 24 septembre préfigurant un vote du budget par le CA le 11 décembre prochain pour une mise en exécution dès le 1^{er} janvier 2019.

Alors, pour plus de facilité de compréhension, comme l'année dernière, je vais vous présenter chaque ligne de ce tableau, à la fois côté recettes, côté dépenses, en commençant tout d'abord par nos recettes, avec donc les droits universitaires.

Celle-ci a été estimée à hauteur de 4 610 000 euros en 2018. Vous pouvez voir ici sur le petit tableau l'écart relativement faible entre l'estimation de ces droits et le réalisé en dépit, vous le voyez dans le graphique ici en rouge, juste en bas, de l'augmentation constante du nombre d'étudiants - près de 29 700 en 2017. Malgré cette augmentation, vous le voyez, l'estimation donc pour 2019 est fixée à 4 340 000 euros, soit une diminution de ces droits universitaires.

En fait, cette diminution résulte, comme je vous l'ai indiqué dans la slide sur le contexte national, de la diminution des droits d'inscription nationaux de 14 euros. Si on multiplie donc par le nombre d'étudiants non boursiers, soit environ un peu plus de 19 200 étudiants, cela représente, vous le voyez, le chiffre que j'ai inscrit ici en rouge, 270 000 euros par rapport à la prévision 2018.

Alors, il est également important de mentionner la fin du droit annuel au titre de la médecine préventive pour 5,10 euros et la fin de la part des droits dédiés au FSDIE pour 16 euros.

Alors, en lieu et place, va être instaurée ici une nouvelle contribution, la fameuse CVEC, la « contribution vie étudiante et campus », qui est créée par la loi « orientation et réussite des étudiants » et qui est instaurée par le décret que je vous ai mis sur cette diapositive. Cette contribution unique, elle est due par l'ensemble des étudiants non boursiers à hauteur de 90 euros par étudiant. Ces 90 euros sont collectés par les CROUS, lesquels vont reverser aux établissements une partie de celle-ci à hauteur de 41 euros par étudiant inscrit en formation initiale mais y compris les étudiants boursiers.

Alors, en revanche, il y aura une péréquation nationale qui sera faite de sorte que nous ne sommes pas du tout sûrs d'avoir ces 41 euros, et devant cette incertitude qui est une incertitude très importante, nous avons minoré la somme versée à 35 euros, ce qui fait, multipliée par le nombre d'étudiants, ce qui fait, vous le voyez, une estimation à hauteur de 875 000 euros.

Par ailleurs, je vous rappelle ici que les droits universitaires des doctorants sont repris en gestion par la COMUE, ce qui représentait environ 160 000 euros.

La subvention de charges pour service public (SCSP).

Alors, notre point de départ pour l'estimation de 2019, c'est la notification prévisionnelle donc 2018 qui a été reçue donc en décembre dernier, en tenant compte en partie du PPCR.

Alors, juste sur ce petit graphique, je vous indique ici le nombre de boursiers qui est relativement stable après une augmentation ces deux dernières années.

Alors, pourquoi je vous le mentionne ? Tout simplement parce que vous savez que pèsent sur notre charge de fonctionnement ces instructions, puisque la dotation en ce qui concerne les bourses n'est pas compensée entièrement par l'État et donc revient à la charge de l'établissement, ce qui baisse d'autant notre dotation de fonctionnement.

Ensuite viennent les contrats doctoraux qui sont relativement stables dans le temps et, de ce fait, nous proposons de maintenir cette estimation à celle de 2018, à savoir, vous le voyez, 3 621 384 euros.

Puis vient notre transfert socle, qui correspond au transfert de notre masse salariale, c'est-à-dire à la masse du plafond 1, c'est-à-dire les emplois statutaires hors contrats doctoraux.

Alors, nous sommes partis pour cette estimation de la notification définitive 2017 ainsi que de la notification prévisionnelle 2018 reçue donc en décembre dernier, lesquelles, vous le voyez, intègrent les contrats doctoraux.

Alors, juste, ce n'est pas exhaustif, mais c'est simplement pour vous rappeler que ces notifications intègrent un certain nombre de mesures qui sont prises... qui ont été importantes et qui ont été prises pour 2017 et 2018 et donc maintenant font partie intégrante de notre dotation, à savoir :

- l'ouverture au titre d'APB, pour un peu plus de 109 000 euros en 2017,
- la compensation au titre de la démographie étudiante, pour un peu plus de 830 000 euros en 2017,
- la compensation PPCR plus le point d'indice, un peu plus de 286 000 euros en 2018,
- et la compensation du GVT pour 780 220 euros en 2018.

Tenant compte de ces différents facteurs, vous le voyez, l'estimation pour 2019 est de 172 459 253 euros.

En ce qui concerne l'OCIM, je vous le rappelle, qui est une dotation fléchée, qui est stable dans le temps, nous nous proposons donc de la reconduire pour une enveloppe de 500 000 euros.

Alors, il apparaît une nouvelle recette ici, qui correspond à la mise en accessibilité et en conformité de nos locaux. Cette enveloppe de 300 000 euros est fléchée pour le patrimoine comme cela, en fait, a été notifié par le ministère en fin d'exercice et, bien évidemment, on retrouvera ces 300 000 euros du côté des dépenses lorsque je vais vous les présenter.

Pour la réserve de précaution qui, pour rappel juste, avait doublé en 2015 est stable depuis cette date. Aussi nous nous proposons de la maintenir à hauteur de 1 080 899 euros. Néanmoins, vous le savez, le ministère peut à tout moment jouer sur cette enveloppe et la réviser à la hausse comme bon lui semble.

Prélèvements ensuite 4, 6 et 8 %. Nous proposons une légère hausse de +100 000 euros, amenant l'enveloppe, vous le voyez ici, à 700 000 euros.

Alors, simplement ici, je vous ai mis un petit tableau sur 2016-2017 pour vous montrer que le réalisé est toujours supérieur au prévisionnel même si, effectivement, on a pu constater dernièrement une diminution des contrats de recherche. Mais il se trouve que la formation continue et la VAE pourraient compenser cette diminution.

Alors, on l'avait mentionné lors du dernier conseil d'administration que c'était une excellente nouvelle, comme je vous l'avais montré sur ce graphique de variation de la formation continue et de la VAE où, en 2017, grâce aux différentes actions qui avaient été prises, on avait pu observer justement une augmentation du nombre de VAE, d'ouvertures de diplômes et puis également du nombre de prises en charge par les entreprises, qui était un réel tournant qui fait bien évidemment augmenter significativement cette variation.

Viennent ensuite les reversements à hauteur de 600 000 euros.

Et puis le reversement préciput de 300 000 euros qui, je vous le rappelle ici, est calculé par l'ANR sur la base des subventions préciput octroyées en année N-1, mais je vous mets également qu'il est beaucoup plus prudent... il vaut mieux être prudent sur ces prévisions, tout simplement pourquoi ? Le préciput a été suspendu en 2018. Donc c'est un point de vigilance.

Ensuite, les recettes de TVA qui ne doivent plus apparaître puisque nous sommes maintenant en mode GBCP. Donc, de ce fait, elles n'ont plus d'impact budgétaire.

Soit un total, vous le voyez, pour 2019 de 201 165 572 euros contre 200 202 590 euros en 2018.

Par ailleurs, comme à chaque fois, les amortissements non neutralisables, qui étaient de 4 870 000 euros en 2018, passeraient à 4 412 491 euros donc pour ce budget initial 2019.

Soit au final, vous le voyez, un budget recettes à 196 753 081 euros contre 195 332 590 euros en 2018.

Voyons maintenant côté dépenses, avec tout d'abord notre enveloppe masse salariale.

Alors juste, dans un premier temps, vous rappeler ici sur ce petit graphique la trajectoire initiale du PREF qui devait nous conduire à une économie de 3,1 millions d'euros en 2018 et à 1,2 million d'euros en 2019.

Alors, vous le savez, nous avons décidé, et puis Mme la Vice-présidente RH abordera plus en détail la question juste après ma présentation, d'assouplir ce plan de retour à l'équilibre financier mais, néanmoins, n'oublions pas qu'il est toujours nécessaire d'abaisser notre taux de rigidité, je vous l'ai mis ici, qui est le rapport des dépenses de masse salariale sur le total des produits encaissables. Celui-ci, vous le voyez, était de 84,4 % en 2016, ce qui signifie qu'il ne restait à l'établissement que 15 % pour fonctionner et créer. Donc c'est vraiment quelque chose d'extrêmement important.

Donc celui-ci est descendu, vous le voyez, à 83,2 % en 2017 et on devrait pouvoir atteindre une cible aux alentours de 82-81 % comme cela nous est notamment recommandé par les inspecteurs généraux.

Nous avons ici une estimation donc au plus près de la campagne d'emplois qui est à hauteur de 172 472 000 euros.

Ensuite vient le second poste de dépenses le plus important, à savoir le financement de l'établissement de l'offre de formation qui était de 4 136 635 euros en 2018 et nous avons fait le choix d'augmenter ce financement d'un peu plus de 600 000 euros pour atteindre une enveloppe de 4 741 000 euros pour 2019.

Viennent ensuite le pôle patrimoine et les crédits patrimoine composantes, pour lesquels nous avons à la fois ajouté les 300 000 euros que l'on a vus précédemment en recettes concernant la mise en accessibilité et mise en conformité des locaux, mais également on a augmenté ce budget patrimoine de manière à ce que les tâches que nous avons différées au vu de la situation financière puissent être urgemment réalisées. Vous savez qu'il y a eu un décalage dans le temps et qu'il devient urgent de pouvoir effectuer ces opérations de maintenance. Cela représente, en fait, une augmentation, vous le voyez, de 770 620 euros, aboutissant à une enveloppe financière de 5 823 850 euros.

Puis viennent les services centraux, avec une légère baisse de 25 000 euros, soit une enveloppe de 1 535 000 euros.

Puis les dotations aux UFR, et comme je vous l'avais annoncé, malgré ce PREF qui se continue, nous avons fait le choix politique de ne pas diminuer les dotations à destination des composantes, voire même de l'augmenter dans certains cas particuliers. Je pense notamment à l'UNESS et à la formation aux gestes premiers soins d'urgence pour l'UFR Santé. Ce qui nous a conduit à une augmentation, vous le voyez, globale de 223 210 euros, soit une enveloppe financière de 2 332 291 euros pour 2019 contre 2 109 081 euros en 2018.

En ce qui concerne les dépenses des services communs et généraux. Alors, il y a une diminution, vous le voyez, de 533 448 euros qui n'est pas une diminution. En fait, elle sera remplacée par le nouveau fléchage de la CVEC dont je vous parlerai dans un instant. Donc vous allez voir, cela correspond, en fait, à une augmentation, et dans les faits de ce que je vous montre ici dans le tableau, cela va... cela diminue bien évidemment, mais il faut comparer ce qui est comparable.

Puis vient la partie recherche avec les laboratoires. Nous proposons un maintien de la dotation récurrente des laboratoires. Alors, simplement ici, l'augmentation de 10 000 euros est liée à la réorganisation du LE2I en trois laboratoires distincts, à savoir l'IMVIA à l'ESIREM, le CIAD à l'IUT de Dijon et le LIB à Sciences et Techniques, pour une enveloppe, vous le voyez, de 2 291 000 euros.

Le pôle documentation pour la recherche a une enveloppe constante à hauteur de 47 500 euros.

De même le pôle culture pour la recherche est constant à hauteur de 108 900 euros.

Le pôle patrimoine pour la recherche, qui correspond donc à l'entretien des bâtiments pour la recherche et que l'on doit faire ressortir en mode GBCP, a une enveloppe financière maintenue à hauteur de 1 150 000 euros.

La DNUM pour la recherche, c'est-à-dire en fait, le fonctionnement du datacenter, est également constante à hauteur de 90 250 euros.

Puis viennent les crédits à répartir, en commençant par les crédits à répartir recherche qui, je le rappelle, ne concernent pas les crédits récurrents des laboratoires.

Ces crédits passent de 702 500 euros à 459 000 euros. La cause de cette diminution, c'est le départ à la COMUE à la fois des études doctorales et fonds doctorant ainsi que des écoles doctorales.

Puis viennent les crédits transversaux pédagogiques... à répartir pédagogiques, qui passent de 23 000 à 3 000 euros. Tout simplement pourquoi ? Les 20 000 euros qui étaient attribués au C2I2E, qui étaient inscrits dans ces crédits transversaux pédagogiques, sont transférés en fait à la dotation de la DNUM dans l'enveloppe services communs et généraux.

Et, enfin, viennent les crédits à répartir autres qui sont, en fait, vous le savez, notre réserve de précaution, mais comme nous avons nettement moins de marge que l'année dernière, puisque nous avons réaugmenté donc à destination notamment de l'offre de formation ou encore de la masse salariale, celle-ci donc diminue à hauteur de 471 038 euros, ce qui représente, cela il faut en être conscient, une marge d'erreur de 0,2 % sur le budget grandes masses État. Ce qui veut dire qu'on n'a quasiment pas de marge d'erreur sur ce budget.

Et puis, enfin, la dernière ligne, donc la CVEC, qui ne peut financer, je vous le rappelle, que les actions à destination des étudiants, celle-ci devra faire l'objet d'une commission afin de vérifier que ces fonds sont dûment utilisés, et donc notre proposition est de passer par cette CVEC afin de financer ce qui l'était par notre dotation de fonctionnement de l'établissement, à savoir :

- le SUAPS, à hauteur de 200 000 euros,
- la convention FSDIE, à hauteur de 400 000 euros,
- le CPSU, à hauteur de 150 000 euros,
- le pôle culture Atheneum, à hauteur de 65 000 euros,
- et « La P'tite Fac », à hauteur de 60 000 euros,

soit donc ces 875 000 euros que nous avons estimés, si vous vous souvenez donc, en recettes, de manière ici à arriver, vous le voyez, à un équilibre grandes masses côté dépenses et côté recettes à hauteur de 196 753 081 euros.

Pour conclure, je voudrais remercier vivement l'ensemble des services qui ont fait un travail remarquable de manière à ce que nous puissions vous présenter ces estimations et ces choix politiques, en particulier le pôle Finances sous la direction ici de Magali Khatri, le pôle Pilotage également qui a fait une estimation au plus près sous la direction d'Aurélie Gérin, le pôle RH sous la direction de Pierre-Étienne Thepenier, le tout sous la houlette de notre DGS, Alain Helleu.

Je vous remercie pour votre attention et nous sommes prêts à répondre à vos interrogations et à vos questions.

Le Président.- Merci. Merci, Dominique.

Peut-être pour ouvrir le débat, deux commentaires.

Le premier, vous voyez, quand on examine ce budget, qu'on a finalement très peu de marges de manœuvre pour prendre des décisions qui s'écartent de la situation de l'année précédente. C'est logique : quand on a un taux de rigidité qui est... qui flirte avec les 85 %, en réalité on finance des dépenses qui sont des dépenses très contraintes et on n'a plus véritablement de marges pour faire des projets. De fait, le budget et l'absence de marges imposent pour beaucoup de reconduire assez largement les choses à l'identique.

Je vous dis ceci pour bien insister sur la nécessité dans laquelle on se trouve, malgré l'amélioration de la situation budgétaire en 2017, et évidemment je m'en réjouis, mais le taux de rigidité dans lequel nous sommes, qui doit être maintenant d'environ 82 %, impose la poursuite des efforts. Il faut absolument qu'on arrive à repasser en dessous de 80 % et on arrivera ainsi à se reconstituer de véritables marges de manœuvre qui nous permettent de financer nos projets pédagogiques et nos projets de recherche.

Cela est donc la première chose.

Et puis quand même, cette année... Je voudrais insister, synthétiser ce budget à travers trois grandes orientations qui ressortent de ce que Dominique vient de nous dire.

La première, c'est qu'on fait un choix qui est à nouveau de maintenir, de sanctuariser, de sécuriser le budget de la recherche. C'est un choix fort que l'on a fait depuis 2012. Je pense que ce choix, il est important. Il est vraiment... Il est dicté, je voudrais le redire, par une idée qui est forte, qui est qu'une fois qu'un tissu de recherche dans une université s'est déconstruit, ce sont des choses qu'on met vingt ans à reconstruire et on ne peut pas risquer de déconstruire notre tissu de recherche.

Je vous le dis parce que là encore, si on fait écho à l'ensemble des classements de l'uB, internationaux, si on fait aussi écho aux performances de l'uB dans le cadre des appels à projets qui ont été passés dans le cadre de ISITE, dans le cadre de ISITE, presque un laboratoire sur deux de l'uB a été en situation d'obtenir des projets ISITE. C'est important, un laboratoire sur deux. Et cela veut dire qu'on est dans une université dont l'excellence scientifique est distribuée assez largement sur les grands champs académiques.

Cela résulte d'un modèle d'organisation de la recherche dans notre université avec des laboratoires qui ne sont pas d'énormes laboratoires, qui sont des laboratoires dont certains sont gros, mais dont la majorité sont de taille moyenne ou petite, mais qui couvrent véritablement l'ensemble des champs et qui sont assez

largement des laboratoires de très bon niveau. Et cela c'est une chose qui est importante parce que cela correspond bien à l'image que l'on se fait d'une université qui est véritablement une université pluridisciplinaire et qui revendique cette pluridisciplinarité.

Il peut y avoir d'autres modes d'organisation, de structuration de la recherche. L'université de Franche-Comté a un mode d'organisation de sa recherche qui est très différent, avec un très gros laboratoire qui est l'institut FEMTO, qui domine très largement le tissu de recherche mais qui le domine tellement qu'il laisse peu d'espace, moins d'espace en tout cas, aux laboratoires qui sont dans d'autres champs disciplinaires.

Et donc on a deux modèles, vous voyez, deux modèles d'organisation de la recherche qui sont différents.

Moi, je suis personnellement très attaché à cette distribution plurithématique de l'excellence, en considérant qu'à partir du moment où un labo est labellisé, alors ce labo doit être financé, c'est ce qu'on a toujours cherché à faire.

Donc un choix politique à nouveau fort qui est : on maintient ce budget de la recherche.

Il sera peut-être ventilé différemment entre les labos comme vous l'a indiqué Pascal par l'algorithme de répartition de la COMUE, mais nous, comme donnée d'entrée, on injecte la même somme sur l'ensemble de nos laboratoires.

Un autre choix politique qui se lit de ce budget, c'est l'augmentation d'environ 800 000 euros du budget du patrimoine.

On avait réduit le budget patrimoine pendant la période difficile. C'est une recette classique. On sait bien que ce n'est pas une très bonne recette, malheureusement on n'a pas pu faire autrement.

On se retrouve en situation plus favorable, il faut qu'on réabonde le budget du patrimoine parce que derrière le budget du patrimoine, c'est la maintenance de nos bâtiments et c'est donc une dimension sécurité qui est très importante. Donc on revient à des valeurs raisonnables pour le patrimoine et c'est aussi pour cette raison, vous vous souvenez, qu'au mois de juillet, on a prélevé environ 2 millions d'euros sur le fonds de roulement pour venir réabonder le patrimoine. Donc cela est un deuxième grand choix politique.

Et puis le troisième grand choix politique, c'est que, vous le voyez, on réabonde cette année le budget des composantes avec environ 200 000 euros, un petit peu plus de 200 000 euros sur le budget de fonctionnement des composantes, et environ 600 000 euros pour l'offre, le financement de l'offre de formation. Donc c'est plus au total, c'est environ 800 000 euros pour les composantes, assez largement pour la pédagogie.

Voilà les trois grands choix politiques que l'on peut lire de ce projet de budget 2019 qu'on ouvre maintenant à votre discussion.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, cela, c'est les grandes masses, donc cela va être un peu difficile de discuter. Moi, j'ai simplement une petite remarque qui est dans la présentation que vous avez faite.

Quand j'entends dire qu'il y a une baisse des droits d'inscription, si je lis le tableau, il y a une augmentation. La CVEC fait partie des droits d'inscription.

Mme Adamiak.- Non.

M. Rollin.- Enfin, je pense que les étudiants qui paient les 90 euros, s'ils considèrent, même si ce n'est pas complètement directement inscrit dans les droits d'inscription, ce n'est pas tous les étudiants, je le sais, mais ceux qui paient les 90 euros, je parle pour ceux qui les payent, ils les payent quand même et ils les considèrent comme des frais... dans des parties d'inscription... dans les droits d'inscription et c'est quand même de l'argent qui est quelque part fléché dans les dépenses que l'on a déjà dans le budget de l'université puisque ce sont des dépenses qui vont dans le... pour les 400 000 euros du FSDIE, qui vont dans les 200 000... Ce sont des dépenses que l'on a déjà structurellement dans les années précédentes. Donc quelque part, cela abonde aussi ce fonds-là puisque c'est bien de l'argent qui est ciblé aussi avec la CVEC. Donc dire que dans les frais d'inscription, on a une baisse, il y a une lecture... Je pense à ceux qui les payent... J'ai payé ceux de mes fils, je peux vous dire que je les ai payés et on pense que dire que ce ne sont pas des frais d'inscription... de dire que c'est une baisse d'inscription... Cela a coûté...

M. Delmas.- D'accord.

M. Rollin.- Il y a une autre partie que je voulais aussi remettre. Quand vous parlez aussi, pareil, sur la subvention de service public, dire qu'elle a baissé, oui, elle a peut-être baissé. Elle a un peu baissé, mais quand même. On a une subvention supplémentaire qui nous est donnée pour la mise en conformité des bâtiments. C'est de l'argent qui est ciblé et qui nous permet...

Donc avant, il faut aussi faire une lecture un peu rationnelle dans la présentation que l'on fait. On peut dire tous les chiffres que l'on veut, mais moi, quand je fais une lecture et que je mets les dépenses en face, on a quand même de la part... même si on a une baisse sur la partie État... Je ne vais pas quand même faire l'éloge de ce gouvernement. Là-dessus il ne faut pas rêver. La partie seulement contribution de... Comment ? La non compensation du GVT, c'est scandaleux puisque nous sommes personnels de la fonction publique d'État.

D'ailleurs, moi, je considérerais que notre employeur qui est l'État devrait compenser complètement ce fonds-là. Il ne compense pas sur la partie sur les personnels qui sont sur le budget propre de l'université, cela c'est le problème de notre établissement comme toute entreprise, mais sur ce point...

Donc il y a quand même des lectures quand même qu'on entend dans la présentation, je trouve que vous êtes assez... assez... Vous découpez les morceaux de la manière que vous voulez nous faire penser misérabilisme... Un côté misérabilisme de l'État.

Mme Boudier.- Alors, juste pour revenir sur le point où vous avez dit que les frais d'inscription coûtaient aussi cher qu'avant, c'est faux.

M. Rollin.- Non.

Mme Boudier.- Je suis étudiante. Cela fait, du coup, maintenant un peu plus de trois ans que je paye mes frais d'inscription. Avant, je payais 400 ; maintenant, je paye 250 en totalité.

M. Rollin.- Pas du tout.

Mme Boudier.- J'inclus également la SMEREB qui... effectivement, on la payait avant. Les frais d'inscription coûtent moins cher maintenant qu'avant. C'est sûr que maintenant, c'est découpé différemment, mais c'est moins cher donc...

Intervenant.- Non, non ! Ben, non.

Mme Boudier.- Si.

Intervenant.- Non.

Mme Adamiak.- Si je peux me permettre pour rebondir très rapidement...

M. Rollin.- (*Début inaudible*)... de la sécurité sociale. Ce sont des droits d'inscription à l'université dont moi, je parle. Eh oui !

Mme Boudier.- Mais maintenant c'est compris dedans.

Mme Adamiak.- Oui parce que dorénavant, les primo arrivants sont rattachés directement à la CPAM. En effet, les étudiants qui ne sont pas exonérés de la CVEC règlent les 90 euros directement auprès du CROUS et, après, au niveau des frais d'inscription de l'université, nous sommes à 171 euros, si je ne me trompe pas, alors que l'année précédente... alors que l'année précédente, j'étais à un petit peu plus de 400 euros en frais d'inscription.

M. Rollin.- La part mutuelle, non, elle n'est pas indexée. Elle n'est pas dans les frais d'inscription.

Mme Adamiak.- Donc cela reste, malgré tout, une économie pour les étudiants. Effectivement, au niveau de leur mutuelle pour...

M. Salvadori.- Pas en frais d'inscription, Mademoiselle.

M. Rollin.- Pas en frais d'inscription.

Mme Adamiak.- Ah, si, Monsieur Salvadori.

M. Salvadori.- Mais non.

Mme Adamiak.- Ah si.

M. Salvadori.- 400 euros, c'est compte tenu de la cotisation à une mutuelle.

Mme Adamiak.- Alors, après, beaucoup d'étudiants restent sur le régime de leurs parents dans un premier temps.

M. Salvadori.- Non, non, mais d'accord ! Mais vous l'avez dit vous-même, le tarif d'inscription, il est à 171... je ne sais plus combien...

Mme Adamiak.- 171, tout à fait.

M. Salvadori.- ...moins 14, si j'ai bien compris.

M. Rollin.- Moins 14 euros.

M. Salvadori.- Voilà. Les frais d'inscription, ceux-là, ils ont baissé de 14 euros.

Mme Adamiak.- Donc on est bien sur une économie malgré tout.

M. Salvadori.- Et l'État, si je puis me permettre, a transféré sur les classes moyennes une augmentation déguisée des droits d'inscription. Pas pour tous. Sur les enfants des classes moyennes sous le nom de CVEC, voilà.

Mais c'est une politique qui peut... qui peut s'accepter.

Mme Adamiak.- Monsieur Salvadori, si je puis me permettre, parlons de classes moyennes. Je suis étudiante depuis plus de quatre ans maintenant. Je suis étudiante salariée. Mes parents ne me financent pas. Je ne suis pas boursière. Mes frais d'inscription, je les paye chaque année de ma poche. Donc ne parlons pas de classes moyennes puisque chaque étudiant, au final...

M. Salvadori.- Quel est le rapport ?

Mme Adamiak.- Chaque étudiant a des difficultés à payer également ses frais d'inscription.

M. Salvadori.- Quel est le rapport ?

Mme Adamiak.- Il y a des étudiants boursiers, il y a des étudiants non boursiers, mais nous passons tous par...

M. Salvadori.- Mais totalement, bien sûr.

Mme Adamiak.- ...la même case.

M. Salvadori.- Les étudiants sur lesquels pèsent les frais d'inscription nouveaux appelés « CVEC », parce que ce sont des frais d'inscription, puisque vous ne pouvez pas y échapper si vous n'êtes pas boursier, contribuent, je ne fais que lire ce qu'il y a là, à hauteur de 875 000 euros. Ce qui fait qu'au total, si on ajoute la ligne droits universitaires CVEC, la participation des étudiants, quels qu'ils soient, aux recettes de notre université a augmenté, ce qui est à relier peut-être aussi en partie à l'augmentation des effectifs.

Mais bon, il n'en reste pas moins que si vous n'êtes pas boursier, vous entrez à l'université, vous ne payez plus, si j'ai bien compris, de contribution à une mutuelle étudiante, vous payez des droits universitaires ou vous ne les payez pas et vous payez ou vous ne payez pas suivant votre situation, plus exactement la situation de fortune de vos parents, vous payez cette CVEC.

Alors, le total, je pense qu'il est globalement positif, comme on le disait naguère, pour le budget des étudiants sous cet aspect-là, c'est tout. Mais si on dit « droits d'inscription », on dit « droits d'inscription ». Il y a désormais deux lignes pour les droits d'inscription.

Et cela signifie bien... Et c'est une politique qui peut se comprendre. Moi, je n'ai pas à défendre ou à attaquer ce gouvernement. Il a décidé de faire porter un effort financier supplémentaire aux enfants des classes moyennes. C'est un choix qui peut politiquement s'assumer. Ce n'est pas à moi de le faire, je ne suis pas là pour défendre ce gouvernement, moi.

Intervenante.- Mais le plus important pour les étudiants, c'est que ce soit moins coûteux. Ce n'est pas cela. Au départ, le plus important...

M. Salvadori.- Pas pour tous. Pas pour tous.

Mme Boudier.- Mais bien sûr que si, pour tous.

Intervenante.- Mais si, pour tous !

M. Salvadori.- Mais non.

Mme Boudier.- On payait 400 euros avant, on paye 250.

M. Salvadori.- J'entends bien.

Mme Adamiak.- Vous voyez, on enlève le régime de la sécurité sociale.

Intervenante.- Globalement.

M. Salvadori.- J'entends bien. J'entends bien. On a donc que...

Intervenante.- Globalement, c'est positif pour les étudiants.

M. Salvadori.- Bien sûr, mais sur les droits d'inscription, les droits d'inscription ont augmenté pour une grande partie des étudiants. Pas le coût total de la rentrée, cela est une autre histoire. Et c'est ce que je vois, c'est ce que disent les chiffres. Ils ne disent pas autre chose.

Le Président.- Bien...

Intervenante.- Et après, il faut respecter aussi les lignes... Il y a des droits universitaires, il y a un arrêté et je l'ai, donc...

M. Salvadori.- Bien sûr.

Intervenante.- ...cela n'a pas augmenté.

M. Delmas.- Juste...

Le Président.- Allez-y, vous vouliez intervenir ?

M. Magnat.- C'est sur un autre sujet.

Le Président.- Allez-y.

M. Delmas.- Alors peut-être, si c'est un autre sujet, je vais juste répondre à M. Rollin pour ce qui concerne les dotations par rapport notamment à la mise en accessibilité que vous comptiez.

Alors, effectivement, c'est la lecture que fait l'État.

L'État est très, très astucieux comme à chaque fois, forcément. Donc il va vous dire « oui, votre budget, il augmente. Regardez, je vous mets 300 000 euros en plus », très bien.

Sauf que les 300 000 euros, ils sont versés en fin d'année. Du coup, vous ne pouvez pas les utiliser et cela tombe dans votre fonds de roulement.

C'est... Ce sont des choses qui sont, comme à chaque fois, très déguisées que vous ne pouvez pas utiliser.

M. Chevalier.- C'est pour poursuivre sur ce thème peut-être avant.

M. Magnat.- Moi, ce que je veux dire, c'est... Après, c'est pareil, on en revient toujours au même souci, c'est qu'on est toujours dépendant de l'État, malgré tout, et c'est ce qui est inquiétant à mon sens, après (*mot inaudible*) c'est sur la Région, mais au niveau de l'État, on voit que chaque année, on n'arrive pas à estimer. Mais le souci, c'est qu'il faudrait peut-être faire preuve, pas d'audace, mais de se dire d'aller chercher les financements ailleurs...

M. Delmas.- Alors, attention, ici on ne parle que de... Au niveau de ce budget prévisionnel, ce n'est que le budget prévisionnel masses État.

M. Magnat.- D'accord, donc au temps pour moi.

M. Delmas.- Il n'y a pas les... Il n'y a pas les financements autres, qui seront au mois de décembre lorsque toutes les UFR et les laboratoires auront agrégé leur budget, qu'ils l'aient transmis au pôle Finances, on fera un budget global, qu'on appelle le budget agrégé, et ce sera ce budget que vous voterez...

M. Magnat.- D'accord.

M. Delmas.- ...donc fin décembre, qui comprendra notamment les recettes autres que peuvent avoir les composantes ou les laboratoires.

M. Magnat.- D'accord, donc au temps pour moi.

Et après, petite question, je ne suis pas un expert. Le taux de rigidité, vous diminuez de 2 %... Enfin, de quelle manière concrètement ?

Le Président.- Alors, on l'a déjà diminué. C'est le plan de retour à l'équilibre qui a permis de réduire le nombre de postes, d'emplois.

M. Magnat.- Mais concrètement ? Les mesures concrètes, en fait ?

Le Président.- C'est la réduction du nombre d'emplois et donc la réduction de la masse salariale.

M. Magnat.- D'accord.

Le Président.- Puisque le taux de rigidité, c'est le ratio masse salariale sur total du... total des dépenses.

M. Magnat.- Sur le personnel enseignant, administratif, technique ?

Le Président.- Le total de la masse salariale. La totalité de la masse salariale.

M. Magnat.- D'accord, et cela concerne à peu près combien de postes pour arriver à une diminution de 2 % ?

M. Debeaufort.- En fait, on va vous le présenter dans le point suivant quand on va vous présenter la campagne d'emplois.

M. Magnat.- D'accord.

M. Debeaufort.- D'accord ?

M. Magnat.- Merci.

M. Debeaufort.- Vous verrez la proportion que cela représente. Mais il est clair que le taux de rigidité, on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Les universités qui ont des taux de rigidité très bas, de l'ordre de 70 ou 75 %, ont l'avantage d'être dans des régions avec un poids économique beaucoup plus grand et donc ils compensent ou, du moins, ils arrivent à augmenter énormément leurs ressources propres, ce qui permet en proportion de baisser la part de masse salariale.

Nous nous sommes dans une région où on est entre Lyon et Paris et Strasbourg qui drainent et qui aspirent quand même énormément d'activités économiques, qu'elles soient en recherche, qu'elles soient contractuelles avec des entreprises, et donc nous, nous sommes dans une situation où augmenter énormément les ressources propres pour arriver à faire baisser le taux de rigidité est beaucoup plus complexe et plus difficile.

Pour faire baisser d'un point le taux de rigidité, il faudrait quasiment augmenter de 30 ou 40 % nos recettes propres, ce qui ne peut pas se faire comme cela. Même si on y travaille, même si on développe de la formation continue, c'est tout le volet recherche où on est positionné entre trois grands pôles et qui ne nous est pas forcément très, très favorable.

Et les universités qui sont à 70 ou 75 %, elles ont toutes des IDEX. On a la chance d'avoir un ISITE, mais les fruits, on n'est qu'au début, donc on ne les voit pas encore.

M. Delmas.- Et qui plus est, on est structurellement sous-doté, en plus.

M. Debeaufort.- Et on est structurellement sous-doté.

Le Président.- Et puis l'argent d'ISITE, ce n'est pas nous qui l'avons. Il est à la COMUE... Il est à la COMUE. Donc, en fait, il ne joue pas sur notre dénominateur l'argent d'ISITE.

Quand vous êtes un établissement qui porte en propre un IDEX ou un ISITE, c'est beaucoup d'argent qui vient dans l'établissement et qui vient augmenter le dénominateur et donc qui réduit le taux de rigidité.

M. Helleu.- Parce que le taux de rigidité de la COMUE doit être en dessous.

Le Président.- Oui, bien sûr... Oui, bien sûr puisque, par définition, la COMUE est une structure qui gère des projets de recherche, des programmes. Donc logiquement, le taux de rigidité doit être très bas. Donc on ne peut pas comparer puisque ce sont des établissements dont la nature n'est pas la même.

Oui, il y a aussi... Pardon, il y a aussi un autre élément et puis... Alors, ensuite il y aura Sébastien. Il y a aussi un autre élément qui intervient, c'est qu'on a une université qui a une typologie qui est particulière, c'est qu'on a cinq implantations territoriales et que le fait d'avoir des implantations territoriales, c'est nécessairement quelque chose qui pèse sur le fonctionnement de l'établissement en termes de personnel. C'est logique.

Donc on voit bien que différentes universités, en fonction de leur nature, de leur typologie, ont, de fait, nécessairement des taux de rigidité qui sont différents.

La complexité pour une université comme la nôtre, c'est d'arriver à concilier tous ces éléments, toutes ces contraintes qui sont les nôtres pour quand même réussir à se projeter à un bon niveau international, alors qu'on a...

Enfin, avoir un taux de rigidité élevé, c'est presque consubstantiel à la nature de notre université qui, en plus, est structurellement et historiquement sous-dotée.

Vous voyez, c'est un peu compliqué.

Sébastien.

M. Chevalier.- Deux questions.

L'an passé, le socle a augmenté de 4 millions d'euros, tu nous l'as rappelé. À quel moment on a été notifié par l'État de cette augmentation ?

M. Delmas.- Alors, il y a eu la notification de décembre 2017 et puis l'autre... Après, je ne me souviens plus.

Mme Khatri.- Janvier, lettre d'annonce des moyens ORE.

M. Delmas.- Janvier ?

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, janvier.

M. Chevalier.- Ce qui veut dire que si on avait une augmentation de notre socle cette année, on le saurait déjà. Pour 2018, je parle.

Pour l'instant, on n'a pas de signaux de l'État d'une augmentation du socle ?

M. Delmas.- Non.

Mme Khatri.- Non.

M. Chevalier.- Et pareil pour la compensation du GVT. À quel moment, l'année dernière, on a connu la compensation ?

Le Président.- Cela, on le savait très tôt. La ministre l'avait annoncé très tôt que le GVT serait en partie... donc que le GVT au titre de l'année 2018 serait compensé. Cela, on l'a su tôt, c'était une décision politique.

Pour 2019, vous avez reçu une notification ?

Mme Khatri.- Non, pour l'instant, on ne l'a pas.

M. Chevalier.- Si je comprends bien, pour 2018, elle n'est qu'en partie compensée.

Le Président.- Oui, de 50 %. 50 %.

M. Chevalier.- Voilà.

Le Président.- Mais c'est mieux que les années précédentes parce que depuis 2012, c'était entre 0 et 10-15 % et, en plus, on le savait en fin d'année et ce qu'on touchait... On touchait, par exemple... je ne sais pas, en année N+1 20 % du GVT de l'année N. D'abord, c'était partiel. C'était en fin d'année. On ne pouvait pas le dépenser et on ne pouvait pas l'inclure dans notre politique puisqu'on ne savait pas combien on allait recevoir.

L'avantage qu'on a eu quand même là, pour 2018, c'est que cela a été quand même annoncé par la ministre suffisamment tôt, donc on a pu en tenir compte.

Pour 2019, ma compréhension, c'est qu'en fait, on est en train de faire un pari, là, sur le GVT.

M. Delmas.- Oui, bien sûr.

Le Président.- On n'a pas de notification sur le GVT...

M. Chevalier.- C'est ma question. On n'a pas d'information sur le GVT en 2019.

Le Président.- On postule que l'État va continuer dans cette politique, mais on n'a pas de certitude.

M. Delmas.- Oui.

M. Chevalier.- Alors, ne serait-il pas plus prudent de notre part de considérer une part encore plus basse du GVT pour éviter une mauvaise surprise à la fin de l'année 2019 ?

Le Président.- Eh bien, un budget...

M. Chevalier.- Dans un budget prévisionnel.

Le Président.- Un budget, c'est un acte prévisionnel, c'est un pari, et vous voyez la complexité à établir ce budget. On termine, enfin, sur le... On n'a qu'une marge de crédits à répartir, donc non fléchés, de 470 000 euros, c'est trois fois rien.

Ne pas faire un pari... On peut... Comment dire ? Serait-il raisonnable pour la ministre, l'État, après nous avoir accompagnés sur le GVT en 2018, à nouveau de fermer en 2019 ?

M. Rollin.- Tout est possible !

(Sourires)

Le Président.- Je sais bien que tout est possible. Je sais bien que tout est possible. Tout est absolument possible, mais ce ne serait quand même pas politiquement très... très cohérent. Mais on n'est pas à l'abri d'une mauvaise surprise.

M. Debeaufort.- C'est aussi à double tranchant, c'est-à-dire qu'être trop prudent, c'est quand même présenter un budget à l'équilibre...

Le Président.- Très contraint.

M. Debeaufort.- ...pour montrer que même si on ne tenait pas en compte une part de compensation du GVT, on est capable d'équilibrer notre budget sans cela. Donc c'est à double tranchant.

Le Président.- Magali, vous vouliez dire un mot.

Mme Khatri.- Non, juste préciser qu'effectivement, on rencontre à chaque exercice budgétaire, un décalage entre le moment où on a les annonces... les annonces de notre subvention par l'État, toutes subventions confondues d'ailleurs, que ce soit la subvention pour charges, que ce soient les moyens annoncés pour Parcoursup dont on a eu connaissance effectivement par un courrier daté du 23 janvier, me précise Christelle. Voilà.

On a toujours un décalage, c'est-à-dire que le budget de 2019, on va le voter le 11 décembre 2018. À cette date, on n'aura vraisemblablement pas encore notre notification prévisionnelle pour l'exercice 2019. Donc on travaille toujours sur... On marche un petit peu sur des œufs, finalement, et on travaille toujours sur des projections. Sur des projections et sur des calculs de trajectoire qu'on remonte finalement sur deux exercices.

Pour 2019, on a projeté en fonction du réalisé effectif... enfin, du notifié effectif 2017 dont on avait connaissance et puis de ce qu'on connaît de ce qu'on nous a notifié sur 2018 pour l'instant mais qui n'est pas encore complet puisque, pour l'instant, on n'a que deux notifications, la dernière datant de fin juin.

M. Chevalier.- Et puis, du coup, tu anticipes ma question suivante, c'est par rapport à Parcoursup. L'État s'est engagé pour cette année. Est-ce qu'on a une idée de l'engagement pour l'année prochaine, pour 2019 et, du coup, est-ce que cet engagement, s'il y en a, est intégré dans le budget prévisionnel ?

Mme Khatri.- Oui, on a cela. Alors, pour Parcoursup, je ne sais pas si j'ai repris les éléments, mais on a effectivement plusieurs enveloppes qui nous ont été notifiées. Pour chacune des enveloppes, on sait si les financements sont pérennes ou pas.

Les financements pérennes qui ont été annoncés ont vocation ensuite à être intégrés au socle de manière à ce qu'ils soient pérennisés et, de mémoire, on a une seule enveloppe qui n'est pas annoncée comme pérenne, qui est l'enveloppe de financement des heures complémentaires qui nous a été annoncée sur 2018 pour 2018-2019, à hauteur de 112 000 euros, si ma mémoire est bonne.

Pour le reste, les moyens sont annoncés comme pérennes.

M. Chevalier.- Et donc ces moyens sont dans « offre de formation ». Donc dans les 700 000 euros d'augmentation de l'offre de formation, il y a une partie liée à Parcoursup ?

Mme Khatri.- Il y a une partie liée à Parcoursup et l'autre partie se retrouve dans la masse salariale socle pour ce qui concerne les emplois.

M. Chevalier.- OK, merci.

Le Président.- Peggy ? Peggy veut intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai trois questions ou commentaires.

Je vais commencer par la recherche.

Vous avez dit tout à l'heure que quand on déstructure un paysage de recherche, on n'en reconstruit pas un si vite. Je partage tout à fait ce constat.

Par contre, ce que je ne partage pas, c'est quand vous avez dit que vous avez fait le choix de sanctuariser la recherche.

Je ne suis pas d'accord avec vous que vous avez fait ce choix, parce que quand on gèle des postes à la hauteur à laquelle on les a gelés, notre capital recherche sur l'uB a quand même été fortement impacté.

Le Président.- C'est exact. Ce qu'on a sanctuarisé, c'est les crédits de fonctionnement, la dotation de fonctionnement récurrente des laboratoires, et il est certain que le gel d'emplois obère la capacité de recherche. C'est clair.

Mme Cénac-Guesdon.- Et donc, après, c'étaient deux questions par rapport au tableau qu'on nous présente ici.

Ma première concerne les crédits pédagogiques, donc avec la diminution de 23 000 à 3 000 euros. Est-ce qu'il y a un dispositif, quelque chose qui est prévu pour compenser cette diminution ?

M. Delmas.- Alors, ce n'est pas une diminution. En fait, c'est un transfert. C'est-à-dire qu'il y avait dans... En 2018, on avait le C2I2E.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

M. Delmas.- Qui compte pour 20 000 euros. Ce C2I2E n'apparaît plus dans les crédits transversaux pédagogiques puisqu'il est porté maintenant par la DNUM. Donc les 20 000 euros vont dans les services communs et généraux qui intègrent la DNUM.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord, au temps pour moi.

M. Delmas.- Donc ce n'est pas une diminution des crédits transversaux pédagogiques qui sont simplement transférés pour une question de gestion. J'aurais pu faire apparaître 23 000 euros dans... pour être concret.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, j'ai eu peur en voyant...

M. Delmas.- C'est technique... Non, non, non. C'est juste un détail technique.

Mme Cénac-Guesdon.- Et l'autre question concerne l'augmentation, toutes proportions gardées, dans les UFR. Est-ce qu'elle tient compte de l'augmentation des effectifs étudiants dans certaines composantes...

M. Delmas.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- ...qui étaient loin de leur capacité d'accueil et qui, de fait, vont avoir des groupes de TD supplémentaires ou d'autres frais ?

M. Delmas.- Certaines ont été réévaluées, oui...

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Delmas.- ...parce qu'effectivement, il y avait eu... Il y avait un gros, gros déséquilibre.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord, merci.

M. Rollin.- J'ai une question technique. Pourquoi on... rien n'apparaît en recettes de TVA pour 2019 ? On n'est pas en capacité de la calculer ou...

Mme Khatri.- Non, non. C'est simplement un mécanisme comptable lié à la GBCP. M. Jobard peut l'expliquer mieux que moi. C'est que la TVA qu'on récupère de l'État, finalement, maintenant, n'a plus d'impact budgétaire. Elle continue à avoir un impact comptable. Donc on a toujours un impact au niveau du compte financier, du résultat comptable, on le retrouvera au moment du compte financier, mais budgétairement, de la même manière que les amortissements et que les reprises de quotes-parts, on n'a plus d'impact au niveau budgétaire.

M. Rollin.- On la paye bien.

Mme Khatri.- C'est la réglementation GBCP.

M. Rollin.- Oui, oui ! ... Non, non ! Je parle de...

Mme Khatri.- C'est un mécanisme...

M. Rollin.- Je connais le mécanisme pour les amortissements... et c'est le même mécanisme que pour les amortissements ?

Mme Khatri.- Oui, c'est cela.

M. Rollin.- D'accord.

Mme Khatri.- En gros, schématiquement.

M. Rollin.- Non, mais parce que je ne comprenais pas le mécanisme comme vous le présentez. Avant, il n'y avait pas ce système-là. Les amortissements étaient neutres quelque part. Neutralisés d'une manière... C'est un peu schématique, mais c'est à peu près l'opération.

Mme Khatri.- Pour être plus précise, il y a de cela mais c'est également lié au fait... Alors là, on rentre un petit peu dans les techniques comptables que je maîtrise moins. C'est que la TVA qu'on récupère de l'État, on est censé... Ce qui est préconisé, c'est de la récupérer au fil de l'eau.

Pour l'instant, on n'est pas en capacité de la récupérer au fil de l'eau. Donc comptablement, cette TVA, on la récupère finalement également avec un an de décalage. C'est-à-dire qu'on fait une déclaration aux services fiscaux. On le fera sur 2019 pour récupérer la TVA de 2018.

Sauf que là, du coup, budgétairement, on ne peut plus l'inscrire dans le budget parce que comptablement et budgétairement, ce qu'on est censé récupérer sur 2018, puisqu'on ne le récupère pas effectivement sur 2018, cela tombe dans les réserves de l'établissement et, du coup, budgétairement, on ne peut pas le valoriser.

Le Président.- Philippe Salvadori voulait intervenir.

M. Salvadori.- Oui, moi j'avais une question qui porte sur ce qui s'est passé dans le courant de l'année, et ce qui peut-être se repassera, puisque j'ai compris qu'il y avait, comme promis d'ailleurs, un soutien à la démographie étudiante et, dans ce cadre-là, dans le cours de l'année, dans des négociations menées par la gouvernance avec le Rectorat, il avait été question de créer, je crois, des postes pour des disciplines qui devaient faire face à cette augmentation rapide de leurs effectifs, notamment la Psychologie, et l'augmentation est là puisqu'on va sans doute arriver aux 560, notre capacité d'accueil. Et puis j'ai cru comprendre qu'il y avait la Géographie aussi.

Intervenant.- L'Italien.

M. Salvadori.- Non ! Mais non, pas l'italien ! C'est fini, c'est mort. C'est une langue morte.

Et puis à l'arrivée... Alors, moi, j'ai communiqué avec les membres de ma composante sur cette promesse de postes qui était entendue comme étant au moins des ATER, pas... On comprenait bien que ce n'était sans doute pas des postes pérennes, mais au moins des...

Et puis, à la fin, on nous a dit que ce que le Rectorat, le ministère mettait à notre disposition, c'était l'équivalent horaire de 192 heures, d'ailleurs on n'y est pas au passage. On pourra revoir cela dans le détail, mais je m'interroge sur...

Alors, ai-je mal compris ou avons-nous été mal informés ou le Rectorat, le ministère ne nous a-t-il pas dit d'emblée exactement ce qu'il mettait à notre disposition ?

Ce n'est pas du tout la même chose parce que cela avait suscité, et je dois le dire, beaucoup d'intérêt, on peut le comprendre, dans les composantes.

Surtout, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé, il s'agit de composantes qui sont structurellement sous-dotées et à qui on avait supprimé des ATER socles dans le passé.

Une partie des choses ont été rattrapées, je salue les vice-présidents qui nous ont accompagnés dans cette démarche, mais il me semble qu'entre les promesses de l'État, toujours cet État bouc émissaire, et puis ce qui arrive finalement, on est assez loin du compte.

Alors, je voulais savoir si vous pouviez m'éclairer. Peut-être que les représentants du Rectorat pourraient le faire sur cette... À quel moment est-on passé d'une promesse de postes à une compensation horaire ?

Ceux qui ont mené les négociations peuvent peut-être nous éclairer.

Parce que, pour conclure, moi, je n'ai pas du tout envie de revivre cette situation parce qu'elle est très dommageable pour la communication interne, elle est très dommageable pour les projets des collègues, et heureusement que nous avons obtenu quelques éléments, un peu de grain à moudre pour affronter cette rentrée, mais on est assez loin de ce que les gens avaient commencé à imaginer. Alors, peut-être sur une mauvaise interprétation.

Mme Grayot-Dirx.- Non, sur les effets d'annonce du ministère. Après, nous, on a les effets d'annonce... Il y a les effets d'annonce dans la presse qu'on lit et qu'on entend comme vous, et puis il y a les courriers tangibles qui arrivent à un moment donné du Rectorat à l'université et pour ce que vous évoquez, effectivement, ce sont des financements d'heures et ce ne sont pas des postes en dur.

M. Salvadori.- Non, c'est...

M. Debeaufort.- Ce n'est même pas des financements d'heures, c'est une masse salariale équivalant à des postes. Sauf que la masse salariale équivalente, elle n'est pas équivalente à couvrir un poste de maître de conférences, par exemple. Complètement. Ne parlons pas si c'est un PR. Elle couvre tout juste un poste de PRAG. Donc quand on nous donne une masse équivalente... je ne sais pas, six postes, c'est l'équivalent de six postes, donc...

M. Salvadori.- Voilà.

M. Debeaufort.- En année pleine, je crois que c'est 60 000 euros.

M. Salvadori.- Que je comprenne bien, parce que je ne veux pas me méprendre sur les propos, tu comprends ? Ce n'est pas tout à fait anodin...

M. Debeaufort.- Non, bien sûr.

M. Salvadori.- ...et on est au cœur de ces stratégies de retour à l'équilibre qui sont chères à tous.

Ce que vous recevez, c'est l'équivalent de la masse salariale d'un poste, mais cela est beaucoup supérieur... Non, ce n'est pas cela ? Ce n'est pas ce que tu viens de dire ?

M. Debeaufort.- Non, on reçoit...

M. Helleu.- Non, mais... Si je peux intervenir. Mais depuis le passage en RCE, l'État n'octroie plus du tout des postes. Il ne raisonne plus du tout en postes, il donne une somme.

M. Debeaufort.- Notre plafond, après, n'a pas été modifié.

M. Helleu.- Non, non. Après, ils n'ont pas touché le plafond d'emplois et ils nous délèguent une somme.

M. Salvadori.- Oui, mais cette somme, est-ce qu'elle est équivalente... Je comprends bien ça, Monsieur le Directeur général des services, mais est-ce que cette somme est équivalente à ce que serait la masse salariale d'un emploi universitaire ou est-ce qu'elle est équivalente à 192 heures équivalent TD...

M. Debeaufort.- Non, alors...

M. Salvadori.- ...Chargées.

M. Debeaufort.- Il y a eu deux enveloppes. Il y a eu une enveloppe sur des heures strictement parlant...

M. Salvadori.- Oui.

M. Debeaufort.- ...c'est-à-dire une enveloppe correspondant à tant d'heures, donc à 40 et quelques euros l'heure. C'est une première enveloppe.

Ensuite, on a une deuxième enveloppe correspondant aux, entre guillemets, pseudo-postes annoncés qui ne sont, au final, pas des postes puisqu'il n'y a pas eu de création de poste et pas de changement du plafond d'emplois, mais en année pleine, si je ne me trompe pas, l'équivalent de 60 000 euros par poste ou équivalent poste annoncé.

60 000 euros, cela couvre à peine, mais pas complètement, un poste de maître de conférences, d'accord ?

Donc comme on s'était engagé pour essayer quand même de satisfaire au niveau de ce que les composantes se sont engagées en augmentant les capacités d'accueil, etc., et pouvoir assurer les heures qui sont générées par ces augmentations de capacités, il a bien fallu essayer de lisser ou de répartir en quelques postes et des heures. Mais, en fait, c'est une masse d'argent qui nous est affectée.

M. Salvadori.- D'accord. Donc je retiens : 60 000 euros équivalent à des postes.

M. Debeaufort.- C'est cela.

M. Salvadori.- Or, si je fais... Vous allez retrouver mon côté libéral thatchérien. Donc « I want my money », je n'ai pas reçu cet équivalent de six postes.

M. Debeaufort.- Alors, l'enveloppe, elle a été répartie sur l'ensemble des heures et des postes qui ont été ouverts avec ces augmentations de capacités. Elle est répartie.

M. Salvadori.- Je ne pense pas, mais enfin, on... Maintenant que je suis éclairé... Non, mais je suis, je sors informé. Maintenant, ce n'est pas le lieu de discuter de ce genre de choses, on verra maintenant l'application, mais j'ai l'impression qu'il y a des choses qui ne me sont pas parvenues. C'est un peu ennuyeux, vous le comprendrez.

Voilà, mais je ne veux pas maintenant tomber dans les particularités. Je note que le point de référence c'est 60 000 euros. J'ai six postes à faire valoir puisqu'on m'avait crédité, paraît-il, de cela. Voilà, nous ferons nos comptes.

Merci de ces précisions.

M. Debeaufort.- En fait, on a raisonné sur les 360 000 euros...

M. Salvadori.- Oui.

M. Debeaufort.- ...pour essayer de couvrir toutes les composantes par rapport aux besoins d'heures et de postes. Quand on pouvait y mettre un poste parce que cela couvrait les heures et...

M. Salvadori.- Non, mais...

M. Debeaufort.- ...inversement, on a réparti.

M. Salvadori.- Non... Non, mais là, j'ai un point de référence. Je comprends mieux la transformation entre ce qui arrive du ministère et ce qui arrive dans la composante et puis maintenant, après, c'est de la plomberie qui n'a pas à être discutée ici et qui renvoie à la vie des services.

Merci de ces informations.

Mme Cénac-Guesdon.- Du coup, cette dotation, elle est intégrée sur la ligne de... Pardon... Cette dotation est intégrée sur la ligne de masse salariale ou dans les UFR comme heures ?

M. Debeaufort.- En fait, elle est répartie à la fois sur de la masse salariale pour les différents postes qui ont été ouverts, parce qu'on a ouvert quelques postes quand même. Je ne sais plus si c'est deux PRAG... Trois PRAG ? Je ne sais plus dans le détail. Il y a quelques postes qui ont été ouverts quand même.

M. Helleu.- Il y a un BIATSS, c'est sûr.

M. Debeaufort.- Un BIATSS, donc de mémoire...

Mme Grayot-Dirx.- Cinq enseignants et un BIATSS.

M. Debeaufort.- Donc cinq enseignants et un BIATSS, donc on a bien ouvert quand même six postes et des heures.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Debeaufort.- D'accord ?

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Mme Serée-Chaussinand.- Mais le périmètre, c'est non seulement... enfin, les composantes, mais les IUT aussi. Enfin, les postes... voilà. Tous ceux qui avaient été...

M. Debeaufort.- Tous ceux qui étaient dans le dossier qui avait été remis pour demander ces financements spécifiques à une augmentation d'effectifs. Donc IUT, STAPS, IAE et PFVU.

Mme Serée-Chaussinand.- Et puis on a eu PFVU aussi pour le BIATSS.

M. Helleu.- Oui, le pilotage...

Le Président.- Merci.

D'autres questions à ce stade de la présentation et de notre débat ?

M. Debeaufort.- Je vous remercie.

Je vous propose que l'on passe donc à la campagne d'emplois et c'est Stéphanie qui va vous présenter cela. Juste le temps qu'elle installe son PC.
Stéphanie ?

Mme Grayot-Dirx.- Ça ne marche pas comme je voulais. Je vais faire autrement. Je vais faire plus simple. Ça va faire rire mon DRH qui était fier de moi, il pensait que j'avais réussi un truc mais ça ne marche pas. Cela ne marche pas. Cela vous fait une pause.

M. Debeaufort.- Normalement, cela devrait marcher.

M. Rollin.- C'est peut-être parce que les orientations ne sont pas arrêtées.

M. Debeaufort.- On va y arriver. De temps en temps, il y a des petits bugs.

Mme Grayot-Dirx.- Alors, bonsoir... Désolée de ce petit couac.

Je vais vous présenter cet après-midi... le même diaporama que ce matin aux directeurs de composante et directeurs de laboratoire, l'objectif étant vraiment de vous présenter les grandes orientations sans entrer dans le détail des postes puisque cela, on le verra lors d'un prochain conseil d'administration après passage et discussion en CT et en CAC. Donc il s'agit vraiment de donner des perspectives sur ce qui a pu être fait au cours des DOM.

C'est l'occasion aussi pour moi de remercier l'ensemble des participants aux dialogues d'objectifs et de moyens, à la fois les directeurs de composante, les directeurs de laboratoire et les responsables administratifs et puis, derrière eux, évidemment, toutes les communautés qui ont réfléchi à leur campagne d'emplois et puis, sur l'autre versant, l'ensemble des pôles qui nous aident à mener ces dialogues d'objectifs et de moyens, notamment le pôle RH avec Pierre-Étienne Thepenier à sa

tête, et puis également le pôle Finances et le pôle Pilotage, le tout sous la houlette du DGS, comme l'a rappelé Dominique tout à l'heure, qui nous aide vraiment beaucoup à mener ces DOM.

Donc les DOM qui ont été menés, comme les années auparavant, peut-être un peu moins que l'année précédente, dans un certain contexte d'incertitude puisque quand on parle d'emplois, on parle aussi de personnes qui mutent ou qui partent à la retraite, avec une marge d'incertitude sur le fait qu'effectivement, il y a mutation ou effectivement il y a départ à la retraite, et donc ce que je vous présente là a encore bougé ces derniers jours. Bon, c'est de la dentelle et jusqu'au dernier moment, cela peut encore varier pour des raisons diverses.

Comme les années passées, et plus particulièrement depuis deux ans, on est dans le contexte du plan de retour à l'équilibre financier évidemment, il y a cette contrainte, quand on discute des emplois, contrainte de l'incidence financière et préoccupation de réduire le taux de rigidité comme on l'a déjà évoqué tout à l'heure, avec évidemment pour objectif pas de réduire ce taux pour le plaisir de le réduire, mais pour se ménager des marges.

Sachant qu'évidemment, la campagne d'emplois n'est pas le seul élément, il y a aussi, on y travaille, le développement des ressources propres de la formation continue qui joue pour faire diminuer ce taux de rigidité, c'est important de le rappeler.

Ces DOM ont été l'occasion aussi, je le signale et je le redirai quand je vous présenterai la campagne d'emplois globale et détaillée, évidemment de raisonner sur 2019 mais aussi, au-delà, quand c'était possible et quand il y avait des projets de laboratoire ou de composante de parler aussi déjà de 2020 et de faire une programmation, quand c'est possible, pluriannuelle, dans l'objectif, puisque nous sommes dans une situation assez contrainte aussi, de donner un peu de souffle aux collègues, de se dire « si je n'ai pas le poste que je voulais sur 2019 et qu'il m'est nécessaire pour fonctionner, je l'aurai en 2020 parce que la gouvernance s'engage à le considérer d'ores et déjà comme étant prioritaire pour 2020 ».

Donc à l'occasion, lorsque nous nous reverrons au prochain conseil d'administration, j'aurai parfois sur certaines composantes le... voilà, je soulignerai que pour 2020, tel ou tel poste nous semble déjà prioritaire.

Comme l'année passée, on a écarté l'hypothèse d'une campagne blanche et nous allons procéder... nous vous proposons... nous allons vous proposer de procéder à des recrutements mais en nombre limité, compte tenu du contexte.

Comme l'année passée, j'ai fait une diapo sur le personnel BIATSS et une sur les enseignants et enseignants-chercheurs sur lesquels je viendrai après.

Pour la campagne concernant les personnels BIATSS, on reste dans une situation assez contrainte. Pas satisfaisante totalement, évidemment, puisque l'essentiel des emplois va être pourvu par des recrutements en CDD et non pas par des titulaires.

Néanmoins, on a souhaité assouplir la campagne par rapport à ce que nous avons fait l'année passée.

Je vous rappelle que l'année passée, à la même époque, je vous avais présenté une diapo où il n'y avait que deux emplois vacants proposés à la publication.

La réalité des choses au cours de l'année a fait qu'en réalité, on a un peu plus de titulaires que cela, qui sont arrivés, mais c'était les prévisions et elles étaient extrêmement rigoureuses, extrêmement restreintes.

Là, sur cette campagne 2019, on souhaite ouvrir un peu plus d'emplois au concours ou à la mutation.

Nous maintenons un certain nombre de gels qui avaient été réalisés l'année passée et nous en ajoutons quatre supplémentaires.

Et je signale également, puisque c'est mentionné sur la diapo, que nous procédons... que nous avons procédé, puisque la personne est arrivée, au dégel d'un poste qui était le poste de responsable administratif pour Le Creusot. La personne est arrivée, sortie de l'IRA, et est arrivée ces jours derniers sur son poste.

Je vous présente la diapo... Ah oui, j'ai oublié la première ligne tout de même.

Nous avons identifié à l'occasion de ces DOM un certain nombre de besoins nouveaux auxquels nous avons le souhait de répondre autant que faire se peut donc avec des contrats, puisque nous sommes en situation, encore une fois, contrainte, mais *a priori* ce que nous vous proposons, c'est de pourvoir à ces besoins nouveaux sur 11 emplois par des CDD avec deux sur crédits fléchés, donc qui sont rattachables précisément aux crédits ORE.

Ensuite, sur les enseignants et enseignants-chercheurs, là encore une campagne contrainte, mais ici aussi nous avons essayé d'introduire un peu plus de souplesse et donc nous vous proposons plus d'emplois à la publication que l'année passée, 10 l'année passée, 20 cette année, avec 7 PR, 3 MCF et 10 PRAG/PRCE.

Dans ces 20 emplois, il y a 4 requalifications internes ou redéploiements et puis, concernant les postes gelés que l'on a évoqués tout à l'heure, on arrivait l'année dernière à un total cumulé de 60. Il y a une réduction même si vous voyez qu'on maintient quand même un volant de postes gelés qui est important, une réduction, on passe de 60 à 54 postes qui seraient gelés après le vote sur notre proposition de campagne d'emplois.

Une augmentation des publications différées, ce qui signifie concrètement que sur les emplois, il y a quelqu'un, en l'occurrence le plus souvent un ATER ou un contractuel type second degré. C'est mieux qu'un gel. Pour les composantes et les laboratoires concernés, cela permet quand même d'avoir des personnes sur l'emploi et, concernant les ATER, cela permet aussi de proposer ce statut à de jeunes chercheurs. On manquait d'ATER. Les campagnes précédentes avaient été extrêmement contraintes, on a essayé de redonner un petit peu de souffle via ces publications différées. Donc 39 contre 10, l'année passée.

Et puis comme je l'ai indiqué tout à l'heure, identification d'une publication qui nous semble prioritaire pour 2020 et que je signalerai, chemin faisant, la prochaine fois que nous nous verrons.

Pour terminer, dans la continuité de ce que je vous avais présenté l'année dernière, nous avons été et nous serons attentifs à accompagner les composantes, les services et les pôles qui sont touchés par des gels.

Des évolutions internes, des externalisations, puisqu'à certains endroits, on parle de gels, c'est parfois pour externaliser sur des fonctions ou des missions qui peuvent être assurées par des prestataires extérieurs parce qu'on n'est pas sur notre cœur de métier et qu'il vaut mieux garder nos emplois et notre masse salariale pour ce qui est notre cœur de métier et transférer sur du fonctionnement des choses qui peuvent être faites à l'extérieur.

L'accompagnement des personnels contractuels. Puisque nous avons plus de contractuels aujourd'hui qu'il y a quelques années, il est évidemment important d'accompagner ces personnes, notamment via :

- un plan de formation qui soit adapté,

- une grande disponibilité du service de formation des personnels,
- une grande disponibilité aussi du côté du service BIATSS,
- et probablement une réflexion aussi à mener en interne du service BIATSS pour permettre de rééquilibrer peut-être un peu les tâches au sein du service de manière à mieux accompagner aussi les composantes au moment du recrutement des contractuels.

On est dans une situation un peu tendue pour assurer le recrutement et le suivi de ce personnel contractuel.

Et pour terminer, la poursuite de la concertation évidemment sur ces postes, ces emplois, avec bien entendu les directeurs de composante, les directeurs de laboratoire dans le cadre, on va dire, classique de la négociation des DOM.

Je vous rappelle que cela prend une bonne partie de l'année puisqu'on commence à travailler dès le début du printemps, que les composantes elles-mêmes, elles ont une réflexion à mener dans leurs composantes à ce sujet et qu'on travaille avec les composantes et les laboratoires jusqu'à quasiment aujourd'hui. Donc cela mobilise beaucoup de monde.

Pascal Neige est parti, mais il y aura aussi d'autres lieux possibles de discussions de cette campagne d'emplois par grand champ de recherche. On peut aussi faire émerger des besoins, des idées pour pouvoir alimenter la réflexion sur ces emplois pour l'avenir.

Donc une présentation très synthétique et je vous laisse la parole pour poser des questions ou faire les remarques que vous jugez utiles et pertinentes.

M. Debeaufort.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, moi j'ai... Je ne vais pas intervenir sur la campagne d'emplois, je vais garder mes interventions pour le comité technique. J'ai simplement une question pratique. Vous parlez bien des postes vacants en 2019 ?

Mme Grayot-Dirx.- Oui.

M. Rollin.- Hein ?

Mme Grayot-Dirx.- Oui.

M. Rollin.- On laisse de côté les 60 et quelques postes déjà gelés l'année dernière. Donc cela commence à se cumuler, cela va être intéressant.

Moi, je vais revenir, je voudrais profiter du CA parce que... Je le redis chaque année puisqu'on est dans une période où on resserre sur les politiques budgétaires RH.

Il est... Cela fait plusieurs années que je le dis et que je le demande et j'aimerais bien qu'un jour, on s'y penche parce que cela va être un véritable outil important pour l'université. Vous avez parlé, en plus, de cœur de métier et d'externalisation d'un certain nombre de postes. J'aimerais savoir quand l'université va enfin se mettre à faire une étude sur un... Comment ? Une étude de compétences et de besoins de l'université.

Cela est quelque chose d'important pour l'université et pour les personnels aussi de pouvoir savoir ce dont on a besoin et comment on voit notre université au niveau des personnels parce que moi, je suis... Quand je vous vois parler... Quand

on parle d'externalisation de certaines tâches, non il y a des tâches qui font partie de... qui ne sont pas forcément de notre cœur de métier mais qui font partie...

Quand je vois les espaces verts, les espaces verts, vous avez parlé de Shanghai, il me semble que dans le classement de Shanghai, il y a un pourcentage sur les espaces verts qui est rentré dedans. J'avais vu un truc comme cela, qu'il y avait une petite part sur les espaces verts des campus... Si, si, si ! Non mais vous regarderez, mais j'ai bien... Il y a un petit truc là-dessus. Alors, c'est intéressant.

Donc vous voyez, on a tout intérêt à développer les espaces verts parce qu'on fait monter dans Shanghai. Donc...

Mme Grayot-Dirx.- Il n'y a pas de...

M. Rollin.- Non, mais regardez parce que j'ai été voir les classements et dedans, il y a un petit, un tout petit pourcentage qui est minime par rapport aux prix Nobel, je vous rassure, mais on peut quand même progresser. Si on n'a pas les prix Nobel, on peut peut-être avoir un peu sur les...

Non, mais ce que je dis, c'est que dire que ce n'est pas le cœur de métier, les espaces verts, je suis désolé, on sait qu'à un moment aussi, on a besoin des personnes qu'ils soient aussi quand même dans certains aspects de certains métiers présents tout temps pour qu'on ait...

Moi, je parle aux agents de service, par exemple, quand même présents. Quand j'ai entendu dire qu'on voulait externaliser, qu'on n'avait pas besoin d'agent de service dans certains bâtiments. Si on a des bâtiments qui sont propres et corrects, c'est parce qu'aussi on a des agents qui sont constamment présents. Une entreprise, elle va passer peut-être une à deux fois par jour.

Donc voilà, ce sont des choses qui sont aussi... qu'il y a besoin de travailler et de savoir... Moi, j'aimerais que l'on fasse un bilan de compétences et aussi le prévisionnel sur les besoins de l'université parce que cela c'est un véritable outil... Je ne veux pas utiliser un gros mot... Je ne voudrais pas utiliser un gros mot, mais c'est le seul qui me vient à la tête actuellement, c'est le management, mais voilà.

Mme Grayot-Dirx.- Ce n'est pas un terme que j'affectionne non plus.

Alors, je suis embêtée pour vous répondre parce que je... on a une réunion... Enfin, on en a parlé il y a peu avec Pierre-Étienne, on va faire une réunion avec l'ensemble du personnel du pôle RH dans quelques jours ou semaines. Je réserve ce que j'ai à dire à ce sujet précisément, pour répondre à votre question, d'abord au personnel du pôle RH...

M. Rollin.- C'est que derrière... (*suite inaudible*)

Mme Grayot-Dirx.- Si vous permettez. On travaille en interne déjà sur cette question et, du coup...

M. Rollin.- C'est que déjà, depuis dix années... Depuis dix ans que je pose la question (*suite inaudible*).

Mme Grayot-Dirx.- ...on aura l'occasion... on aura aussi l'occasion d'y revenir nécessairement au CT à un moment donné.

M. Debeaufort.- Je peux revenir aussi sur les deux exemples que vous avez pris, l'externalisation des agents de service et les espaces verts.

J'ai lancé un groupe de réflexion plutôt biodiversité parce qu'avoir une pelouse de golf sur le campus, ce n'est pas forcément utile, à part faciliter l'accès aux gens qui viennent avec leur chien le week-end et parfois en semaine, et qu'il y a peut-être d'autres choses à faire et qui ne nécessitent pas des tontes tous les huit jours en période où cela pousse - cela est un premier élément -, et qu'il vaut mieux garder les ressources pour peut-être faire cela plutôt que de faire tondre toutes les semaines pour avoir un terrain de golf, ce qui accentue la sécheresse actuellement. Cela est le premier élément.

Et deuxième élément, il y a plusieurs bâtiments où on a externalisé l'entretien des locaux et c'est aussi bien que quand on avait nos personnels titulaires.

Après, je conçois que l'on a des locaux particuliers, des ZRR, etc., sur lesquels il est très compliqué d'externaliser. On en est tout à fait conscient. C'est vrai que l'externalisation, cela ne peut pas être une règle générale et cela doit être traité au cas par cas.

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- Moi, je vais aller dans le sens de Jean-Emmanuel Rollin. Justement, je suis très inquiet sur cette campagne d'emplois BIATSS et notamment sur les CDD autorisés. Alors, certes, c'est un pansement sur une jambe de bois, mais...

Je vais prendre l'illustration du laboratoire dans lequel je travaille, ICB. On a 52 postes qui sont ouverts en CDD pour lesquels on n'arrive pas à recruter parce que les métiers sont très techniques, parce que les salaires proposés sont misérables et surtout parce que comme il n'y a pas de perspective de concours, on n'a pas d'argument à donner lors de la négociation pour être attractif.

Cela pose tellement de questions que je pense qu'on aura des vrais soucis de sécurité dans... Enfin, on risque d'en avoir puisqu'on a quand même des zones très sensibles. Je pense juste à la Maison de la métallurgie qui est un outil qui est très intéressant pour nous, avec des équipements de très haut niveau, aucun personnel technique. Il y a des températures très élevées, il y a des hautes pressions, il y a des nanoparticules, il y a des tensions élevées et, un jour, on aura un pépin. Et cela je pourrais le décliner sur tous les étages de l'ICB.

Dans mon équipe, cela fait un an qu'on essaie de recruter un AI, on n'arrive pas à trouver une personne. On a eu des recrutements infructueux parce que le personnel ne vient pas. Il n'y a pas de perspective de concours. Donc on n'a pas de perspective à leur donner dans l'établissement.

Moi, je suis très, très inquiet sur ce gel de postes BIATSS, première chose, et je ne suis pas beaucoup plus rassuré sur les enseignants-chercheurs.

Quand je vois qu'au CA restreint du printemps, on a validé 6 emplois pour la rentrée 2018, me semble-t-il. Sur les 10 postes qui étaient proposés, il y a eu 6 emplois fructueux. Donc cela veut dire que le potentiel d'enseignants-chercheurs de l'uB au 1^{er} septembre 2018, c'est 3 maîtres de conférences, 3 professeurs. C'est...

On ne pourra pas continuer et ce que tu disais au début en préambule sur Shanghai, qui est quand même lié à une forte activité de recherche, avec toute la relativité que je mets dans le classement de Shanghai, toujours est-il que c'est le potentiel de recherche qui fait Shanghai. Donc ce sont les chercheurs et les

enseignants-chercheurs. Si on continue à recruter 6 à 10 personnes par an, effectivement dans dix ans, on ne sera plus dans Shanghai. On en sera très loin.

Donc cela veut dire qu'il faut véritablement qu'on puisse agir à un moment ou à un autre.

J'entends les... le taux de pression, mais c'est un taux de pression qui est... Je veux dire, on le subit brutalement désormais. Ne faut-il pas viser les trois prochaines années pour atteindre les 80 %, de façon à être un peu plus souple tous les ans et permettre de mieux optimiser cette campagne d'emplois qui est désastreuse ?

Je comprends les contraintes, mais moi, je comprends aussi les contraintes de terrain et les risques encourus par les uns et les autres.

Et puis dernier commentaire sur les emplois différés, les publications différées sur les postes d'enseignants-chercheurs. Merci ISITE et les fellowships, parce que s'il n'y avait pas les fellowships, ce serait des postes qui seraient gelés.

Mme Grayot-Dirx.- Cela n'explique pas les 39 publications différées.

M. Chevalier.- Non, mais cela en explique...

Le Président.- Cinq ou six...

M. Chevalier.- Non, dix.

Mme Grayot-Dirx.- Non !

Le Président.- Six.

M. Chevalier.- Oui pardon, je faisais la différence...

Mme Grayot-Dirx.- Six. 6 sur 39, ce n'est pas 39.

M. Chevalier.- Oui.

Mme Grayot-Dirx.- Ce n'est pas 39, mais ce que tu évoques, on en a largement discuté avec les composantes en question. On a accordé des ATER sur certains programmes. Si c'est infructueux, on rediscute ces emplois dans les prochains DOM. Aujourd'hui, la charge, elle est sur l'uB pour trouver des ATER.

M. Debeaufort.- Ce qui a été, de mémoire, le cas sur deux postes. Justement, c'est pour cela aussi que vous voyez que le total cumulé diminue. On était à 60 l'année dernière, on descend à 54. Cela veut dire qu'on a dégelé des postes dans le bilan complet, justement pour répondre à des postes que l'on n'arrivait pas à pourvoir, entre autres, par exemple, avec des contractuels. Donc on les a mis à la publication.

M. Chevalier.- Oui, là, tu parles de postes d'enseignant-chercheur.

M. Debeaufort.- Oui.

M. Chevalier.- Oui... Mais je pense que c'est plus compliqué encore de recruter des CDD sur des postes à haute technique... ou à haute technicité.

Mme Grayot-Dirx.- C'est pour cela aussi que sur les BIATSS, je conçois que ce ne soit pas satisfaisant. On passe quand même à 18 propositions à la publication. OK, ce n'est pas les volumes que l'on avait il y a quelques années, on est d'accord, mais on a assoupli par rapport à l'année passée.

M. Chevalier.- Oui, mais on n'a pas la Maison de la métallurgie.

Le Président.- Non, mais cette question... Stéphane Guérin nous a alertés ce matin sur ces questions de sécurité à la Maison de la métallurgie...

M. Rollin.- C'est quand même important.

Le Président.- C'est effectivement réellement préoccupant.

Mme Grayot-Dirx.- Sur le personnel BIATSS, c'est des prévisions. On adapte aussi au fil de l'eau sur les besoins qui peuvent ressortir. S'il y a des endroits où il y a vraiment une problématique de sécurité ou une absence totale de candidat, on peut adapter avec le DGS...

Le Président.- Oui.

Mme Grayot-Dirx.- ...au fil de l'eau au cours de l'année. il y a des... quand même. On a une réactivité quand il y a des difficultés importantes. Je peux témoigner. Ce n'est pas souvent moi qui intervins en direct.

M. Chevalier.- Oui ?

Mme Grayot-Dirx.- C'est souvent le DGS qui intervient et à raison quand il y a vraiment une difficulté.

M. Helleu.- Typiquement, sur un cas particulier, sur un poste particulier qui peut soulever des raisons de sécurité, etc., on relève la barre des rémunérations. Surtout, si vous trouvez un candidat. Si vous avez un candidat en face...

M. Chevalier.- Oui, cela, il faut qu'on le sache avant le concours... avant l'entretien.

M. Helleu.- Oui.

M. Chevalier.- Parce que c'est lors de l'entretien où on parle de prétentions salariales et nous, on fait une proposition de tant.

M. Helleu.- Oui, on est sur le recrutement d'un contractuel. C'est arrivé sur un CDD. Ce n'est pas non plus... Parce qu'il faut faire attention, bien sûr.

Quand il y a de la ZRR, qu'on est sur des profils très atypiques, on peut relever la barre. En plus, s'il y a les financements derrière puisque vous avez des financements, donc...

C'est des points, mais cela on le fait... alors, je ne vais pas dire que ce n'est pas quotidien, mais plusieurs fois on le fait. Dans plusieurs situations, on relève la barre parce qu'on ne peut pas fonctionner sans personne.

Cela fait partie du dialogue que l'on a. On en discute et puis on échange. Ce n'est pas une décision de DGS...

Mme Grayot-Dirx.- Voilà.

M. Helleu.- ...c'est une discussion à plusieurs et, ensuite, on se met d'accord et on revalide cela dans les DOM quand cela passe par les DOM.

C'est typiquement le questionnement qui remonte... qui peut remonter en DOM et puis... OK, bon c'est bien. On est d'accord sur le besoin. On n'arrivera, de toute façon, pas à le financer, il faut des qualifications particulières. Comment on le traite de manière particulière ? Parce que cela répond à un besoin qui n'est pas le besoin commun de l'ensemble des structures.

Et cela on l'a déjà fait. On le fait... Actuellement, on est sur un poste en Santé, on est sur cette problématique-là. C'est du dialogue.

M. Chevalier.- Donc je pense qu'on fera une demande en ce sens sur ce poste...

M. Helleu.- Oui.

M. Chevalier.- ...à la Maison de la métallurgie.

M. Helleu.- C'est du dialogue au fil de l'année. On en discute, etc., on revalide ensuite en DOM, ensuite on voit comment on peut pérenniser .

Ensuite, la situation s'améliorant... Enfin, vous avez quand même noté qu'il y a plus de postes qui sont réouverts cette année. Au fil des années normalement, on sort la tête de l'eau.

Le taux de rigidité, il existe parce qu'en fait, ce n'est pas qu'on économise de l'argent, c'est ce que libère le taux de rigidité. Quand on est à 82 %, cela nous libère 18 % sur la masse salariale et l'achat d'équipements.

En achat d'équipements, on a fait... on a mis l'accent sur les travaux de sécurité et l'achat d'équipements de sécurité, des équipements qui n'avaient pas été renouvelés depuis bien des années.

En fait, quand on souhaite aller... Alors, c'est aussi l'inspection générale qui dit à partir de 82, « attention ! vous commencez à rentrer dans le rouge ». Avec un objectif de viser 80, c'est pour lâcher 20 % pour nous permettre de...

Ce matin, on parlait... il y a un doyen qui est intervenu parce qu'il disait... Pour faire les TP, il n'arrive même plus à acheter des composants de base pour pouvoir faire ses expérimentations.

Donc le taux de rigidité, c'est aussi nous donner des marges sur les équipements, les biens de fonctionnement, les travaux, avec un focus sur la sécurité. Cela, c'est ce que l'on a fait l'année dernière, c'est ce qu'on essaie de faire.

Enfin, quelque part, on se rejoint. Quand vous dites « il ne faut pas que cela dure », non il ne faut pas que cela dure. Les perspectives aujourd'hui à recruter quelqu'un, c'est aussi pouvoir lui dire « mais, de toute façon, on ne va pas être en PRE pendant deux ans encore ».

Je fais juste un focus sur l'université de Grenoble qui est en déficit de 5 millions d'euros et qui mettra cinq ans à sortir des 5 millions d'euros. Alors, c'est 5 millions sur un budget qui doit avoisiner les 450 ou 500 millions d'euros. C'est globalement aussi... Nous, on était sur 2 millions sur 220. On a fait un effort important.

Cet effort nous permet déjà de respirer, d'avoir la tête hors de l'eau et de retrouver des moyens. Et les réinjecter progressivement.

Avec quand même une donnée sur les travaux qu'on n'a pas effectués depuis quelques années et les équipements absolument nécessaires. Et puis les nouveaux métiers qui émergent, on est complètement d'accord. On a aussi le besoin de trouver de nouveaux recrutements et pour cela, cela nécessite une étude. Il faut qu'on travaille dessus et c'est toute la réflexion que l'on a avec Stéphanie sur ces questions-là et puis avec Pierre-Étienne.

Mais le taux de rigidité, il n'est pas absurde. Après, avec le bémol, comme le dit le Président, c'est une université très scientifique, donc cela ne (*mot inaudible*) pas de la même manière qu'une université totalement littéraire.

Je crois qu'il y a un taux... le taux de... Je crois que c'est Bordeaux la seule qui est isolée, qui a (*incompréhensible*) de sciences humaines, c'est un taux de 87 %. Mais il n'y a pas d'équipement, donc cela peut fonctionner. À 87 %, ils sont limites, mais cela peut fonctionner.

Nous, il faut aussi qu'on finance, parce que si on a la masse salariale mais qu'on n'a pas les équipements, on va...

M. Chevalier.- Ou l'inverse.

M. Helleu.- Ou l'inverse. Je suis d'accord. Ou l'inverse. Donc c'est bien la discussion. Ou l'inverse. C'est pour cela qu'il faut un juste équilibre.

Là, on était monté à 85, on redescend sur les 82. Je pense qu'il faut quand même avoir comme objectif les 80 %. Pas pour demain matin, mais c'est aussi pour nous donner des marges. Des marges d'investissement. On est tenu d'investir. Il nous faut... voilà.

Après, sur des recrutements spécifiques, particuliers, parce qu'on peut avoir le cas aussi sur les postes informatiques, par exemple. Là, il faut... Alors c'est une discussion sur du bilatéral. Ce n'est pas généralisable parce que ce n'est pas le but du jeu. Les rémunérations sont ce qu'elles sont.

Quand on discute, comme ce matin, pour parler des contrats, on sait que les catégories C et B, on ne va pas faire du CDI. L'État nous pousse vers du CDI, il ne nous pousse pas forcément sur l'emploi titulaire. C'est une discussion et, après, sur des emplois très spécifiques avec des contraintes spécifiques fortes qui nécessitent une qualification, là, on peut bouger. Ce que font très bien les labos, quand il y a un programme de recherche et qu'ils n'ont pas la contrainte financière.

Après, la difficulté, c'est comment on élargit et comment on raisonne.

Après, c'est des discussions au cas par cas que l'on a aussi nous en interne en équipe, qu'on retrouve ensuite dans les DOM parce qu'on valide soit *a posteriori* soit on en parle en anticipant dans les DOM, ce qui permet en fait d'avoir un dialogue permanent de façon à trouver la bonne personne, parce qu'on est sur des profils rares et on est sur des profils souvent recherchés aussi par d'autres établissements. Donc on est dans un système concurrentiel.

Mais parfois on forme des gens aussi qui partent ailleurs. Mais on prend... on récupère aussi des gens qui ont été formés et qui viennent d'ailleurs, donc... voilà.

Le Président.- Merci, Alain.

Juste un mot pour prolonger cette partie de la discussion.

Je crois quand même que compte tenu du contexte de contraintes, on fait un assouplissement cette année qui est quand même significatif. Vraiment, regardez, 10 postes d'enseignants ouverts l'an passé, 20 cette année, ce n'est pas rien.

Je voudrais vous dire que sur ces quelques mois d'été, par exemple, notre masse salariale a recommencé à grimper d'environ 100 000 euros par mois, et donc vous voyez qu'on pilote véritablement les choses à vue et que si on voulait justement être très rigide sur cette question du taux de rigidité, pour le coup, et revenir très vite, on n'aurait pas fait ce que l'on a fait, qui est de doubler pratiquement le nombre de recrutements. Doublié chez les enseignants et probablement plus que doublé, même si c'est des contractuels, chez les BIATSS.

On le fait parce qu'on a bien conscience des besoins qui sont immenses partout, mais on ne peut pas ne pas le faire de façon raisonnée, compte tenu quand même de la fragilité de la situation.

Encore une fois, on vous a déjà dit, le résultat du compte financier 2017, qui était bon (5 millions d'euros), était à peu près, pour deux tiers, conjoncturel et simplement un tiers structurel. Donc on doit dans toute cette affaire, vous le voyez, s'attacher à trouver cet équilibre.

Ceci étant, vraiment pour les questions de sécurité, encore une fois, quand il y a des questions de sécurité, de sécurité sécurité, sécurité au sens sécurité numérique par exemple, pour le fonctionnement de l'établissement, il faut ne pas hésiter à rencontrer Stéphanie, à rencontrer Alain Helleu, à rencontrer Pierre-Étienne, à argumenter, et là-dessus on sait prendre des décisions qui sont des décisions d'assouplissement.

Philippe.

M. Salvadori.- Alors, comme directeur de composante, je dois saluer la qualité du dialogue que nous avons avec, je vais les nommer, les vice-présidents Grayot-Dirx et Debeaufort. Mme Grayot-Dirx a dit que c'était un travail de dentelle. Oui, et de dentelle et de plomberie et... Bon. Je dois dire que nous avons l'impression... Moi, j'ai eu l'impression de travailler avec des gens responsables et qui cherchent les meilleures solutions.

Maintenant, voilà, il n'en reste pas moins que l'horizon que vous affichez n'est même plus le retour à l'équilibre, mais la poursuite du Graal à 80 % du taux de rigidité.

Si, si. J'essaie de comprendre la philosophie qui peut... Enfin, il est assez habile et intelligent de jouer avec le temps qui semble présider à l'augmentation des publications différées qui ne sont, pour le moment, pas toutes quand même, je dois le dire, compensées par des ATER, je peux donner des exemples, et qui sont en partie subordonnées à la possibilité de trouver un poste qu'on gèlera au moment où on dégèlera un poste différé. Mais enfin, c'est marginal sur l'ensemble du plan, je crois. Je vous en fais volontiers crédit.

Il n'en reste pas moins que si on additionne les postes gelés et les postes différés sur une année, on passe de 70, si j'ai bien noté, à 93. Ce n'est pas négligeable.

Alors, j'entends bien et... Non, non, mais ce n'est pas négligeable. Sauf que c'est un peu un chèque sur l'avenir et que cet avenir...

Alors, je suppose. Je ne sais pas si vous avez calculé, je me tourne peut-être aussi vers le DGS et les services financiers, avec ce que vous proposez là, dans cette politique d'emplois qui, une fois de plus, je le redis, je crois qu'elle est aussi subtile et pondérée qu'elle peut l'être, compte tenu des objectifs que vous vous assignez, et là-dessus, je ne vous ferai absolument pas de reproche, mais vous économisez combien de pour cent, là, sur le taux de rigidité ? C'est-à-dire : on progresse de combien ? Est-ce qu'il y a...

M. Helleu.- On en a parlé tout à l'heure. Dominique en a parlé, on est à 82,6.

M. Salvadori.- Oui, et on passe à ?

M. Helleu.- On était à 84,7.

M. Salvadori.- Non, non, non ! Mais la projection ? L'avenir ?

M. Helleu.- Non, on ne raisonne pas comme cela parce que... Enfin, moi, je ne raisonne pas comme cela parce qu'on a aussi tout un tas de problématiques qui nous arrivent. On a les... C'est assez compliqué parce que ce n'est pas... on ne dit pas « je gèle un poste, je gagne tant ». Ce n'est pas du tout comme cela que cela fonctionne.

On parlait tout à l'heure des incertitudes. On a une incertitude sur la taxe du fonds en recettes, on a... On a une incertitude sur la taxe d'apprentissage, on ne sait pas si on va la réaliser.

M. Salvadori.- Oui, mais le taux de rigidité, tout ça je comprends bien, mais comme on le dit généralement, toutes choses égales par ailleurs et les incertitudes étant laissées dans le domaine de l'incertain, il semblerait quand même que vous visiez à faire des économies et c'est tout à fait normal.

M. Helleu.- Oui.

M. Salvadori.- Je voulais simplement savoir techniquement, avec ce plan-là, on progresse de...

M. Helleu.- Mais les indicateurs...

M. Salvadori.- Sur l'horizon que vous vous êtes...

M. Helleu.- Oui, oui.

M. Salvadori.- ...que vous vous êtes donné.

M. Helleu.- Dans le PREF... Vous avez des indicateurs dans le PREF tel qu'il a été voté.

M. Salvadori.- Oui.

M. Helleu.- Il a été voté pour trois ans et les indicateurs sur les trois années, vous les retrouvez avec notamment la baisse, là, l'objectif de baisse du taux de rigidité. Donc cela, ce sont des éléments.

Ensuite, moi... Enfin, je suis très prudent. Cela dépend de la manière dont on exécute le budget. Donc là, le prévisionnel, moi je peux vous dire qu'on a un prévisionnel établi. Cela fait pas mal d'années que je pilote des structures...

M. Salvadori.- Non, mais... Alors, vous comprenez que là, je commence à devenir un petit peu inquiet...

M. Helleu.- Oui ?

M. Salvadori.- ...parce que si... Moi, naïvement - je suis très naïf comme vous le savez, je n'ai pas les données que vous avez -, je pensais que là, à partir de ces propositions, on pouvait faire à 0,2 % près, il y a notre marge d'erreur, on pouvait faire en gros la résultante, donc l'apport de tout cela. Parce que si c'est geler des postes pour geler des postes...

M. Helleu.- Non.

M. Salvadori.- ...en disant « bof ! Allons-y, gelons, gelons et puis il en restera bien quelque chose et cela finira par faire des économies », cela risque de durer peut-être plus longtemps que ce que l'on a eu à supporter.

Parce que derrière, ma question quand même, ce qu'il y a, c'est, et je rejoins tout à fait ce que disait Sébastien et sans doute ce que dira Peggy, c'est l'inquiétude pour un certain nombre de disciplines.

Parce que moi, j'ai des disciplines dans mon périmètre administratif, qui ont un taux de gel de 30 %. De gel. Combien de temps vous pensez que sur une discipline où il y a très peu de représentants, on peut tenir comme cela et avoir...

Alors, elle ne contribue pas au classement de Shanghai, cette discipline-là, donc ce n'est pas très grave. À vos yeux. Aux yeux de certains. Enfin, quand même ! Il y a un moment où on se demande.

J'ai une autre discipline ou sous-discipline où il n'y avait que deux représentants de la discipline, il n'y en a plus qu'un, nous avons une publication...

Mme Grayot-Dirx.- (*Intervention inaudible*).

M. Salvadori.- Oui, discipline et sous-discipline. Musicologie, c'est une discipline.

Mme Grayot-Dirx.- Ah ! C'est en « Musico ». Oui, je cherchais la...

M. Salvadori.- 30 %. 30 %.

Mme Grayot-Dirx.- Oui...

M. Salvadori.- Oui... Oui, depuis plusieurs années. Donc il y a un moment où si on est un peu dans l'incertitude, là, si on ne sait même pas si les efforts que nous consentons... que nous consentons à l'insu de notre plein gré peuvent être étalonnés, c'est-à-dire... eh bien, cette politique, une fois de plus que je trouve

intelligemment faite, intelligemment discutée et autant qu'on puisse le faire dans les relations universitaires, elle est un chèque sur l'avenir. Mais c'est vraiment, je trouve, excessivement un chèque sur l'avenir.

J'aurais aimé que vous me disiez « écoutez, c'est bien, on va passer l'an prochain... » Toutes choses égales par ailleurs, puisque c'est un budget prévisionnel. « On va passer de tel taux de rigidité à tel taux de rigidité ». C'est un risque parce que si vous voulez...

M. Helleu.- Oui, mais cela on peut vous le dire.

M. Salvadori.- Je termine très brièvement, après je vous rends... Je vais arrêter, je vous le promets.

M. Helleu.- Oui.

M. Salvadori.- Parce que sinon, qu'est-ce qu'on constate ? Moi, j'ai 4 départs sur 85 enseignants titulaires, c'est 4 départs. Dont 3 excellents, de personnes qui... dont au moins deux d'entre elles partent parce qu'elles voient bien qu'elles n'ont pas d'avenir. À tort ou à raison, mais c'est leur ressenti. Elles n'ont pas d'avenir et elles partent sur des destinations plus prestigieuses dans l'étalonnage de Shanghai.

Nous allons recruter. Nous allons recruter des gens qui viennent de l'université de Besançon ou des recrutements locaux, c'est-à-dire qu'assez curieusement, sur des postes relativement ouverts, nous n'attirons pas. C'est...

Alors, je sais bien qu'ailleurs, ce n'est pas beaucoup mieux, mais bon, comment reprocher à des collègues qui savent, des collègues brillants, à des gens qui savent qu'ils peuvent être recrutés ailleurs, de laisser tomber aussi rapidement qu'ils le peuvent l'université de Bourgogne parce qu'on n'a pas de prévisibilité ? On ne peut pas leur dire « écoutez, on va se serrer les coudes, on va faire de gros efforts » et puis dans trois ans, on aura atteint soit votre taux de rigidité de 80 % ou, c'est ce que je souhaiterais, on aura abandonné cette illusion d'optique du taux à 80 %.

J'aimerais bien que dans la présentation qu'on aura lors du débat, lorsqu'on votera, vous puissiez nous dire ce que vous escomptez.

M. Delmas.- Alors, juste une petite remarque sur le taux de rigidité. Le taux de rigidité qui est donc la masse salariale sur le total des produits encaissables, on ne peut le faire qu'une fois que le budget est complètement agrégé parce que, tu vois, si on faisait ici le total de la masse salariale sur le total de répartition, on serait sur un taux de rigidité de 87 %, d'accord ? Donc il va falloir que l'on attende justement l'agrégation du budget complet avec les laboratoires... les recettes des laboratoires et des composantes, pour pouvoir calculer ce taux de rigidité.

Je comprends le DGS parce qu'entre le moment où on fait cette masse salariale et le moment où l'on agrège l'ensemble des budgets, il va y avoir, tu vois, une variation qui va être quand même importante.

M. Salvadori.- Au moins sur... J'entends bien, merci de cette précision, mais au moins sur l'économie escomptée sur la masse salariale puisque c'est quand même cela qu'on a...

Mme Grayot-Dirx.- C'est aussi pour cela que tout à l'heure... Un peu vite mais j'y reviens. Je parlais aussi de formation continue parce que cela fait partie des leviers. L'idée n'est pas de geler à tire-larigot des postes. On peut aussi travailler sur les produits encaissables dont ceux issus de la formation continue. Plus on en développe, plus on diminue la pression qui pèse sur nous, sur les postes et sur la masse salariale. Donc il n'y a pas que des gels pour diminuer le taux de rigidité. On travaille aussi sur d'autres éléments qui ne sont pas négligeables.

Alors, après, un chèque sur l'avenir, oui... Oui, en partie. Quand je propose... quand on propose collectivement cette campagne d'emplois, oui, on prend un risque.

En même temps, il est mesuré, il est jugé pas suffisant par un certain nombre de collègues qui auraient besoin d'avoir plus de publications de postes pour retrouver du souffle.

On fait une chose mesurée, un peu plus souple que l'année passée, et on prend un certain risque, devant M. Marlot qui est là et qui représente le Rectorat et qui nous surveille étroitement.

M. Delmas.- Si tu veux, le calcul de...

M. Rollin.- On s'était trompé d'interlocuteur, en fait. Excusez-nous.

Mme Grayot-Dirx.- Non, vous êtes bien sur le bon interlocuteur. On prend les décisions politiques et on les assume, mais on le fait non sans surveillance.

M. Delmas.- Si tu veux, si on se place dans les mesures du PREF, l'économie réelle masse salariale avec le gel devrait avoisiner les 1,2 million.

Néanmoins, comme on a toujours cette augmentation du GVT, etc., cela fait qu'il est compensé. Donc je pense qu'il faudra vraiment attendre l'agrégation complète du budget pour pouvoir calculer.

Si tu veux, il y a eu un assouplissement...

M. Salvadori.- C'est l'effet...

M. Delmas.- ...au niveau de la baisse mais, voilà, il est difficile à l'heure actuelle à estimer. On ne peut pas... Les services ne seront pas en mesure de le dire.

M. Helleu.- Oui, parce que... Pour en revenir... Cela dépend de l'exécution des recettes et de l'exécution des dépenses. Cela dépend de la manière dont on avance. Vous pouvez avoir un impact si vous... L'année dernière, on a mis en place la GBCP, donc cela a impacté... Enfin, c'est très technique mais, du coup, les gens n'ont pas engagé les dépenses et, l'année dernière, on a sorti un résultat qui était de 5 millions. On a eu un différentiel par rapport au -2 et au +5, franchement ce n'était pas évident et l'inspection générale qui a travaillé sur les questions, a mis en avant des... Pas ces aspects qui ont augmenté de 4 millions. Donc il y a beaucoup d'éléments qui interviennent.

Alors, certes, on est sur un gain de 1 million, peut-être de 2 millions. Il faut le ramener à une masse salariale qui avoisine les 190 millions d'euros. Cela vous ramène la marge d'appréciation et, ensuite, l'objectif n'étant pas de faire des économies, l'objectif étant de réinvestir dans l'équipement, en matériel ou en travaux. Ce qui veut dire que là aussi sur les besoins qui émergent quand on refait les

sorbonnes à Mirande, c'est des travaux qui ont été déclenchés l'année dernière, c'est des travaux importants, à faire pour des raisons de sécurité, donc on réenclenche immédiatement.

Après, le taux d'économie, je ne sais pas l'évaluer. On est sur des tendances, en fait. Donc les tendances des objectifs. Bon, 80... Ce sera peut-être 80 %, je n'en sais rien. Je ne pense pas qu'on arrive à... On n'ira sans doute pas en dessous de 80 et ce n'est peut-être pas souhaitable.

J'avais pu en parler lors des débats budgétaires. Je crois qu'il fallait 15 % sur le fonctionnement, 5 % sur l'investissement et les équipements, 80 % de la masse salariale. Ce sont des choix vers lesquels il faut tendre.

Après, on peut faire ce que l'on veut, mais si on ne tend pas vers cela et si on est à 85-86 %, on est tellement bloqué qu'on en est à ne plus acheter du matériel pour des choses très basiques, ce qui est arrivé à un CROUS, un CROUS qui était en difficulté mais qui n'était pas... Enfin, pas l'établissement que je gérais. Quand vous n'arrivez plus à payer du matériel de peinture, cela ne sert à rien d'avoir des peintres.

Cela rejoint la discussion qu'on avait tout à l'heure avec Sébastien Chevalier. Il faut du personnel, il faut des équipements et s'il vous manque... Si vous avez du personnel mais que vous n'avez pas les équipements, cela ne fonctionne pas et, inversement, cela ne fonctionne pas. Donc on est dans ce juste équilibre, sur une tendance qui est dans un canal entre un plus et un moins sur l'année, et puis sur des sommes qui peuvent varier.

Si on vous demande le FIPH, par exemple, qui est très concret, on vous demande 400 000 euros.

M. Salvadori.- Vous savez, ce n'est pas du tout comme cela que les collègues raisonnent. Ils raisonnent...

M. Helleu.- Oui, c'est vrai. Oui.

M. Salvadori.- Les collègues comme cela, ceux qui ne sont pas aux affaires, ceux qui ne sont pas là, ceux qui n'ont pas... Ils se disent « bon, on a 60 postes gelés d'enseignants-chercheurs pour baisser de 1,2 % notre taux de rigidité. Pour arriver à 80 %, il faut tripler ». Arriver à la destruction, d'une manière ou d'une autre, durable de 3 x 6, voilà.

Évidemment que ce n'est pas cela. Seulement, comment voulez-vous, et cela il faut vous en... Si vous voulez communiquer sur votre politique, comment voulez-vous que... Si vous ne leur dites pas « voilà, exact... à peu près, à peu près où va la tendance », sinon c'est la voie ouverte à ce genre de raisonnement que moi, je tiens largement pour un fantasme parce qu'évidemment, les choses ne sont pas aussi simples, mais qui a quand même pour elle, une efficacité immédiate. C'est cela, vous comprenez.

M. Helleu.- Non, mais... Non, mais c'est cela, j'entends bien.

M. Salvadori.- Les collègues, ceux dont très modestement nous essayons d'être les porte-parole, c'est vraiment cette inquiétude des collègues qui se disent « attendez, si pour... » ... Voilà, c'est cela, « est ce qu'il faut encore tripler le nombre de gels ? ».

Je ne sais bien que vous ne le ferez pas. Je sais bien que... Mais trouvez de quoi rendre visible votre... plus visible votre politique pour montrer, et je pense que vous en avez les moyens, que vous arriverez au plus proche de cet objectif sans détruire durablement 160 postes, c'est tout, parce que sinon... Voilà. La vie à l'université de Bourgogne ne sera pas possible et quel que soit (*suite inaudible*).

M. Helleu.- Non, c'est bien la limite du système.

M. Salvadori.- Moi, je vous transmets simplement l'avis et la réflexion moyenne des gens qui ne sont pas aux affaires.

Parce que j'entends bien vos raisonnements et je leur rends hommage, mais voilà, là il y a vraiment... On est dans une phase de débat et on discutera de tout cela autrement, mais il y a un tel écart entre le ressenti, le projeté, le fantasmé et la froideur des taux qu'il faut travailler durablement à les rapprocher.

Je pense que ce n'est pas impossible. Je pense que c'est... Je ne sais pas... Et je me tais, j'ai trop parlé et je crois que Peggy a des choses à dire.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Heureusement qu'il y a Stéphanie Grayot-Dirx parce que cela fait un petit moment qu'on n'a pas entendu une femme s'exprimer au sein du conseil d'administration.

(*Rires*)

Je ferme la parenthèse.

M. Salvadori.- Elles sont peu représentées.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne voulais pas revenir sur l'inquiétude...

M. Salvadori.- Comme quoi, les hommes sont bavards.

(*Sourires*)

Mme Cénac-Guesdon.- Sur l'inquiétude exprimée par les collègues que je partage complètement, aussi bien sur la campagne d'emplois BIATSS que sur la campagne d'emplois d'enseignants-chercheurs.

Je ne suis pas persuadée qu'externaliser permette vraiment de faire des économies au global à l'université, mais cela est un autre débat.

Je déplore toujours le non-sens de mettre des postes... de geler des postes, alors que les effectifs étudiants continuent d'augmenter de la façon dont ils augmentent, mais cela, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur ce point.

Je voudrais juste ajouter un commentaire sur le profil de la distribution des postes gelés.

Il y a quelque chose qui m'a interpellée dans les chiffres qu'on a vus tout à l'heure sur la campagne d'emplois d'enseignants-chercheurs.

Si j'ai bien compté, parce que c'est quand même passé vite, on publie 17 % des postes vacants, mais c'est inégalement réparti, entre guillemets, entre le statut. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on ne publie que 5 % des postes de maître de conférences contre 20 % des postes de prof. Donc on voit malgré tout que les

postes de maître de conférences sont différés. Donc il y a 48 % de postes de maître de conférences qui sont différés.

Donc on peut sous-entendre... Du fait que ce soit différé, c'est qu'on reconnaît quand même qu'on a besoin de ces postes pour continuer à assurer nos missions. Donc on a besoin de ces postes et, finalement, les premiers tributaires de cette campagne d'emplois, cela va être ceux qui ont soutenu leur thèse récemment, donc les précaires, qui vont avoir du mal à intégrer un poste pérenne dans nos établissements d'enseignement supérieur, puisque j'imagine que cette campagne d'emplois reflète d'autres campagnes d'emplois au niveau national, et donc je m'inquiète vraiment beaucoup pour le renouvellement des thématiques de recherche, pour le dynamisme à l'entrée de nos établissements, et le fait qu'on ne publie que 5 % des postes de maître de conférences me laisse un peu perplexe.

Mme Grayot-Dirx.- C'est encore une fois le fruit des discussions avec chaque composante prise individuellement, donc je ne vais pas revenir sur la dentelle des disciplines. On a... Quand on dialogue avec les composantes et qu'on discute du point de savoir si on publie ou pas et avec quel statut, quel profil, tout un tas de critères en tête. On peut les reprendre ensemble, Fred va m'aider.

On regarde les gels passés, cumulés dans la composante, on regarde cela dans la composante avec aussi un œil attentif sur les labos et sur les sections, c'est-à-dire qu'il y a des composantes, particulièrement celle de M. Salvadori, où il faut regarder en fait par section. C'est vrai aussi en Sciences et Techniques.

On regarde quel était le service de l'enseignant qui laisse son poste – est-ce qu'il était en sous-service, est-ce qu'il faisait juste son service, est-ce qu'il était en sur-service, avec quel type d'heures.

On regarde s'il y a de la formation continue à prendre en charge ou s'il y a un projet de développement de formation continue, quels sont les partenariats extérieurs qu'il faut faire perdurer.

Je me souviens notamment d'un poste dans la campagne de l'année dernière, qui était en lien avec le labo ArteHis, il y avait des partenariats extérieurs qu'il fallait faire vivre. Cela fait partie des déterminants de la décision de publier les postes.

Donc il y a tout un tas de critères qui se coordonnent, qui se complètent pour aboutir à la décision de proposer cet emploi à la publication.

Je suis, comme vous, alertée par le fait qu'au bout du compte, on ne publiera ou on ne publierait, s'il y a vote par le conseil de cette proposition-là, que 3 postes de maître de conférences, mais c'est vraiment quelque chose auquel il faudra qu'on soit attentif l'année prochaine. À bien penser effectivement, comme vous le disiez, à ces jeunes chercheurs qu'il faut qu'on intègre dans les universités et c'est vrai que c'est un point de vigilance.

M. Debeaufort.- Oui, si je peux me permettre, pour compléter. Je remercie Philippe d'avoir souligné qu'on a fait un travail de dentelle et de plomberie, sans faire couler la soudure sur la dentelle parce que...

M. Salvadori.- Ce serait le (*mot inaudible*).

(*Rires*)

M. Debeaufort.- Mais c'est vrai qu'on a essayé d'intégrer un maximum de paramètres, des choses que n'a pas soulevées Stéphanie aussi. On sait que dans certains secteurs, il est extrêmement difficile de trouver des vacataires parce qu'il y en a peu ou pas, parce qu'ils ne sont pas disponibles ou parce qu'on est sur un site éloigné de Dijon et qu'il n'y a pas l'environnement pour satisfaire. Donc cela ce sont vraiment des éléments que l'on a intégrés en plus de tous les critères qu'a cités Stéphanie.

Il y a aussi un autre élément qu'on a essayé de faire cette année, d'où le travail de dentelle, c'est que sur les deux premières campagnes, les gels ont été des effets d'aubaine pour le budget, ou d'opportunité, je ne sais pas comment il faut le dire, et que sur cette campagne, on a essayé de corriger ou de compenser sur les composantes ou les disciplines qui ont eu la malchance d'avoir beaucoup de départs.

L'autre difficulté qu'on a aussi, c'est qu'on a très peu de visibilité au-delà d'un ou deux ans de quels seront les postes libérés, que ce soient des départs en retraite ou des mutations. Et cela c'est une autre difficulté à intégrer parce qu'on les découvre un peu sur le tard et voire au fur et à mesure puisqu'on a découvert des départs bien après les DOM pour la rentrée, cette année, ou en cours d'année. Donc cela est vraiment extrêmement difficile de se projeter et de dire « voilà, cette année vous aviez deux postes gelés dans cette discipline, on peut espérer qu'il y aura un poste libéré et donc on va re-glisser, etc. ».

C'est un travail, certes de dentelle, mais qui en termes de projection est extrêmement compliqué, en dehors du fait de l'enveloppe qu'on nous mettra à disposition pour les campagnes d'emplois.

Cette année, on a pu assouplir un peu parce que le compte de résultat a montré qu'on était positif, etc., donc cela a permis de relâcher, et c'est ce qu'expliquait Alain Helleu tout à l'heure, c'est que tant qu'on n'a pas agrégé toutes les données, c'est difficile de se projeter et en particulier de se projeter au-delà d'un voire deux exercices et cela c'est vraiment le plus...

Enfin, pour moi qui ai participé aux DOM, c'est vraiment le côté le plus handicapant parce qu'on ne traite pas au jour le jour, mais sur un exercice, sur un an et demi, et cela est difficile parce que même dire qu'on veut atteindre 80 % ou 82 %, peu importe, si derrière on a une campagne de 10 emplois libérés ou une campagne de 70 ou 80 emplois disponibles, cela permet de rebalayer, de rééquilibrer alors que si on n'en a que 10, c'est extrêmement difficile.

Le Président.- Merci, Frédéric.

D'autres remarques ?

Cédric.

M. Clerc.- Beaucoup de choses ont été dites auxquelles je souscris, donc je ne vais pas tout reprendre.

J'avais plusieurs petites questions notamment sur la dérive de la masse salariale que vous annonciez depuis cet été, avec 100 000 euros supplémentaires par mois. J'aimerais savoir d'où cela vient et pourquoi cela n'a pas pu être identifié. Enfin, voilà... Première question.

Le Président.- C'est un constat. Il faut qu'on trouve la cause. Pour l'instant, ce n'est qu'un constat. Enfin, c'est une réalité.

Cela veut dire que malgré les efforts qu'on fait, qui sont importants, on n'arrive pas totalement à maîtriser les choses.

Je pense que derrière tout cela, il y a des questions d'augmentation de points d'indice, d'indemnitaire... Il y a tout un tas de choses qui interviennent.

En tout cas, quoi qu'il en soit, cela montre aussi qu'on n'est pas dans une situation qui est complètement maîtrisée.

Malgré cela, vous voyez qu'on propose quand même une campagne d'emplois qui est plus ambitieuse que l'an passé et, comme on le disait, on fait vraiment un pari sur l'avenir parce qu'on est bien conscient du fait qu'on ne peut pas mettre l'université en tension trop forte.

Autrement dit, pour répondre à votre question précisément, Cédric, c'est un constat. On n'a pas d'analyse sur... On n'a pas décortiqué les composants de cette augmentation.

M. Helleu.- Je dirai qu'il faut rester prudent. C'est 100 000. C'est un dérapage sur une masse salariale mensuelle qui peut être entre 23 et 24 millions d'euros. Cela veut dire qu'on est sur 100 000 à corriger sur 23 millions.

M. Clerc.- Cela fait le 1,2 million dont on parlait...

M. Helleu.- Non. Alors, après, c'était le 1,2 million. Après, il y a eu autre chose.

Vous savez qu'il y a aussi un grand débat sur le financement des affectations à l'année qui sont impactées, qui impactent la masse salariale de l'université. Cela ne fait aussi pas loin de 1 million.

Donc il y a d'autres mesures. Il y a d'autres effets. Cela fait partie des éléments de bord.

On est aussi... C'est aussi le fruit d'une décentralisation de gestion dans nos établissements. Enfin, il n'y a pas une personne qui décide de tout et, en fait, on ré-agrège tout cela.

Alors, certes, oui, on est sur un dépassement de 100 000 en prévisions budgétaires. Il faut qu'on regarde... Il faut qu'on regarde. Il reste encore quatre mois. Les mois lourds en masse salariale, c'est aussi la fin de l'année, il y avait juillet-août, mais on est aussi sur les quatre mois qui restent.

M. Clerc.- *A priori*, ce n'est pas l'indemnitaire, je ne pense pas, vu ce qui a été fait cette année.

M. Helleu.- Non, ce n'est pas l'indemnitaire. Il vaudrait mieux qu'on soit sur une prévision budgétaire inférieure à 300 000 euros plutôt qu'à un excédent de 100 000.

M. Clerc.- Alors, effectivement, pour moi, je crois qu'on peut le lier, les enseignants-chercheurs et les BIATSS, au niveau où nous en sommes, parce que... déficit de personnel BIATSS... Je parle dans les laboratoires que je connais bien et qu'on évoquait tout à l'heure. On le constate, c'est-à-dire que les enseignants-chercheurs, ils sont... ils mettent la main à la pâte beaucoup plus qu'avant, mais je veux dire, ce n'est pas non plus forcément les fonctions. C'était des choses que faisaient des IGE et des techniciens qu'ils sont obligés de faire parce que les

journées n'ont que 24 heures et donc les... Moi, j'avais envie de lier les deux campagnes d'emplois.

J'aimerais aussi, pendant que j'y pense, si vous pouviez nous transmettre votre diaporama parce que cela résume et cela synthétise peut-être rapidement mais c'est quand même assez efficace.

Mme Grayot-Dirx.- J'ai, en gros, en version littéraire, on va dire, l'équivalent qui va partir à destination du CT demain, je pense ou vendredi au plus tard. Enfin, demain normalement. Demain...

M. Clerc.- D'accord.

Mme Grayot-Dirx.- Cela part demain en version rédigée, on va dire.

M. Clerc.- D'accord, très bien, merci.

Et puis, enfin, revenir sur les contractuels qui ont augmenté, vous l'avez dit. Le nombre de contractuels.

Et puis faire un lien avec cette fameuse charte « contractuels ». Les débats qu'il y a eu ici... Enfin, on voit que finalement, on peut déroger à la charge qui fige des indices de rémunération selon les catégories de personnel qu'on recrute.

Mme Grayot-Dirx.- Vous savez, on pourrait discuter longuement sur les chartes d'un point de vue juridique.

M. Clerc.- Oui, oui.

M. Rollin.- Cela n'a aucune valeur.

M. Clerc.- (*Intervention inaudible*).

M. Rollin.- Cela n'a aucune valeur.

Mme Grayot-Dirx.- La charte, c'est l'intitulé que l'on a apposé sur le document, on l'a fait voter dans nos conseils. Pour la partie de cette charte qui reprend des textes légaux réglementaires, cela s'impose à nous, enfin... voilà.

M. Clerc.- Oui, oui, mais les indices de rémunération qu'on a spécifiés... enfin, que vous avez spécifiés puisqu'en l'occurrence les organisations syndicales y étaient toutes opposées, vous les imposez. Vous les imposez et vous y dérogez quand vous estimez que c'est nécessaire.

Nous, on estime que c'est nécessaire de le faire pour la plupart des personnels.

Je rappelle que ces grilles ont été votées finalement en CA avec votre majorité, avec des indices pour les contractuels qui ne représentent même pas l'indice de rémunération du premier échelon des corps de titulaires équivalents.

Il y a deux ans, nous avons demandé une revalorisation puisque tout le monde était au SMIC, catégories C ou B, cela a été fait.

Depuis, il y a des avancées encore au niveau des grilles salariales qui tiennent compte de l'augmentation du SMIC et de tout ce genre de choses, et nos

collègues contractuels, de plus en plus nombreux, ne sont toujours pas à ces premiers niveaux de rémunération.

Je rappelle qu'ils n'ont pas non pas de prime à part en fin d'année, mais... Cela s'est beaucoup restreint en 2017. Je ne sais pas ce qu'il en sera cette année.

Voilà donc c'est une mesure qu'il faut absolument mettre en place rapidement.

On ne peut pas faire des économies sur la masse salariale.

Monsieur le Président, vous évoquiez dans votre tweet pour vanter notre classement à Shanghai l'engagement des personnels, je pense qu'il y a un minimum de reconnaissance à avoir. La reconnaissance du travail, cela passe par le salaire et pour tous les contractuels que vous avez recrutés en masse et qui sont toujours dans des situations aussi précaires, je pense qu'il est temps de faire un geste également.

Le Président.- Merci. Merci pour ces interventions.

J'entends tout cela. Vous savez que j'y suis très sensible et puis, en même temps, on doit trouver un chemin d'équilibre qui n'est pas facile et on fait dans la dentelle sur toutes les décisions qu'on est amené à prendre.

M. Clerc.- Vous faites dans la casse.

Le Président.- Comment ?

M. Clerc.- On fait dans la casse plus que dans la dentelle, en l'occurrence, pour ce point.

Le Président.- Écoutez, non. Je ne pense pas.

M. Clerc.- Si on détruit et le statut et...

Le Président.- Non.

M. Clerc.- ...et on abaisse...

Le Président.- Non.

M. Clerc.- ...les rémunérations.

Le Président.- Regardez en particulier...

M. Clerc.- C'est facile de baisser une masse salariale comme cela.

Le Président.- Malgré une situation pas facile, cette année on assouplit quand même significativement les choses. Donc non, on ne peut pas dire cela. On est certainement dans une situation difficile, c'est vrai. On est amené à prendre des décisions difficiles, mais celles que l'on prend cette année sont quand même significativement moins contraintes que celles qu'on a proposées les deux années précédentes. Donc on est quand même, vous voyez, sur une trajectoire qui est une trajectoire de relâche de la contrainte, mais la prudence s'impose toujours.

M. Clerc.- La contrainte initiale avec le PREF, c'était d'environ 70 ETP. La première année, ils ont été... ils ont été mis en place. C'est une pression de 70 postes. Donc je ne sais pas ce qu'on assouplit par rapport à l'initial, mais bon.

Il faut nécessairement le faire, visiblement, au vu des comptes, mais c'est... C'est quelque chose qui a été quand même très drastique dès la première année.

Le Président.- Par exemple, on prend la question du GVT. Vous avez vu, Dominique nous l'a montré tout à l'heure. GVT : 1,5 million cette année. On est très heureux parce que l'État nous en a compensé la moitié. Cela veut dire que simplement sur l'exercice 2018 ou on est plutôt dans une situation favorable vis-à-vis du GVT, on prend quand même 750 000 euros de GVT non financés. Vous voyez ?

Donc quand on parle de contraintes, on est sur des contraintes qui sont fortes et donc qui imposent de nous beaucoup de prudence et, en même temps, tout ce que vous dites...

Enfin, j'entends très bien ce que dit Philippe sur le fait qu'afficher un taux de rigidité comme objectif à 80, c'est générateur d'anxiété. J'entends. Vraiment j'entends cela. Je comprends bien.

Donc il faut à la fois afficher ce type d'objectif, peut-être que le 80 %, ce n'est pas la bonne façon de le dire, mais la réalité des choses, c'est que vous voyez bien qu'on y est sensible et qu'on l'entend et qu'on l'écoute puisqu'on propose cette année... malgré le PREF, on propose cette année quand même quelque chose qui est moins contraint. Bien moins contraint que l'an passé.

M. Debeaufort.- Pour garder à l'esprit, quand on récupère la charge de 750 000 euros de GVT non compensés, c'est entre 12 et 15 postes que l'on doit assumer, qui ne sont plus pris en masse salariale, qui ne sont plus pris en charge par l'État. C'est cela aussi la conséquence.

Le Président.- 750 000 euros de GVT, et Alain vous parlait il y a quelques minutes, je vais le redire, mais les postes à l'ESPE, les affectations à l'année, c'est des postes que notre université finance ; la plupart des universités, c'est les rectorats qui financent ces choses-là. Cela fait un petit peu plus de 1 million d'euros. Voilà, le diagnostic est fait. C'est quelque chose que l'inspection générale a pointé, a soulevé et donc il va falloir maintenant qu'on travaille avec le Rectorat pour rediscuter du financement de ces AFA.

Donc il y a tout un ensemble de choses qui sont des masses financières, vous voyez, qui ne sont pas neutres, qui sont des masses financières élevées. Donc l'équilibre à trouver entre respecter une trajectoire d'équilibre et puis, en même temps, assouplir la situation parce qu'on a bien conscience de tout ce que vous dites pour la sécurité, pour la recherche, pour les flux étudiants qui augmentent, tout devrait nous pousser à être plus ambitieux en recrutement, mais...

Imaginez par exemple qu'en 2019, l'État ne finance pas le GVT... L'État est joueur quand même sur ces choses-là. En 2018, il fallait réussir Parcoursup, on nous a financé une partie du GVT. Peut-être que Parcoursup étant financé, l'État, voulant nous contraindre sur la politique de site, va nous contraindre. On ne sait pas bien, voilà.

On doit tenir compte de cette situation extrêmement instable et extrêmement imprévisible et donc vraiment, moi, j'ai le sentiment que les perspectives de recrutement qu'on fait là, cette année, c'est aller le plus loin possible de ce qu'il est possible de faire, compte tenu de la situation dans laquelle on est.

Monsieur Rollin, et puis on s'arrêtera peut-être.

M. Rollin.- Oui, oui... Moi, j'avais... Première question... Enfin, première remarque à faire, cela a été soulevé en particulier par Philippe Salvadori, c'est que les personnels... C'est pour les personnels BIATSS que je parle parce que pour eux, quand ils ont appris que l'université allait passer de 1 million... de -1,7 million à +5 millions, pour eux, l'effort qu'ils avaient fait était payé et qu'enfin, ils allaient un peu pouvoir sortir la tête de l'eau pour beaucoup de services qui sont actuellement en surtension.

Vous semblez l'ignorer, on est en surtension. Moi, je peux vous le dire. Je le vois. Je vais vous donner un exemple très simple. Depuis deux ans, tous les ans, je pars en stage terrain. Sur l'année, grosso modo c'était trois semaines. Rien que sur les deux prochains mois, je pars 3-4 semaines sur le stage terrain pour remplacer des enseignants parce que cela coûte moins cher d'envoyer un personnel de catégorie C que d'envoyer un personnel prof.

J'ai d'autres collègues dans l'UFR, c'est exactement la même chose, ils vont partir énormément sur le terrain à la place des enseignants pour accompagner les étudiants.

Dans les scolarités aussi, c'est la même chose, et moi, là-dessus, pour eux, cela va être un moment où ils vont apprendre pour se dire « finalement, on a fait cet effort-là et on continue toujours à en mettre encore une deuxième couche ». Cela va être compliqué à leur expliquer, mais cela c'est votre responsabilité parce que moi, je leur dis qu'on n'a pas la même vision de la lecture.

Surtout que moi, j'insiste sur ce ratio de 80 % que M. le Directeur général des services nous martèle maintenant depuis deux ans sur le PRE. On le voit revenir, donc on voit bien que c'est le petit grelot où il faut y aller à la cloche. Donc j'espère ne pas avoir à la sonner mais...

Voilà, moi, c'est cette question-là qui m'interpelle.

J'ai une autre question surtout, parce qu'on parle... on parle de personnels.

Moi, je vois un certain nombre de personnels, surtout les personnels contractuels sur les postes maintenant, sur les campagnes d'emplois, qui sont gelés depuis maintenant un certain nombre d'années.

Alors, c'est vrai que depuis deux ans, c'est un nombre important, mais il y a eu déjà des précédents postes des années d'avant qui ont été... Alors, que vous appelez « retardés à la publication », mais quand on a des postes qui depuis douze ans sont en publication différée, on... Ils sont, pour moi, gelés, mais ce n'est pas grave.

Ces personnels-là vont arriver au bout des trois ans, on va les mettre dehors. C'est-à-dire que pendant trois ans, ils auront fait le boulot, ils auront... On les aura formés, et moi, je parle parce que cela se passe beaucoup dans les personnels techniques dans les laboratoires de recherche. Des personnels qui auront acquis ces compétences et, finalement, parce qu'on sera encore dans ce cadre de PRE, on va les mettre dehors. On aura perdu les compétences de ces gens-là. Donc on va repartir sur un cycle, reformer des gens. Parce que je me doute bien que le jour où on va ouvrir...

Enfin, non, on ne va pas ouvrir, on va tourner d'un quart ou d'un micro-quart de tour la vanne, ce ne sera pas les cent et quelques postes gelés depuis maintenant plus de deux ans qui vont être rouverts complètement.

Comment va-t-on remettre chez les personnels techniques et administratifs ?

Parce que cela aussi, dans les personnels administratifs, on a une perte de compétence. On voit des personnels... Moi je remarque. Dans les personnels administratifs, j'ai regardé. Il y a quelques années, on avait beaucoup de mouvements du Rectorat vers l'université, maintenant le mouvement s'est inversé. Il y a plus de personnel qui s'en vont de l'université pour aller au Rectorat. Donc la soupe est peut-être un petit peu meilleure ou un petit peu moins mauvaise au Rectorat qu'elle ne l'était ici.

Voilà, moi, c'est des pertes de compétence que je vois sur ce terrain qu'on est en train de... Comment ? De perdre et c'est cela qui m'inquiète par rapport aux fonctionnements globaux des services.

Le Président.- On ne peut pas vous donner tort dans cette analyse. C'est vrai. Ce que vous dites est factuellement vrai.

Très bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Écoutez, très grand merci à tous...

M. Rollin.- Ah oui ! Si, j'avais une dernière remarque !

Le Président.- ...pour vous être engagés avec nous dans cette discussion qui est vraiment sérieuse... Non, mais vraiment une discussion tout à fait sérieuse et intéressante.

M. Rollin.- Oui, j'avais une toute dernière remarque parce que je voulais la faire et je l'ai oubliée.

Je remarque quand même que c'est un débat important, vous l'avez souligné, les orientations budgétaires et... Comment ? La campagne d'emplois.

En fait, finalement, Monsieur le Président, on aurait pu se faire une rencontre dans votre bureau entre l'opposition et vous puisque vous n'avez plus personne de votre... il n'y a plus personne de votre liste qui est intéressée par ces questions-là, je trouve cela quand même très malheureux pour la vie du conseil d'administration de l'université et je pense que ces éléments-là...

Excusez-moi, à part l'équipe de présidence, mais je pense que les administrateurs de votre liste ne sont pas là et je trouve cela très dommageable pour la vie démocratique de notre université et cela prouve le peu d'investissement des personnes qui sont élues sur votre liste.

Le Président.- En tout cas, grand merci à vous pour avoir été présents et pour vous être engagés dans cette discussion qui a pointé des questions qui sont tout à fait intéressantes.

Merci, à bientôt.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 46)

Le Président

Alain BONNIN